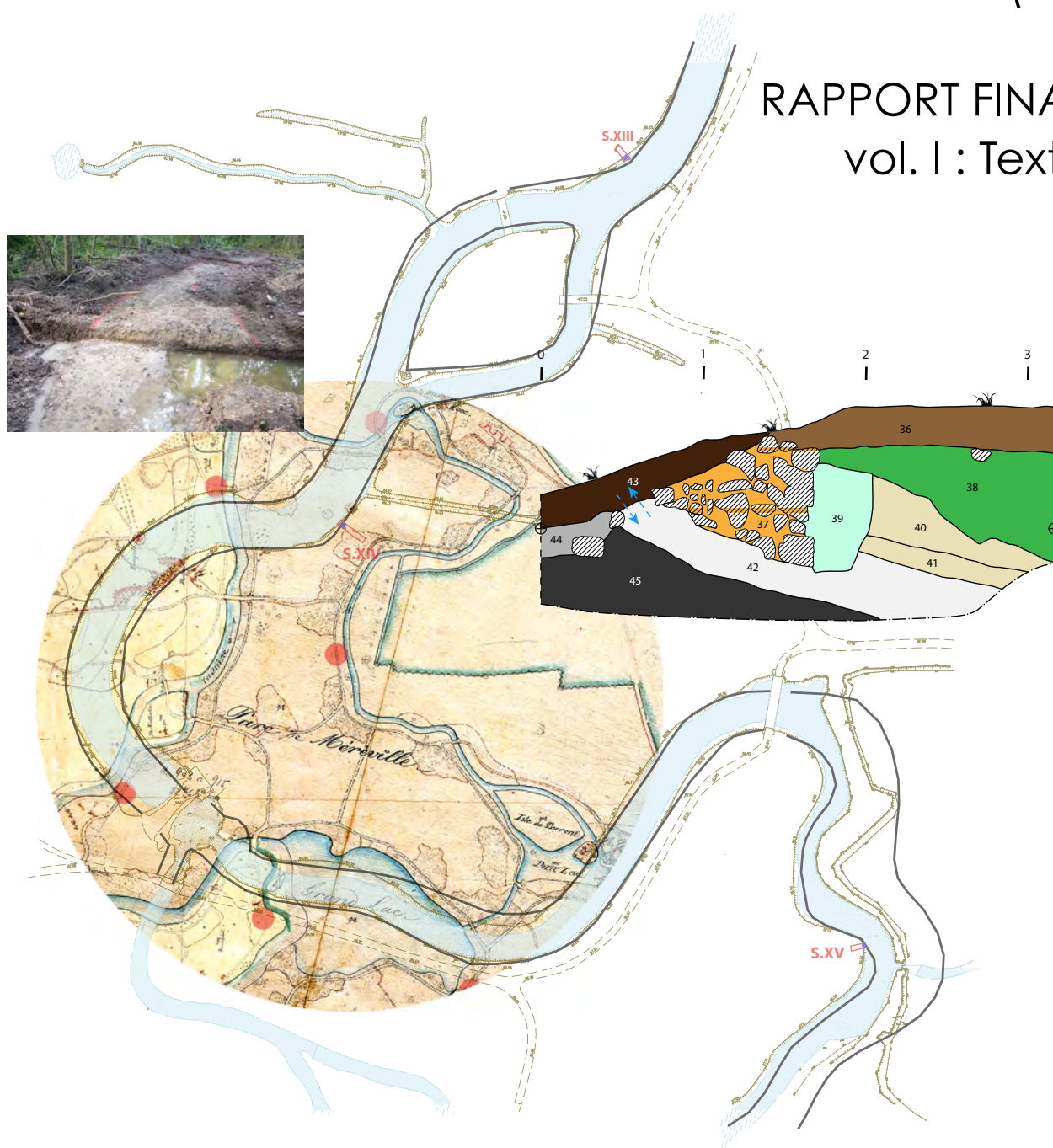


# ETUDES ARCHEOLOGIQUES AU DOMAINE DEPARTEMENTAL DE MEREVILLE (91)

## RAPPORT FINAL vol. I : Texte



# SOMMAIRE

|                                                              |        |
|--------------------------------------------------------------|--------|
| SOMMAIRE.....                                                | p. 1   |
| I- CADRE ADMINISTRATIF.....                                  | p. 2   |
| II- CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE.....                    | p. 7   |
| III- PRINCIPES ET METHODES DE L'ARCHEOLOGIE DES JARDINS..... | p. 8   |
| IV- MODE OPERATOIRE.....                                     | p. 9   |
| V- DONNEES HISTORIQUES ET ARCHEOLOGIQUES PREALABLES.....     | p. 12  |
| VI- RESULTATS.....                                           | p. 16  |
| VI-1 La berge du Grand Lac.....                              | p. 16  |
| VI-2 Le bassin dit la Piscine des Allemands.....             | p. 25  |
| VI-3 La digue du Grand Lac.....                              | p. 31  |
| VI-4 Le pont dit Pont Gris.....                              | p. 36  |
| VI-5 La canalisation de la Laiterie.....                     | p. 49  |
| VI-6 Les murs de berge de la Juine.....                      | p. 55  |
| VI-7 La rivière souterraine.....                             | p. 61  |
| VI-8 La berge du Petit Lac.....                              | p. 71  |
| VI-9 Le pont dit Pont du Petit Lac.....                      | p. 77  |
| VI-10 La berge de la Rivière anglaise.....                   | p. 82  |
| VI-11 Le pont dit Pont de Cook.....                          | p. 89  |
| VI-12 Le pont dit Pont du Potager.....                       | p. 96  |
| VI-13 Les allées historiques.....                            | p. 104 |
| CONCLUSION GENERALE.....                                     | p. 115 |
| Liste des figures.....                                       | p. 118 |
| BIBLIOGRAPHIE.....                                           | p. 123 |

# I- CADRE ADMINISTRATIF

## IDENTITE DU SITE

**Région :** Ile-de-France

**Département :** Essonne

**Commune :** Méréville

**Lieu-dit ou adresse :** parc du château de Méréville

**Cadastre :**

Section : OC            Parcelle : n° 8, 10, 11, 13, 14, 15

Section : OD            Parcelle : n° 10, 12, 13

**Coordonnées Lambert 1 :**

X : 639,900    Y : 6802,500

**Propriétaire du terrain :** Conseil Départemental de l'Essonne

**Protection :** classement MH

**N° de site :** 91 390 017

## OPERATION ARCHEOLOGIQUE

**Nature de l'opération :** sondages archéologiques

**Autorisations** n° 2014-343 en date du 23 juillet 2014 et n° 2015-406 en date du 30 juillet 2015

**Valables respectivement** du 15/09/2014 au 17/10/2014 et du 07/09/2015 au 02/10/2015

**Titulaire :** Cécile Travers

**Dates d'intervention sur le terrain :** du 15/09/2014 au 03/10/2014 et du 09/09/2015 au 25/09/2015

## INTERVENANTS

**Maître d'ouvrage :** Conseil départemental de l'Essonne

**Responsable de projet :** Stéphanie Becher

**Prestataire :** Archéoverde (69007 Lyon)

**Jardinier en chef :** Patrice Gagé

**ACMH :** Dominique Larpin

**Paysagiste :** Philippe Raguin

**Autorité administrative et scientifique :** Bruno Foucray, Conservateur général du patrimoine et Conservateur régional de l'archéologie d'Ile-de-France, et Christian Piozzoli, Responsable territorial Essonne

**Archéologue responsable d'opération :** Cécile Travers

**Equipe de fouille :** Cécile Travers, Nicolas Lespinasse

**Terrassement :** Entreprise Robert (78000 Versailles)

**Topographie :** Géomexpert SAS (45700 Montargis)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale  
des Affaires culturelles d'Île-de-France

|                                     |                                    |
|-------------------------------------|------------------------------------|
| Affaire suivie par :                | Bruno Foucray                      |
| Service régional de l'archéologie : |                                    |
| Tél. :                              | 01 56 06 51 81                     |
| Fax :                               | 01 56 06 52 01                     |
| Courriel :                          | christian.piozzoli@culture.gouv.fr |
| Réf. :                              | BF/CP/ 2014-                       |
| P.J. :                              |                                    |

#### ARRÊTÉ N° 2014-343

Le Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris  
Officier de la Légion d'Honneur, Commandeur dans l'ordre national du Mérite

VU le Code du Patrimoine, Livre V ;

Conformément à l'article R 531-2 du Code du patrimoine sus-visé,

#### ARRÊTE

##### Article 1<sup>er</sup>

Madame **Cécile TRAVERS** est autorisée à procéder à une opération de sondage archéologique à partir de la date du **15 septembre 2014** jusqu'au **17 octobre 2014**.

Concernant en région Île-de-France

Le(s) site(s) de:

Département : **ESSONNE**

Commune : **Méréville**

Cadastre, sections et parcelles : OC 8, 10, 11, 13, 14, 15 et OD 10, 12 13

Lieu dit : **parc du château de Méréville / le Grand Lac, la Juine**

Propriétaire : **Conseil général de l'Essonne**

Numéro de site : 91 390 017

Numéro d'opération Patriarche : 9750

Coordonnées Lambert 93 (point central) - x : 632,900      y : 6802,500

Organisme de rattachement : **ARCHEOVERDE**

**Article 2** : prescriptions générales

L'opération devra être réalisée conformément aux normes de sécurité en vigueur, définies en particulier par le décret n° 65-48 du 8 janvier 1965 pour les opérations terrestres.

Le rapport final d'opération devra être remis au maximum vingt-quatre mois après la fin de l'opération sur le terrain en huit (8) exemplaires dont un non relié et un sous forme d'un CD-Rom ou DVD Rom, dont les données devront être obligatoirement extractibles. Il devra comporter tous les éléments prévus par l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques.

**Article 3** : destination du matériel archéologique découvert

Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération seront réglés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux termes des conventions passées avec les propriétaires des terrains concernés.

**Article 4** : prescriptions particulières à l'opération

- lieu de conservation provisoire : **Archéoverde** ;
- lieu de conservation définitive : **à définir avec le SRA.**

**Article 5** : la Directrice régionale des Affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le

23 JUL. 2014

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France  
et par délégation,

pour la Directrice régionale des Affaires culturelles



Bruno FOUCRAY

Conservateur général du patrimoine  
Conservateur régional de l'archéologie  
d'Ile-de-France

- |                                                             |                                                                       |                                      |                                                                       |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Intéressé(e)                       | <input type="checkbox"/> Préfet de région                             | <input type="checkbox"/> Maire(s)    | <input type="checkbox"/> Direction régionale des affaires culturelles |
| <input type="checkbox"/> Organisme de rattachement          | <input type="checkbox"/> Préfet(s) du(des) département(s) concerné(s) | <input type="checkbox"/> Gendarmerie | <input type="checkbox"/> Sous-direction de l'archéologie              |
| <input type="checkbox"/> Propriétaire(s) du(des) terrain(s) |                                                                       | <input type="checkbox"/> Autres      |                                                                       |

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France  
47 rue Le Peletier 75009 Paris - standard 01 56 06 50 00 • Télécopie 01 56 06 52 48  
Adresse Internet : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/DRAC-Ile-de-France>



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale  
des Affaires culturelles d'Île-de-France

|                                   |                                    |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| Affaire suivie par :              | Christian Piozzoli                 |
| Service régional de l'archéologie |                                    |
| Tél. :                            | 01 56 06 51 81                     |
| Fax :                             | 01 56 06 52 01                     |
| Courriel :                        | christian.piozzoli@culture.gouv.fr |
| Réf. :                            | BF/CP/ 2015-                       |
| P.J. :                            |                                    |

**ARRÊTÉ n° 2015-406**

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris  
Officier de la Légion d'Honneur, Commandeur dans l'ordre national du Mérite

VU le Code du Patrimoine, Livre V ;

Conformément à l'article R 531-2 du Code du patrimoine sus-visé

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Madame **Cécile TRAVERS** est autorisée à procéder à une opération de sondage archéologique à partir de la date du **7 septembre 2015** jusqu'au **2 octobre 2015**.

Concernant en région Île-de-France

Le(s) site(s) de :

Département : **ESSONNE**

Commune : **Méréville**

Cadastre, sections et parcelles : OC 1, 4, 8, 11, 13, 14, 15, 16 et OD 9, 13

Lieu dit : **Parc du château de Méréville**

Propriétaire : **Conseil départemental de l'Essonne**

Numéro de site : 91 390 017

Numéro d'opération Patriarche : 9750

Coordonnées Lambert 93 (point central) - x : 632,900      y : 6802,500

Organisme de rattachement : **ARCHEOVERDE**

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France  
47 rue Le Peletier 75009 PARIS - standard : 01 56 06 50 00 - Télécopie : 01 56 06 52 48  
Adresse Internet : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Régions/DRAC-Ile-de-France>

**Article 2** : prescriptions générales

L'opération devra être réalisée conformément aux normes de sécurité en vigueur, définies en particulier par le décret n° 65-48 du 8 janvier 1965 pour les opérations terrestres.

Le rapport final d'opération devra être remis au maximum vingt-quatre mois après la fin de l'opération sur le terrain en huit (8) exemplaires dont un non relié et un sous forme d'un CD-Rom ou DVD Rom, dont les données devront être obligatoirement extractibles. Il devra comporter tous les éléments prévus par l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques.

**Article 3** : destination du matériel archéologique découvert

Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération seront réglés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux termes des conventions passées avec les propriétaires des terrains concernés.

**Article 4** : prescriptions particulières à l'opération

- lieu de conservation provisoire : **Archéoverde** ;
- lieu de conservation définitive : **à définir avec le SRA.**

**Article 5** : la Directrice régionale des Affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 30 juillet 2015

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France  
et par délégation,  
pour la Directrice régionale des Affaires culturelles

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris  
et par délégation la Directrice régionale des Affaires culturelles  
et par subdélégation le Conservateur régional de l'archéologie



Bruno Foucray  
Conservateur général du Patrimoine

- |                                                             |                                                                       |                                      |                                                                       |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Intéressé(e)                       | <input type="checkbox"/> Préfet de région                             | <input type="checkbox"/> Mairie(s)   | <input type="checkbox"/> Direction régionale des affaires culturelles |
| <input type="checkbox"/> Organisme de rattachement          | <input type="checkbox"/> Préfet(s) du(des) département(s) concerné(s) | <input type="checkbox"/> Gendarmerie | <input type="checkbox"/> Sous-direction de l'archéologie              |
| <input type="checkbox"/> Propriétaire(s) du(des) terrain(s) |                                                                       | <input type="checkbox"/> Autres      |                                                                       |

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France  
47 rue Le Peletier 75009 PARIS - standard : 01 56 06 50 00 • Télécopie : 01 56 06 52 48  
Adresse Internet : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/DRAC-Ile-de-France>

## II- CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

Créé entre 1784 et 1793 par l'architecte François-Joseph Bélanger (1744-1818) et le peintre Hubert Robert (1733-1808), pour le négociant et banquier Jean-Joseph de Laborde (1761-1801), le vaste parc de style « anglo-chinois » ou « pittoresque » de 59 ha entourant le château de Méréville (91) fait depuis 2011 l'objet d'un vaste programme de réhabilitation mené par le Conseil Départemental de l'Essonne dans le cadre d'un schéma directeur exigeant et ambitieux, alliant intérêts patrimoniaux et écologiques.

L'une des priorités de ce schéma directeur était la réhabilitation du fond de vallée humide de la Juine, et en particulier de la rivière traversant le parc du sud vers le nord, et de ses annexes paysagères et hydrauliques (ponts, plans d'eau et cascades). Ces dernières, tout comme la rivière créée artificiellement grâce au détournement du cours naturel de la Juine, sont directement héritées de la composition originelle, et constituent des éléments clés du parcours historique au sein du parc. Faute d'entretien, ces aménagements se sont dégradés et ont peu à peu perdu de leur lisibilité paysagère. Par ailleurs, les modalités techniques et esthétiques qui ont prévalu à leur conception sont bien souvent ignorées.

Afin d'alimenter l'étude de parti pris de restauration à l'aide d'éléments tangibles, le Conseil Départemental de l'Essonne, en concertation avec l'Agence Larpin et le Service Régional de l'Archéologie d'Ile-de-France, a donc souhaité que des investigations archéologiques soient menées sur les aménagements suivants : les berges de la Juine, les berges de la Rivière anglaise, la berge du Grand Lac, la digue du Grand Lac, la berge du Petit Lac, le bassin dit Piscine des Allemands, le Pont dit Gris, le Pont dit de Cook, le Pont dit du Potager, le Pont dit du Petit Lac, la canalisation reliant la Laiterie au Grand Lac, la rivière souterraine reliant le Grand Lac à l'aqueduc du Grand Rocher, et quelques allées historiques **(PL.I)**.

Menées conjointement à une étude hydro-écologique visant à la réhabilitation du site dans ses composantes naturelles, ces investigations devaient permettre de :

- Localiser l'emplacement et les limites d'origine des aménagements historiques
- Comprendre la façon dont ces aménagements avaient été intégrés dans l'environnement hydrogéologique de l'époque
- Les caractériser d'un point de vue technique et esthétique
- Diagnostiquer leur état de conservation
- Identifier d'éventuelles restaurations ou états successifs

Elles ont donné lieu à deux campagnes de sondages, l'une effectuée du 15 septembre au 3 octobre 2014, et l'autre du 9 au 25 septembre 2015. Le présent rapport, en deux volumes (Volume I : Texte, et Volume II : Planches et Annexes), rend compte des résultats de ces deux campagnes.

### III- PRINCIPES ET METHODES DE L'ARCHEOLOGIE DES JARDINS

*Faire dialoguer l'existant, les sources d'archives et les vestiges archéologiques afin d'éclairer le passé d'un jardin, découvrir les modalités techniques et esthétiques de sa mise en œuvre originelle, et retracer son évolution jusqu'à nos jours.*

Un jardin est un « monument vivant »<sup>1</sup>. Son principal matériau, le végétal, est soumis aux lois de la nature et en cela est périssable et renouvelable. Mais il s'agit bien d'une construction humaine, soumise à la variabilité des goûts et à l'évolution des techniques, et son sous-sol conserve l'empreinte des interventions paysagères qui ont jalonné son histoire, au même titre qu'un édifice conserve les traces de son passé au sein de ses maçonneries. En effet, les gestes techniques liés à l'implantation et à l'entretien d'un jardin – travaux de terrassement, travaux de maçonnerie, plantations, apports minéraux à vocation esthétique, implantation de réseaux hydrauliques – laissent des traces au sein des sédiments. Celles-ci peuvent être interrogées par l'archéologie afin d'apporter des éléments tangibles à la connaissance des conditions de mise en œuvre du jardin et de son évolution au cours du temps.

Sur le terrain, plusieurs types d'investigations sont envisageables et se complètent : prospections géophysiques, sondages, décapages ponctuels, fouilles. L'approche la plus courante consiste à creuser des sondages en différents points de la zone étudiée – tranchées linéaires de plusieurs dizaines de mètres, lorsqu'il s'agit d'étudier les modalités techniques de la création du jardin, sa composition d'ensemble et son évolution au cours du temps, ou sondages plus ponctuels, lorsque la structure globale du jardin est connue et que des questionnements plus précis se font jour dans le cadre d'une étude préalable à la restauration.

Le nombre et l'emplacement de ces sondages sont définis en fonction des objectifs de recherche, des données historiques connues sur le jardin et des observations préalablement effectuées sur le terrain. Ils prennent également en compte les contraintes spatiales liées aux réseaux souterrains et aux structures végétales existantes. De manière générale, leur profondeur varie en fonction de celle du terrain dit « naturel »<sup>2</sup> qu'il est nécessaire d'atteindre pour appréhender la chronologie du site dans sa globalité. Cette approche profonde permet de renseigner les époques antérieures à celle de l'aménagement du jardin, mais aussi de comprendre quelles étaient les conditions hydrogéologiques locales à l'époque de la création du jardin, et quels types de travaux préalables (terrassement, drainage) ont été réalisés afin de rendre le site propice à l'implantation d'un jardin d'agrément.

Les faces latérales de ces sondages sont ensuite relevées et étudiées par la caractérisation d'unités stratigraphiques, ou couches, décrites selon des critères colorimétriques, texturaux et structuraux généralement utilisés en pédologie, ainsi que sur des traits archéologiques (artéfacts) et biologiques (porosité radiculaire, malacofaune, etc...). Chaque couche minutieusement enregistrée témoigne à sa façon d'un événement vécu par le jardin. Il appartient à l'archéologue de décrypter cet événement à la fois dans le temps et dans l'espace, et de retracer l'évolution des dispositions du jardin étudié depuis sa création jusqu'à nos jours.

L'analyse archéologique proprement dite repose sur l'interprétation croisée des données de fouille et

---

<sup>1</sup> Charte de Florence, 1981 ([http://www.international.icomos.org/charters/gardens\\_f.pdf](http://www.international.icomos.org/charters/gardens_f.pdf))

<sup>2</sup> C'est-à-dire vierge de tout impact anthropique.

leur confrontation avec les informations issues de la documentation historique (archives, plans, traités techniques). Ce travail nécessite une relecture experte des sources, une mise à l'échelle des plans les plus significatifs, ainsi qu'une connaissance approfondie des anciennes techniques horticoles et hydrauliques. Le cas échéant, il s'appuie également sur les résultats des analyses environnementales menées en parallèle (palynologie, malacologie, micromorphologie, etc).

## IV- MODE OPERATOIRE

Compte tenu des questionnements préalables, c'est la technique par sondages ponctuels qui a été retenue et appliquée à Méréville (**PL.I**).

L'implantation des sondages a été déterminée en fonction de la localisation des aménagements recherchés tels qu'ils étaient représentés sur le plan cadastral napoléonien daté de 1831 (**fig. 1**), seule source cartographique fiable documentant l'état originel (mais ayant peut-être déjà évolué) du parc de Méréville. Les sondages S.VII et S.VIII, dans lesquels a été mise au jour une canalisation enterrée, ont quant à eux été positionnés d'après les résultats d'une prospection radar opérée en amont de notre intervention par le cabinet Géomexpert, et qui faisaient apparaître une anomalie rectiligne entre la Laiterie et le Grand Lac susceptible d'être une structure maçonnée enfouie. Le sondage S.XIX, censé recouper une « rivière » souterraine mentionnée dans les sources, a été positionné d'après la superposition du plan topographique actuel et du plan annexé au procès-verbal de la maîtrise des Eaux et Forêts daté du 29 mars 1788, sur lequel figure cette « rivière » (**fig. 2**).

La mise hors d'eau des sondages grâce à la pose de palplanches métalliques (**fig. 3**), leur creusement à l'aide d'une minipelle mécanique équipée d'un godet lisse, ainsi que leur pompage pendant tout le temps nécessaire aux observations archéologiques, ont été effectués sous notre direction par l'entreprise Robert, prestataire du marché « Travaux d'accompagnement », avec l'appui de l'entreprise SMAE.

En tout, vingt-quatre sondages ont été réalisés, douze en 2014 (S.I à S.XII) et douze en 2015 (S.XIII à S.XXIV), dont neuf ont nécessité la pose d'un dispositif de mise hors d'eau pour pouvoir faire nos observations (S.II, S.III, S.V, S.IX, S.XI, S.XIII, S.XV, S.XVII, et S.XVIII). Leurs dimensions varient en fonction des objectifs recherchés pour chacun d'entre eux. Le cabinet Géomexpert a reporté leur position sur le plan photogrammétrique réalisé en 2014 pour le Conseil Départemental de l'Essonne. Ce plan a été réalisé à base de photos aériennes recalées grâce à des points de calage relevés au sol. Les parties en eau et les ouvrages d'art ont quant à eux été relevés au sol (**PL.I**).

Les coupes stratigraphiques des sondages S.I, S.II, S.III, S.VII, S.VIII, S.IX, S.X, S.XII, S.XIII, S.XV, S.XVIII, S.XIX, S.XX, S.XXI, S.XXII et S.XXIV ont été relevées à l'échelle 1/20e et décrites selon les principes méthodologiques évoqués plus haut (**Volume II, PL.I à PL.XIX**). Les descriptions des unités stratigraphiques n° 1 à 206 et leur interprétation sont regroupées dans le tableau figurant en annexe de ce rapport (**Volume II, Annexe n° 1**).

Afin d'alimenter l'interprétation archéologique, des prélèvements de mortier ont été effectués sur le bassin dit Piscine des Allemands, le Pont dit Gris, le Pont dit du Grand Lac, le Pont dit du Petit Lac, le Pont dit de Cook, sur certaines allées historiques et dans certaines couches de sédiments. Ces échantillons ont été confiés à Stéphane Büttner (Centre d'études médiévales Saint-Germain, UMR 6298

ARTeHIS, à Auxerre) dont les deux rapports figurent en annexe de ce rapport (**Volume II, Annexes n° 2 et 3**).

Quant aux éléments en bois prélevés dans les sondages S.IX et S.X réalisés autour du Pont dit Gris (cf. *infra*), ils ont été montrés à Christophe Perrault, dendrochronologue au CEDRE (Besançon), qui a conclu qu'ils ne comportaient pas assez de cernes de croissance pour pouvoir donner lieu à une interprétation chronologique.

A l'issue de notre intervention, les vestiges maçonnés et les portions d'allées historiques mis au jour ont été recouverts de géotextile, et les sondages ont été rebouchés mécaniquement avec les sédiments extraits lors de leur creusement.



fig. 1 : Extrait du plan cadastral de la commune de Méréville, Section D dite du Bourg, 5e feuille, 1831 (Service du cadastre, Hôtel des impôts, Etampes)

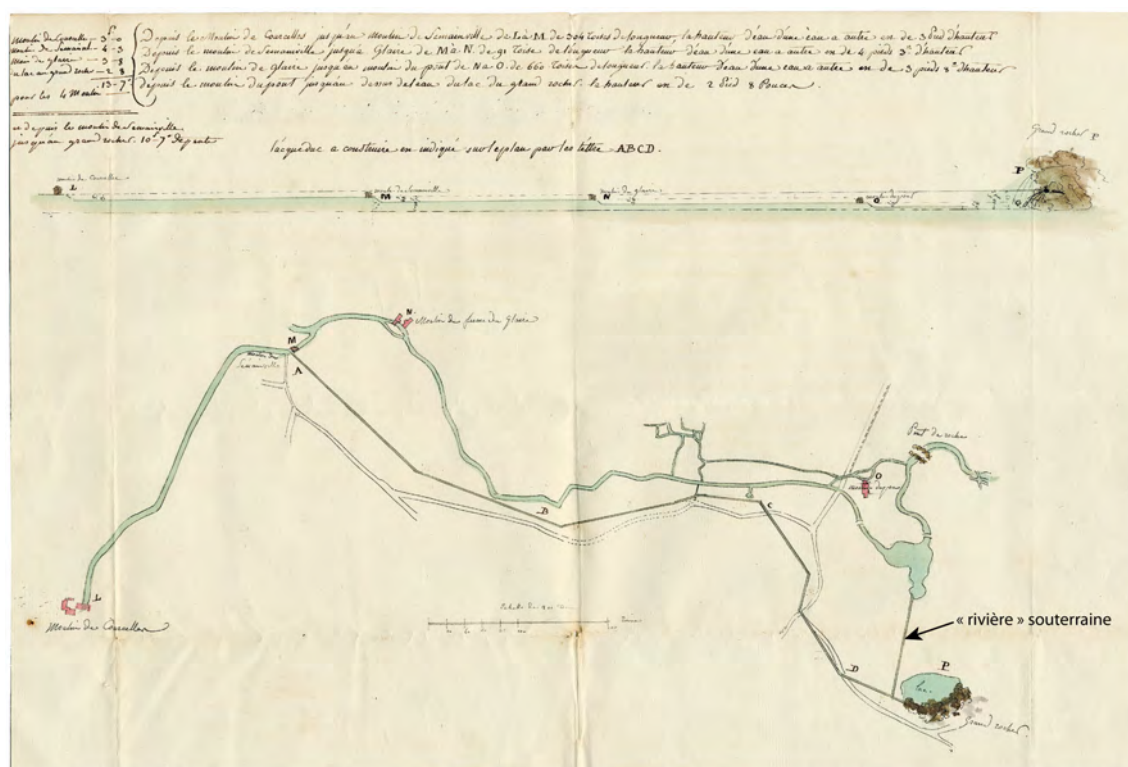


fig. 2 : Plan annexé au procès-verbal de la maîtrise des Eaux et Forêts en date du 29 mars 1788, sur lequel la « rivière » souterraine reliant le Grand Lac au « Grand Rocher » est représentée



fig. 3 : Palplanches métalliques plantées sur l'emprise du Grand Lac au niveau du sondage S.III - © C. Travers

## V- DONNEES HISTORIQUES ET ARCHEOLOGIQUES PREALABLES

Notre intervention s'inscrit dans une longue suite de réflexions et d'études engagée dès le milieu des années 1990 sur la restauration du parc de Méréville. Elle s'appuie notamment sur les résultats des recherches effectuées par Anne Allimant (archéologue des jardins), issus d'une prospection de terrain réalisée à l'automne 1995<sup>3</sup> et d'une campagne de sondages archéologiques effectuée de décembre à février 1996<sup>4</sup>, et sur ceux de Nicole Gouiric (historienne des jardins), rassemblés dans une synthèse historique remise en novembre 2003<sup>5</sup>, et une étude plus spécifique sur les cheminements et les points de vue, remise en janvier 2006<sup>6</sup>. La qualité et le caractère exhaustif du travail de Nicole Gouiric nous dispensent de refaire ici une énième synthèse de l'histoire du site. En revanche notre analyse convoque constamment les données historiques mentionnées dans ses rapports, où elles sont largement commentées et analysées. De même, les données archéologiques mises au jour par Anne Allimant en 1995 et 1996, lorsqu'elles avaient un lien avec nos problématiques de recherche, ont été systématiquement prise en compte.

Notre analyse se fonde par ailleurs sur la confrontation des données archéologiques mises au jour avec les informations figurant sur les plans historiques représentant le parc aux différentes périodes de son histoire. Ces plans ont déjà été commentés et analysés dans les études précitées. N'ayant rien de nouveau à ajouter, nous les mentionnons juste ici pour rappel :

- **Le plan terrier, dit « Plan Delpech », 1710-1715** - Collection Vivaux, copie aux archives de la Société Historique et Archéologique du Sud Essonne (**fig. 4**)

- **Le plan d'intendance de la paroisse de Méréville**, dit « Plan Lejeune », **1781** - Archives Départementales de l'Essonne, C35/21 (**fig. 5**)

- **Le plan attribué à Bélanger, 1785-1786** - Wallraf-Richartz-Museum, B47, Cologne (**fig. 6**)

- **Le plan cadastral de la commune de Méréville**, Sections C, 2e feuille, et D, 5e feuille, **1831** - Service du cadastre, Hôtel des impôts, Etampes (**fig. 7**)

- **Le plan du Domaine de Méréville**, par Danger, géomètre à Etampes, pour M. Beleys, propriétaire, **1869** - Archives Nationales MC XXXIV-1207 (**fig. 8**)

---

<sup>3</sup> ALLIMANT A., *Le parc de Méréville I*, Service Régional de l'Archéologie Ile-de-France, 1995

<sup>4</sup> ALLIMANT A., *Le parc de Méréville II*, Service Régional de l'Archéologie Ile-de-France, février 1996

<sup>5</sup> GOUIRIC N., *Le parc de Méréville, Synthèse historique pour le projet de restauration*, volumes 1 et 2, Conseil Général de l'Essonne, novembre 2003

<sup>6</sup> GOUIRIC N., *Le parc de Méréville, La promenade : cheminements et points de vue, Etude historique complémentaire pour servir au projet de restauration*, volumes 1 et 2, Conseil Général de l'Essonne, janvier 2006



fig. 4 : Plan terrier, dit « Plan Delpesch », 1710-1715 - Collection Vivaux, copie aux archives de la Société Historique et Archéologique du Sud Essonne

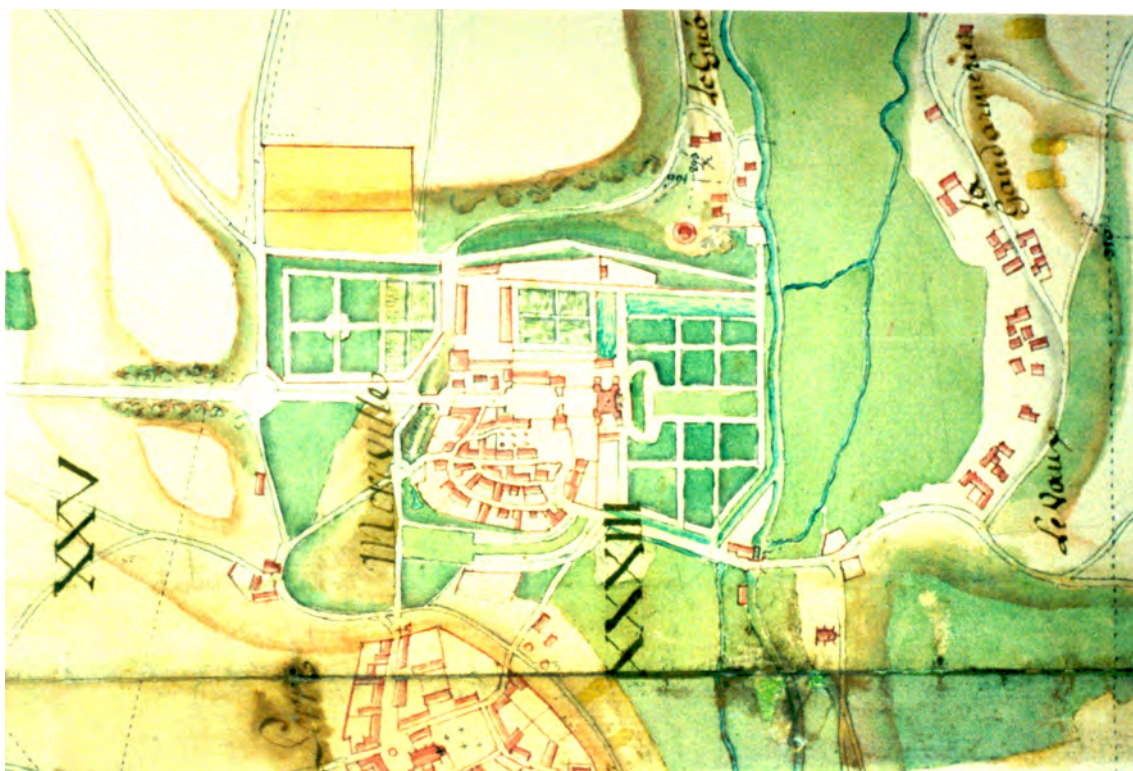


fig. 5 : Plan d'intendance de la paroisse de Méréville, dit « Plan Lejeune », 1781 - Archives Départementales de l'Essonne, C35/21



fig. 6 : Plan attribué à Bélanger, 1785-1786 - Wallraf-Richartz-Museum, B47, Cologne



fig. 7 : Plan cadastral de la commune de Méréville, Sections C, 2e feuille, et D, 5e feuille, 1831 - Service du cadastre, Hôtel des impôts, Etampes



fig. 8 : Plan du Domaine de Méréville, par Danger, géomètre à Etampes, pour M. Beleys, propriétaire, 1869 - Archives Nationales MC XXXIV-1207 (cliché N. Gouiric)

## VI- RESULTATS

### VI-1 La berge du Grand Lac

#### DONNEES HISTORIQUES

L'aménagement du Grand Lac fait sans doute partie des premiers travaux engagés par Laborde à Méréville, dès la fin de l'année 1784. Selon Bélanger (lettre à Laborde du 20 juin 1785), son creusement a permis de récupérer de la terre végétale pour les futures plantations<sup>7</sup>. Mais le lac visible sur le plan projet de Bélanger daté de 1785-1786 (**fig. 6**) et sur le plan de l'aqueduc annexé au procès-verbal de la maîtrise des Eaux et Forêts daté du 29 mars 1788 (**fig. 2**), est beaucoup plus petit que celui qui figure sur le cadastre de 1831 (**fig. 7**). En superposant les plans historiques entre eux il apparaît qu'il a effectivement été agrandi vers l'est (**fig. 9**). D'après les sources cet agrandissement date de la troisième phase de travaux menée entre 1790 et 1793. En décembre 1790, 75 terrassiers travaillent pour faire 180 toises (environ 350 m) de murs, et de grands arbres sont transplantés de l'ancien lac au nouveau (dont 9 grands peupliers et des blancs de Hollande). Le nouveau lac est mis en eau le 7 janvier 1791<sup>8</sup>. Les 180 toises de murs évoqués dans les sources correspondent approximativement au linéaire de mur qu'il a fallu construire par rapport au linéaire de berge initial.

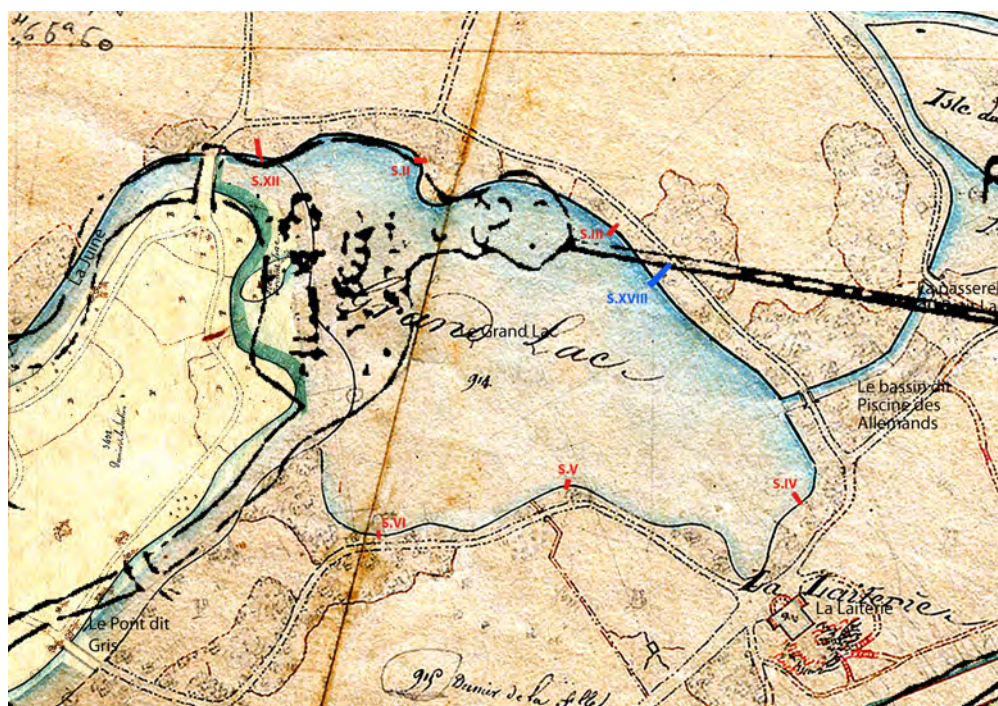


fig. 9 : Superposition du plan cadastral de 1831 (en couleur) et du plan annexé au procès-verbal de la maîtrise des Eaux et Forêts de 1788 (en noir), avec report des sondages archéologiques

<sup>7</sup> Dans : GOUIRIC N., *Le parc de Méréville, Synthèse historique pour le projet de restauration*, volume 1 : Texte, Conseil Général de l'Essonne, novembre 2003, p. 48

<sup>8</sup> Dans : GOUIRIC N., *op. cit.*, p. 59-60

## DONNEES ARCHEOLOGIQUES

7 sondages (**PL.II**), 2 qui recoupent la berge construite en 1784 (S.II, S.XII), et 5 qui recoupent la berge construite en 1790-1791 (S.III, S.IV, S.V, S.VI, S.XVIII).

### Les terrassements préalables

Les coupes stratigraphiques des sondages effectués sur la berge du Grand Lac offrent l'occasion d'analyser la façon dont le sous-sol tourbeux de la vallée a été remanié en amont de l'aménagement proprement dit du jardin, et de comprendre comment tout un système hydrogéologique pensé et fabriqué par l'homme a été mis en place au sein de la vallée de la Juine pour assurer la pérennité de l'œuvre de Bélanger.

Dans les sondages S.III, S.XII et S.XVIII on constate que la tourbe en place (**PL.III : US 45, 146**) a été retaillée du côté sud pour former la cuvette du Grand Lac, mais aussi du côté nord, et de façon plus large et plus profonde, afin d'y répandre une couche de calcaire concassé destinée à assainir le terrain réservé à l'implantation de la grande prairie (**PL.IV : US 89**). Ce remblai calcaire est présent dans toutes les coupes (**PL.III : US 42, 141, 145 ; PL.IV : US 88, 90, 99**), et Anne Allimant l'avait déjà repéré dans plusieurs de ses sondages<sup>9</sup>. Nos observations corroborent ce que décrivent les sources d'archives : « *Il falloit dépenser d'abord plusieurs millions, pour donner à ce fond mouvant & boueux la solidité nécessaire ; c'est ce que l'on fit en employant trois ou quatre cens ouvriers à fouiller une montagne, à l'aplanir pour en étendre les déblais dans le marais, après avoir enlevé de celui-ci la première couche de vase et de bourbe.* »<sup>10</sup>. N'ayant pas pu atteindre la base de ce remblai calcaire drainant, nous ignorons quelle est son épaisseur. Près des berges du Grand Lac, il apparaît à environ 1 m de la surface du sol actuelle.

Il a ensuite été recouvert par diverses couches de remblais - terre humifère, argileuse ou tourbeuse, mélangée avec une quantité variable d'éléments grossiers et de calcaire concassé - ayant permis de niveler le terrain destiné à accueillir la future grande prairie (**PL.III : US 40, 41, 138, 139, 140, 142 ; PL.IV : 81, 82, 98**). Le fait que les aménagements de berge du Grand Lac (ceux réalisés en 1784) recoupent ces remblais indique que le nivellement de la vallée était déjà bien avancé, si ce n'est achevé, au moment de la création du Grand Lac.

### La construction du mur de berge du Grand Lac état 1 (1784) et état 2 (1791)

Dans chaque sondage est apparu un mur de berge en moellons calcaires faisant 0,80 à 1 m de large, et retaillant les remblais de nivellement évoqués précédemment (**PL.V**). Nous l'avons recoupé dans les sondages S.II, S.III, S.XII et S.XVIII, et l'avons juste dégagé superficiellement dans les sondages S.IV, S.V et S.VI. Son implantation est assez fidèle aux limites du Grand Lac tel qu'il est dessiné sur le plan cadastral de 1831 (**PL.II**). Visiblement ce mur a été soigneusement nivelé lors de sa construction car il apparaît systématiquement à une altitude comprise entre 86,20 et 86,30 m. Sa localisation dans le sondage S.XII confirme par ailleurs la courbe observée à cet endroit sur le plan cadastral napoléonien. On peut penser que cette dernière a été supprimée lors de la construction de la digue à l'époque contemporaine.

<sup>9</sup> ALLIMANT A., *Le parc de Méréville II*, Service Régional de l'Archéologie Ile-de-France, février 1996, p. 25, 26

<sup>10</sup> Témoignage de Petit de Bachaumont en 1786, extrait de : GOUIRIC N., *Le parc de Méréville, Synthèse historique pour le projet de restauration*, volume 1 : Texte, Conseil Général de l'Essonne, novembre 2003, p. 51

Pour des raisons inhérentes aux conditions de fouille - les sédiments gorgés d'eau n'ont pas facilité le travail de fouille et d'observation - c'est dans les sondages S.III, S.V et S.XVIII, que ce mur de berge a pu être le mieux observé. D'après la superposition des plans historiques (**PL.II**), il s'agit du **mur de berge construit en 1790-1791**.

En coupe, ce **mur** présente une morphologie très particulière (**PL.III : US 37, 144**). Sa face postérieure, au contact avec le terrain environnant, verticale et parementée, fait environ 0,80 m de haut. Sa face antérieure, au contact avec l'eau, forme un pan incliné, tandis que sa base suit la pente du remblai calcaire sous-jacent (**PL.III : US 42, 141**). D'après nous, ce mur servait principalement à consolider la berge - en retenant les sédiments rapportés au niveau de la grande prairie et en offrant une résistance à l'affouillement par l'eau - tout en se faisant le plus discret possible. Il n'était sans doute pas destiné à être vu.

Il est précédé côté terrain par un **corroi argileux** de couleur gris-bleu à gris-vert s'oxydant très vite au contact avec l'air, faisant entre 0,30 et 0,40 m d'épaisseur, observé dans tous les sondages sauf S.IV (**PL.III : US 39, 143**). Cette couche d'argile appliquée à l'arrière du mur de berge permettait d'assurer l'étanchéité du Grand Lac, mais également d'éviter que l'eau vienne imbiber le sol de la grande prairie. Sa présence justifie le fait que le mur de berge, bâti à pierres sèches, soit perméable. En effet, pour être efficace, un corroi d'argile doit rester en permanence humide. Ainsi, pour garantir l'étanchéité de la berge, la nappe d'eau ne devait pas arriver plus haut que le niveau supérieur du corroi.

L'absence de corroi argileux à l'arrière du mur de berge observé dans le sondage S.IV (rive orientale du Grand Lac), pourtant bien à pierres sèches, pose question. On peut faire l'hypothèse que cette portion de berge a été reconstruite à une date ultérieure et avec une technicité différente de celle du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce mur est en effet moins large (0,80 m) que ceux observés dans les autres sondages (0,90 à 1 m). Mais cela ne nous convainc pas vraiment. La présence d'une **pierrée**<sup>11</sup> située 0,40 m derrière et qui lui est parallèle (**fig. 10**) nous laisse envisager une autre piste. Cette dernière est installée dans le remblai calcaire dont l'épandage a participé des travaux d'assainissement de la vallée engagés dès 1784. Il s'agit donc d'un aménagement contemporain de Laborde. En revanche nous ignorons si elle est contemporaine de la première phase de travaux (fin 1784 - printemps 1786 selon N. Gouiric) ou de l'agrandissement du Grand Lac (1790-1791). Elle est bâtie à pierres sèches, fait 0,90 m de large et 0,50 m de hauteur, et son conduit intérieur, de section carrée et non enduit, fait 0,25 m de côté. D'après sa direction et sa pente NE-SO (**PL.II**), nous supposons qu'elle récupérait les écoulements souterrains arrivant du coteau boisé de la partie est du parc pour les conduire dans le Grand Lac. On sait que Laborde a fait rechercher des sources dans son parc afin de les conduire dans la rivière au moyen de canaux souterrains<sup>12</sup>, celles-ci ont pu également être sollicitées pour alimenter le Grand Lac. La nécessité de ne pas faire entrave à ces écoulements naturels pourrait ainsi expliquer l'absence de corroi à l'arrière du mur de berge de la rive orientale du Grand Lac. Il fallait qu'ils puissent percoler à travers le mur, d'une part pour ne pas faire pression sur ce dernier, et d'autre part pour alimenter le lac.

<sup>11</sup> Conduit souterrain fait à pierres sèches pour l'écoulement ou pour la direction des eaux.

<sup>12</sup> « Et en outre de faire rechercher dans son parc différentes sources qui se rendront dans la rivière au moyen de canaux qu'il fera pratiquer »  
Lettre du 22 juin 1785 (GOUIRIC N., *Le parc de Méréville, Synthèse historique pour le projet de restauration*, volume 1 : Texte, Conseil Général de l'Essonne, novembre 2003, p. 49)

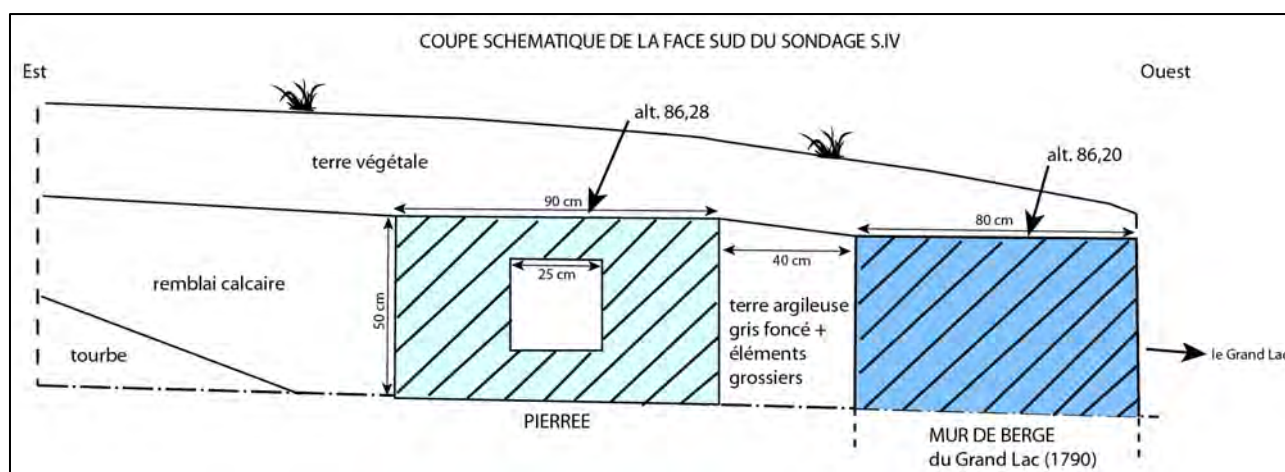


fig. 10 : Coupe schématique de la face sud du sondage S.IV

Les sondages S.II et S.XII livrent quant à eux quelques informations sur le **mur de berge construit en 1784**, bien que les conditions de fouille n'aient pas permis de le relever entièrement. Il s'agit là aussi d'un mur à pierres sèches doublé d'un corroi d'argile, mais on observe quelques différences de conception par rapport aux aménagements réalisés en 1790-1791. Tout d'abord les dimensions du corroi d'argile sont plus importantes - environ 1 m de large sur au moins 1 m d'épaisseur (sa base n'a pas pu être observée) (**PL.IV : US 84, 94, 95, 96**). De plus il apparaît que l'argile a été appliquée contre le pan incliné du talus de berge laissé en attente lors des travaux de terrassement préalables, alors que dans les sondages S.III et S.XVIII (**PL.III**) on constate qu'elle recoupe les remblais, ce qui signifie qu'elle a été appliquée *a posteriori*. Le profil du mur n'est pas tout à fait le même non plus (**PL.IV : US 86, 97**) : sa face postérieure épouse le profil incliné du corroi d'argile, tandis que sa face antérieure, au contact avec l'eau, paraît verticale, tout au moins dans le sondage S.XII où nous avons pu l'observer sur une toute petite portion. Bien que lacunaires, ces observations archéologiques confortent l'interprétation historique des différentes phases du chantier : les aménagements observés dans les sondages S.II et S.XII et ceux observés dans les sondages S.III et S.XVIII sont légèrement différents et participent manifestement de deux campagnes de travaux différentes.

## Les travaux de plantation

La couche de bonne terre qui recouvre les remblais de nivèlement et scelle les aménagements de berge du Grand Lac correspond à la terre végétale qui a été rapportée au XVIII<sup>e</sup> siècle pour constituer le substrat de **plantation du gazon** que Bélanger projetait de semer au niveau de la grande prairie (**PL.III : US 36, 137 ; PL.IV : 80**). D'après une lettre de Bélanger datée du 20 juin 1785<sup>13</sup>, cette terre provenait - au moins en partie - des travaux d'excavation du Grand Lac.

Dans le sondage S.III, elle scelle un creusement profond rempli d'un mélange de tourbe, de terre limono-argileuse et de calcaire concassé (**PL.III : US 38**). Nous ne l'avons recoupé que partiellement, mais ce pourrait être l'amorce d'une fosse de **plantation d'arbre** datant du XVIII<sup>e</sup> siècle. De même,

<sup>13</sup> Lettre de Bélanger à Laborde datée du 20 juin 1785 : « La nécessité d'avoir de la terre végétale, pour couvrir le tuf qu'on rapportait des Montagnes sur les Marais qui occupaient la superficie de votre parc, m'a fait naître l'idée d'un lac très vaste, où j'ai trouvé dix huit à dix neuf cents pieds de terre végétale pour mêler avec celle où sont plantés les arbres et sur laquelle on doit planter du gazon » (GOURIC N., *op. cit.*, p. 48)

dans le sondage S.XVIII, une fosse à fond plat et à paroi subverticales remplie d'un mélange de terres de remblais et d'humus (**PL.III : US 100**), scellée elle aussi par le niveau de terre végétale répandue en 1790-1791, pourrait correspondre à une **plantation d'arbuste** effectuée lors de la troisième phase de travaux.

Sur le plan de Bélanger correspondant au projet du Grand Lac état 1, on voit en effet que la berge est ponctuée de grands arbres et d'arbustes buissonnant (**fig. 11**). Il est probable que ce parti paysager ait été pérennisé lors de l'agrandissement du lac. On sait par ailleurs qu'à cette occasion des arbres ont été déplacés de l'ancienne berge à la nouvelle (cf *supra*).

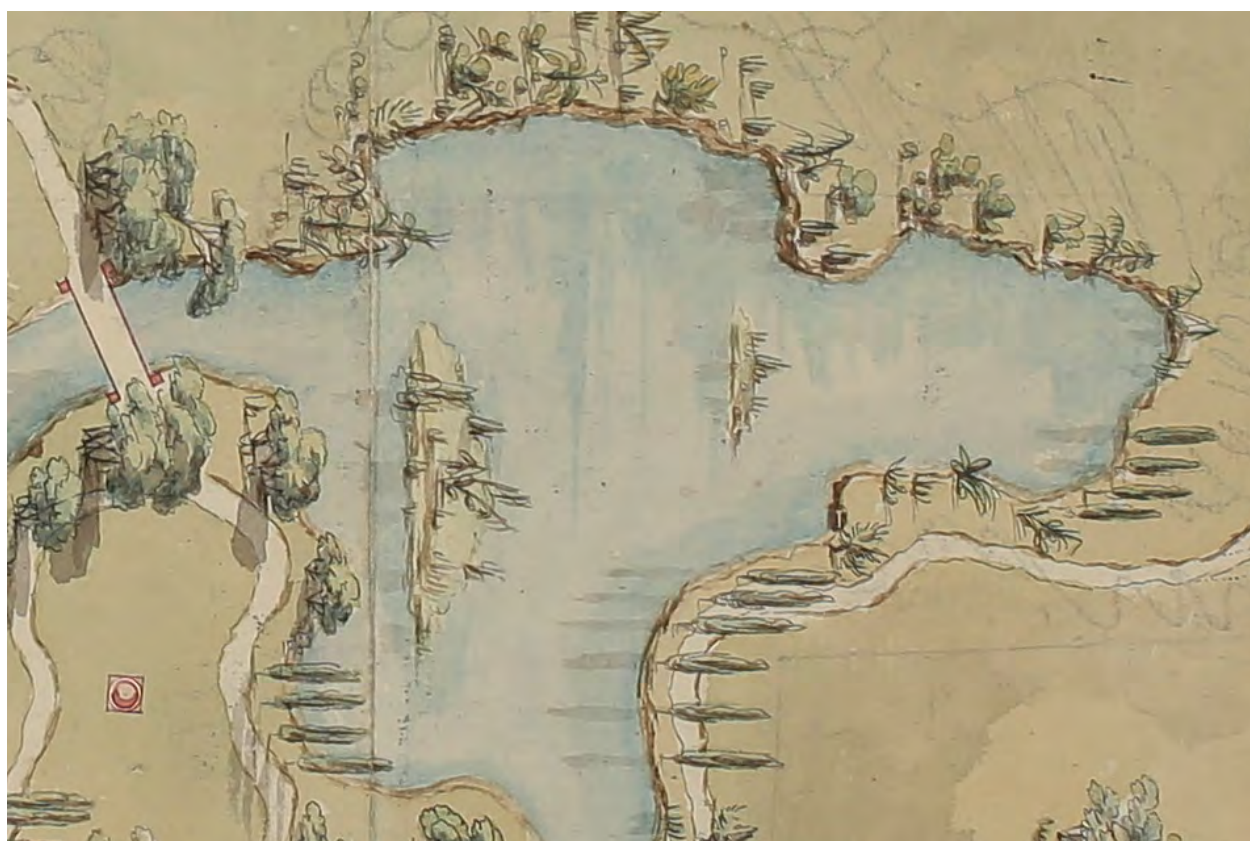


fig. 11 : Projet de végétalisation de la berge du Grand Lac par Bélanger - Plan attribué à Bélanger, 1785-1786, Wallraf-Richartz-Museum, B47, Cologne, détail

## Les dépôts au fond du lac

Les coupes des sondages S.III, S.XII et S.XVIII font apparaître une couche de **vase grise** plus ou moins foncée - c'est-à-dire plus ou moins chargée en matière organique - reposant sur la tourbe constituant le fond du lac (**PL.III : US 44, 147 ; PL.IV : US 87**). Il s'agit des sédiments fins (limons et argiles) transportés par la rivière et qui se sont déposés naturellement sur le fond du lac. Vu leur faible épaisseur - une vingtaine de centimètres - il est probable que le lac a été curé au cours de son histoire (ce qui pourrait expliquer la disparition d'un éventuel fond pavé), et que la couche que nous observons s'est formée à la suite d'un ultime curage qu'il nous est impossible de dater précisément étant donné

que les sources d'archives ne livrent aucune information sur le sujet. Cette couche de vase témoigne en tout cas d'une époque où le lac était encore en eau. La couche de **tourbe en formation** surmontant ce niveau de vase, observée dans S.III et S.XVIII (**PL.III : US 43, 206**), a commencé à se former à partir du moment où l'eau n'a plus circulé librement dans le lac, et que l'atterrissement de ce dernier était en marche.

D'après l'étude des clichés aériens conservés à la photothèque de l'IGN<sup>14</sup> cet atterrissement était déjà bien avancé en 1946 (**fig. 12**).



**fig. 12 : Matérialisation des limites du Grand Lac sur un cliché aérien de 1946 - [www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr)**

---

<sup>14</sup> Ceux-ci, allant de 1946 à nos jours, sont visibles et téléchargeables sur le site : [www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr)

## Les interventions postérieures au XVIIIe

Plusieurs événements postérieurs aux aménagements du XVIIIe apparaissent dans les coupes de nos sondages. Tout d'abord dans le sondage S.II, on constate que la stratigraphie est tronquée - en effet le niveau de terre végétale rapportée au XVIIIe a disparu - et que le sommet du corroi est entamé par un petit creusement qui semble avoir entraîné l'arrachement des premières assises du mur (**PL.IV : US 93**). Il se pourrait que cette intervention corresponde à un **nettoyage de surface** opéré à une date sans doute postérieure au XVIIIe puisqu'on s'est permis d'endommager le mur de berge, mais qu'il est impossible de dater plus précisément. Suite à cela, de la bonne terre a été rapportée afin de recouvrir le corroi et reconstituer le substrat de plantation du secteur décapé (**PL.IV : US 92**). Dans le sondage S.XII, la petite fosse arrondie remplie de bonne terre et contenant beaucoup d'éléments grossiers (**PL.IV : US 79, 83**), qui entame le niveau de terre végétale répandue en 1784 et se prolonge en couche vers le nord pourrait elle aussi témoigner d'un nettoyage de surface lié à la suppression d'un végétal arbustif, intervenu postérieurement au XVIIIe. Mais là encore rien ne permet de dater précisément cet événement, ni même de dire s'il est contemporain de l'intervention observée dans S.II.

La coupe du sondage S.XII fait apparaître deux autres interventions postérieures au nettoyage de surface évoqué précédemment. Tout d'abord une fosse assez profonde dont le creusement a détérioré le sommet du mur de berge et arraché une partie du corroi, dont on retrouve de gros blocs épars au sein de son comblement (**PL.IV : US 85**). Cette fosse a manifestement été rebouchée très rapidement avec les sédiments extraits lors de son creusement. Il pourrait s'agir de la **fosse de plantation ou d'extraction** d'un arbre.

Enfin, à l'extrémité nord du sondage S.XII, est apparue une large tranchée s'ouvrant sous le niveau de terre arable actuelle et remblayée avec les sédiments issus des couches traversées lors de son creusement (**PL.IV : US 78**), au fond de laquelle se trouve une **buse en ciment** de 0,36 m de diamètre (**PL.IV : US 91**) enterrée à 0,90 m du niveau de sol actuel (**fig. 13**). Cette buse passe sous la digue actuelle et est raccordée à un « ouvrage hydraulique de type seuil à batardeau en mauvais état et peu fonctionnel »<sup>15</sup> implanté dans le lit de la Juine (**PL.II et fig. 14**). Ce dispositif a probablement permis d'alimenter le Grand Lac en eau suite à la construction de la digue. Le petit niveau d'humus qui surmonte ces aménagements correspond à de la terre rapportée afin de niveler le sol et de reconstituer le substrat de plantation du jardin (**PL.IV : US 77**).

<sup>15</sup> Description extraite de : *Etude préliminaire et diagnostic, Version 3*, EGIS, Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation hydro-écologique de la Juine et de ses annexes dans le domaine départemental de Méréville, Département de l'Essonne, Décembre 2015, p. 73



fig. 13 : Buse en ciment observée à l'extrémité nord de S.XII - © C. Travers



fig. 14 : Seuil à batardeau où débouche la buse observée dans S.XII - © C. Travers

## CONCLUSIONS ET HYPOTHESES

Les données archéologiques mises au jour dans les sondages du pourtour du Grand Lac, bien que partielles et lacunaires, permettent de comprendre quelles ont été les intentions techniques et esthétiques des concepteurs du Grand Lac, et de proposer une hypothèse quant au fonctionnement hydrogéologique du fond de vallée remanié artificiellement au XVIII<sup>e</sup> siècle.

La cuvette du Grand Lac a été creusée directement dans la tourbe qui constituait le sous-sol de la vallée au XVIII<sup>e</sup> siècle. Son fond est actuellement formé par la tourbe en place et il est probable qu'il n'y a jamais eu de fond aménagé. Cette hypothèse doit cependant être nuancée par la présence dans les coupes des sondages S.III et S.XVIII de deux petits blocs équarris reposant en position horizontale à la surface de la tourbe au pied du mur de berge (**PL.III**). Ces éléments pourraient éventuellement être le reliquat d'un ancien « fond pavé », évoqué par la tradition orale<sup>16</sup>, mais peuvent tout aussi bien s'être détachés du mur de berge. On suppose qu'une fois gorgée d'eau la tourbe pouvait fonctionner comme un fond parfaitement étanche<sup>17</sup> et que s'il y avait un fond aménagé cela ne devait être que pour des raisons esthétiques.

Le Grand Lac était maçonné sur tout son pourtour à l'aide d'un mur en pierres sèches servant à soutenir le terrain environnant et à éviter l'affouillement de la rive. Ce mur en pan incliné, sur lequel des végétaux pouvait venir s'implanter et qui n'était sans doute pas destiné à être vu, garantissait l'effet de berge naturelle recherché. Il était doublé d'un corroi d'étanchéité en argile destiné à empêcher l'eau du Grand Lac d'imbiber le terrain environnant. Du côté est, l'absence de corroi permettait aux écoulements souterrains arrivant du coteau de percoler à travers le mur. Ainsi ils ne faisaient pas pression sur la maçonnerie et permettaient de supplémenter le lac en eau.

Les données de fouille ont par ailleurs confirmé ce que les sources d'archives permettaient de supposer, à savoir que le fond tourbeux de la vallée avait été décapé préalablement à l'aménagement du parc et qu'une couche de calcaire concassé avait été répandue à la place des sédiments décapés, afin d'assurer le drainage de la grande prairie et ainsi garantir la pérennité des futures plantations. Nos observations permettent d'aller encore plus loin dans la compréhension de l'équilibre hydrogéologique mis en place au XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet cette sous-couche drainante, où l'eau pouvait circuler librement en profondeur, communiquait directement avec le Grand Lac d'un côté, et probablement de l'autre côté avec la Juine<sup>18</sup>. Ainsi, nous supposons que grâce au fameux principe des vases communicants, l'eau pouvait s'équilibrer à la même hauteur dans les deux plans d'eau. D'après les données de fouille, la hauteur d'eau au bord du Grand Lac pouvait aller jusqu'à 0,50 m sans que l'eau ne passe par-dessus le corroi argileux du mur de berge et n'inonde la prairie (**PL.III**).

---

<sup>16</sup> Information de Mr Bernard Binvel, président de la SHASE (Société Historique et Archéologique du Sud-Essonne).

<sup>17</sup> Cette hypothèse mérite d'être soumise à l'avis d'un hydrogéologue.

<sup>18</sup> Cf. *infra* (Les berges de la Juine, sondage S.XIV).

## VI-2 Le bassin dit Piscine des Allemands

### DONNEES HISTORIQUES

Ce bassin maçonné de forme trapézoïdale situé en aval du pont du Grand Lac, sur la portion de rivière faisant la jonction entre le Grand Lac et le Petit Lac, ne figure ni sur le plan cadastral napoléonien de 1831 (**fig. 15**) ni sur le plan de 1869 (**fig. 8**). Nicole Gouiric n'a par ailleurs relevé aucune mention d'archives le concernant dans les sources du XVIII<sup>e</sup> siècle. Tout laisse donc penser qu'il s'agit d'un aménagement postérieur à Laborde. La légende d'une photographie prise depuis le pont du Grand Lac par un certain Charles Heddes en 1874<sup>19</sup> - « depuis le pont aux écluses » - permet en revanche de savoir que cet ouvrage existe à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et qu'on le considère alors fonctionnellement comme une écluse. Quant à l'appellation « Piscine des Allemands », elle date de toute évidence de la période d'après-guerre.



fig. 15 : Absence du bassin dit Piscine des Allemands sur le plan cadastral de 1831

### DONNEES THEORIQUES

Aujourd'hui, le terme « écluse » désigne un « ouvrage destiné à retenir les eaux d'une rivière, d'un canal, d'un étang, etc. pour en élever, en abaisser ou en régulariser à volonté le niveau grâce en particulier aux portes, vannes ou barrières qu'il comporte »<sup>20</sup>. Afin de cerner ce que le terme pouvait recouvrir comme réalité au XIX<sup>e</sup> siècle, nous avons consulté quelques ouvrages encyclopédiques dont sont extraites les définitions suivantes :

<sup>19</sup> Cette photographie est issue d'un ensemble de photographies acquis récemment par les Archives Départementales de l'Essonne pour le compte du Conseil Départemental de l'Essonne. Un fac-similé de ce document se trouve actuellement dans les bureaux de Patrice Gagé, Jardinier en chef du domaine de Méréville, c'est là que nous l'avons consulté.

<sup>20</sup> Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, [www.cnrtl.fr](http://www.cnrtl.fr)

- « Ecluse (du latin *e* ou *ex*, hors de, et *clausus*, fermé), clôture faite sur une rivière, sur un canal, pour retenir ou lâcher les eaux. » dans BOUILLET M.-N., *Dictionnaire universel des sciences, des lettres et des arts*, Paris, Librairie de L. Hachette et Cie, 1857

- « Ecluse s. f., (...) Barrière, digue munie d'une ou de plusieurs portes qu'on peut ouvrir et fermer, ou lever et baisser à volonté, pour laisser couler les eaux librement ou en élever le niveau (...) / Porte du même ouvrage (...) / *Ecluse à sas*, Système de deux écluses entre lesquelles se trouve un sas ou bassin dans lequel entre le bateau qui veut monter ou descendre la chute que soutient l'écluse. (...) / *Ecluse en éperon*, Celle dont les portes forment un angle. / *Ecluse de chasse*, Retenue d'eau destinée à entraîner les matières qui encombre un canal - Encycl. Les barrages de terre, de bois ou de maçonnerie, que l'on établit sur un canal, sur une rivière ou à l'entrée d'un bassin, prennent le nom d'*écluses*, lorsqu'ils sont munis d'une ou de plusieurs portes se levant ou s'abaissant, s'ouvrant ou se fermant, pour livrer passage à l'eau qu'ils retiennent. On distingue plusieurs sortes d'*écluses* : (...) 3° les *écluses à sas*, qui se composent de deux écluses séparées par un sas ; (...) 5° les *écluses de chasse*, qui servent à créer des courants artificiels pour entraîner la vase qui encombre un port, un canal, un bassin, etc. (...) » dans LAROUSSE P., *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle : français, historique, géographique, mythologique, bibliographique....*, T. 7 E, Administration du grand Dictionnaire universel, Paris, 1866-1877

Par ailleurs, il nous a semblé essentiel de décrire cet ouvrage, ou tout du moins ce qu'il en reste, avec des termes techniques adéquats. Pour cela le lexique figurant sur le site des Voies Navigables de France nous a été d'une aide précieuse (fig. 16).

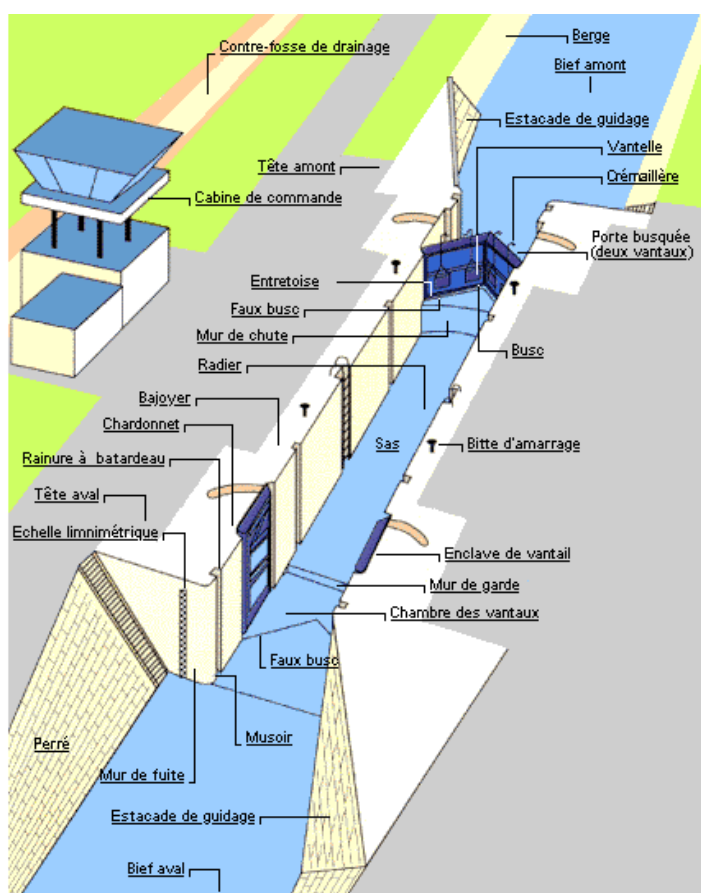


fig. 16 : Dessin schématique d'une écluse à sas - Lexique des Voies Navigables de France (www.vnf.fr)

## DONNEES ARCHEOLOGIQUES

1 sondage en arrière de la paroi sud du bassin (**PL.VI, S.I**) complété par des observations sur les vestiges visibles<sup>21</sup>

### Interprétation de la coupe est du sondage S.I

A la base de la coupe on retrouve le calcaire concassé repéré dans les sondages du Grand Lac, et interprété comme un remblai drainant destiné à empêcher les remontées d'eau dans le sol de la grande prairie (**PL.VI : US 9**). Cette sous-couche est surmontée d'une épaisse couche de terre rapportée à l'époque Laborde pour constituer le substrat du jardin (**PL.VI : US 7, 8**). Il s'agit en fait d'une seule couche dont la base (**US 8**) au contact avec le remblai drainant, étant davantage soumise à l'humidité, voire peut-être à des remontées saisonnières de la nappe, présente des traces d'hydromorphie (taches de couleur rouille-vert et nature un peu plus argileuse du sédiment). Le sommet de cette couche de terre est retaillé par un creusement rempli de terre humifère à la structure grumeleuse (**PL.VI : US 3**), qui s'approfondit vers le sud, et qui pourrait correspondre à une fosse de plantation d'arbre datant du XVIIIe. En effet, cette zone était boisée en 1831 et l'est restée au moins jusqu'en 1869 (**fig. 8 et 15**).

Ces couches de terre rapportée sont recoupées par la tranchée d'implantation du bassin, laquelle a été comblée avec les sédiments issus de son creusement mêlés à des rebuts de construction (pierres, mortier de tuileau) (**PL.VI : US 4, 5, 6**).

Le mur du bassin est constitué de deux parties : une partie inférieure non assisée et présentant un contre-fruit (**PL.VI : US 15**), constituée de moellons calcaires grossièrement équarris liés au mortier de tuileau - mortier dont la couleur rose provient de l'ajout de terre cuite concassée qui lui confère ses propriétés hydrauliques - et une partie supérieure assisée, constituée de pierres équarrées également liées au mortier de tuileau (**PL.VI : US 14**). Cette dernière comporte elle-même deux parties : une partie inférieure formant un ressaut de 0,35 m de large et 0,26 m de haut, aligné sur le massif de fondation, et une partie supérieure affleurant le sol, de 0,50 m de large et 0,32 cm de haut. Du côté intérieur, ce mur comporte encore quelques traces de mortier de tuileau. Ainsi, ce bassin était conçu dès le départ pour être étanche.

Les sédiments remplissant la tranchée d'implantation du bassin sont recoupés verticalement par une couche d'argile (**PL.VI : US 10, 11, 12**) formant un corroi d'étanchéité à l'arrière du mur. Ce corroi de mauvaise facture - il comporte une quantité non négligeable d'éléments grossiers (sable, graviers, cailloux et fragments de mortier) - a été réalisé dans un second temps, probablement pour résoudre un problème d'étanchéité du bassin. La face arrière du mur présente des traces d'arrachement qui semblent indiquer que, lors de cette opération, des pierres ont été retirées afin d'assurer l'accroche de l'argile. Suite à cette intervention, de la bonne terre a été rapportée en surface afin de replanter de la pelouse autour du bassin (**PL.VI : US 2**).

L'enduit au ciment qui chapeaute actuellement le mur et recouvre encore ça et là l'intérieur du bassin (**PL.VI : US 16**) correspond à une restauration récente, probablement effectuée au XXe siècle. La petite poche de sable trié observée à l'arrière du mur (**PL.VI : US 13**), d'où sourdait un flux d'eau continu au moment de nos observations, témoigne du fait que ce bassin n'est plus du tout étanche aujourd'hui.

<sup>21</sup> L'ouvrage n'ayant pas pu être vidé au moment de notre intervention, ces observations ne sont que partielles.

## Description du bassin

Une observation un peu plus attentive de ce bassin trapézoïdal à angles arrondis, d'environ 8 m de long sur 5 m de large, révèle qu'il a toutes les caractéristiques d'une *écluse à sas* (**PL.VI**) : un bassin, ou sas, encadré par deux systèmes de vannage - les *écluses* mentionnées en 1874 (cf. *supra*) - dont témoignent la présence de rainures verticales dans chaque piédroit en pierres de taille des portes amont et aval (**PL.VII : fig. 1, 2, 3**). Nous remarquons que les rainures pratiquées au niveau de la porte aval sont perpendiculaires à l'axe longitudinal du bassin, tandis que celles de la porte amont forment un angle tourné vers l'amont. La porte aval était donc équipée d'une écluse classique (on ignore si elle comportait un ou deux vantaux), et la porte amont d'une écluse en éperon (ou porte busquée)<sup>22</sup>, dont subsiste le dormant en bois scellé dans le radier du fond de l'ouvrage (**PL.VI et PL.VII : fig. 4**). Il s'agit de deux planches de 0,20 m de large et 1,46 m de long, se chevauchant en formant un angle aigu à 55° pointé vers l'amont, et assemblées avec des clous. Les rainures de l'écluse amont ont conservé le mortier qui a servi à sceller les dormants verticaux de la vanne (**PL.VII : fig. 3**). Celui-ci a été prélevé et analysé par Stéphane Büttner (**Annexe n° 2, MERV05**). Il s'agit d'un mortier à base de chaux hydraulique naturelle, contrairement au mortier de tuileau qui est un mortier hydraulique artificiel. Son emploi ici, alors que les maçonneries et le fond du bassin ont été étanchéifiés au mortier de tuileau, pourrait se justifier par le fait qu'il présente des propriétés mécaniques supérieures, ce qui pouvait être intéressant pour un usage de scellement.

La planche de 0,25 m de large, placée en travers du lit du cours d'eau, à environ 2,50 m de la porte amont (**PL.VII : fig. 5**) correspond vraisemblablement au dormant d'un « batardeau »<sup>23</sup> que l'on plaçait en amont de l'écluse lorsqu'on souhaitait intervenir techniquement sur cette dernière. Cette planche marque la limite de ce qu'on appelle en jargon technique la « chambre des vantaux »<sup>24</sup>. Elle est délimitée de chaque côté par les murs de berge du cours d'eau qui se resserrent afin de se raccorder aux piédroits de la porte. Ces maçonneries latérales sont aujourd'hui en grande partie éboulées (**PL.VII : fig. 4**). Néanmoins, on retrouve à leur pied de nombreux fragments de mortier de tuileau qui laissent penser qu'elles étaient aussi enduites de mortier hydraulique, constituant une sorte de sas étanche en avant du dispositif de vanne. Au sol, cette zone est revêtue d'un enduit au ciment tardif de quelques centimètres d'épaisseur, sous lequel apparaît une chape de mortier de tuileau de 0,12 m d'épaisseur reposant sur un hérisson de grosses pierres correspondant au radier d'origine de l'ouvrage (**PL.VI**). Cette chape de mortier de tuileau se prolonge vers l'intérieur du bassin sur environ 0,80 m au-delà de la porte amont jusqu'à un seuil délimitant un premier « mur de chute »<sup>25</sup> de 0,40 m de haut (**PL.VII : fig. 6**). Au-delà de ce premier seuil, et immergée sous l'eau, apparaît une autre marche avec un giron de 0,50 m s'étendant visiblement sur toute la largeur du bassin (**PL.VI**). Il s'agit manifestement d'un second mur de chute, dont nous n'avons malheureusement pas pu observer la hauteur en raison de la présence de l'eau et de nombreux déblais au fond du bassin.

Nous ignorons la profondeur exacte de cet ouvrage et n'avons pas pu analyser ce qui se passait au niveau de la porte aval. Il serait intéressant à l'avenir de le curer afin d'effectuer des observations complémentaires. Par ailleurs, nous n'expliquons ni sa forme trapézoïdale - plus large à l'amont qu'à

<sup>22</sup> Cet angle pointé vers l'amont permettait de mieux résister à la pression de l'eau selon un principe proche de celui de la voûte, mais appliqué à l'horizontale.

<sup>23</sup> Digue ou clôture provisoire, qui isole une partie d'un cours d'eau ou d'un ouvrage (barrage, écluse) pour travailler à sec sous le niveau de la surface (lexique des Voies Navigables de France, [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr))

<sup>24</sup> Partie de la tête d'écluse où évoluent les portes (lexique des Voies Navigables de France, [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr))

<sup>25</sup> Cette « marche », à l'aval immédiat de la porte amont, permet de rattraper la différence de niveau entre les biefs amont et aval (lexique des Voies Navigables de France, [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr))

l'aval - ni sa dissymétrie dans le sens nord-sud (**PL.VI**). Ses éléments « irréguliers » ainsi que la facture « sensible » de sa maçonnerie incitent à lui attribuer une datation haute, fin XVIIIe ou début XIXe, mais il ne s'agit que d'une intuition.

Les mortiers de tuileau utilisés dans les maçonneries et recouvrant le fond de cet ouvrage ont été analysés par Stéphane Büttner (**Annexe n° 2, MERV03 et MERV04**). Ils sont similaires entre eux et avec les mortiers prélevés sur le Pont du Petit Lac et sur le Pont de Cook (**Annexe n° 3, MERV02B et MERV08B**). Il est donc possible d'envisager une analogie chronologique entre ces trois aménagements. En revanche ils se distinguent du mortier de tuileau prélevé dans le sondage S.XIX (**Annexe n° 3, MERV10B**), et de celui prélevé dans le sondage S.XXIV (**Annexe n° 3, MERV11B**), qui proviennent potentiellement d'ouvrages datés du XVIIIe siècle : la rivière souterraine, et le Pont du Potager.

## CONCLUSIONS ET HYPOTHESES

Décrire cet ouvrage avec des termes techniques adéquats permet de le caractériser en tant qu'écluse à sas mais ne suffit pas à interpréter son rôle dans le schéma hydraulique du parc de Méréville. On pense à un ouvrage de régulation du niveau d'eau dans le Grand Lac et la rivière, mais dans ce cas un seul dispositif de vannage suffisait. Le fait d'avoir construit une écluse à sas répond donc à un autre besoin bien précis qui reste à identifier : ouvrage de décantation pour piéger les particules fines lors de la vidange du Grand Lac et éviter qu'elles ne polluent le Petit Lac et la rivière anglaise, vivier (ou pêcheur) pour garder les poissons lors de cette vidange ? Ou encore, osons-le, véritable écluse de navigation pour les barques qui faisaient la promenade sur l'eau ? En effet, au XVIIIe siècle, le Grand Lac et le Petit Lac ont été conçus pour être à des niveaux différents<sup>26</sup> (cf *infra*). Cette écluse aurait permis aux embarcations de passer d'un plan d'eau à un autre, et ainsi de pouvoir faire la promenade sur l'eau dans les deux sens. La promenade sur la Juine, le Grand Lac et le Petit Lac à l'aide de barques est attestée par l'iconographie et par les sources écrites dès la conception du projet (tableaux d'Hubert Robert) et ce jusqu'à la fin du XIXe siècle<sup>27</sup>. En 1877, c'est-à-dire à l'époque où on est sûr que ce bassin existe en tant qu'écluse, un visiteur du nom de Lancel rapporte en effet que « *l'on peut faire le tour du parc en bateau* ». D'après Nicole Gouiric, « Lancel dit peut-être vrai, en 1877, mais il est difficile d'envisager un réel tour complet du parc en barque à la fin du XVIIIe siècle »<sup>28</sup> en raison de la présence de plusieurs cascades difficilement franchissables sur le cours de la Juine, dont celle du Pont des Roches. Est-ce que le « tour » du parc en barques était rendu possible en 1877 grâce à la présence de cette écluse qui a permis de relever le niveau de l'eau sur l'ensemble du parcours de la Juine et de ce fait supprimé le problème du franchissement des cascades ? De nombreuses questions demeurent quant à la fonction de cette écluse et à son impact sur le fonctionnement global du système hydraulique du parc. Le regard d'un hydraulicien expert dans ces questions permettra peut-être d'y voir un peu plus clair.

D'un point de vue chronologique, le fait que cette écluse ne soit jamais mentionnée dans les sources d'archives du XVIIIe siècle et qu'elle ne figure pas sur le plan cadastral napoléonien, laisse penser qu'elle a été construite après 1831. L'analyse des mortiers semble également conforter cette hypothèse. En effet, bien qu'il soit toujours délicat de faire des hypothèses chronologiques à partir de l'étude des

<sup>26</sup> D'après les données de fouille, la nappe d'eau du Petit Lac se situait 0,50 m plus bas que celle du Grand Lac.

<sup>27</sup> GOUIRIC N., *Le parc de Méréville, La promenade : cheminements et points de vue, Etude historique complémentaire pour servir au projet de restauration*, volumes 1, Conseil Général de l'Essonne, janvier 2006, p. 48-49

<sup>28</sup> Notice imprimée écrite par Alexandre de Laborde (?) (Archives privées Mouchy) citée dans : GOUIRIC N., *Le parc de Méréville, Synthèse historique pour le projet de restauration*, volume 1 : Texte, Conseil Général de l'Essonne, novembre 2003, p. 68

mortiers, le mortier de tuileau utilisé dans la construction de cette écluse est très différent de celui utilisé sur les ouvrages du XVIII<sup>e</sup> (rivière souterraine et Pont du Potager). En revanche, il est similaire au mortier liant les enrochements repérés au niveau du Pont de Cook actuel. Or, d'après nos hypothèses (cf *infra*), ce dernier a certainement été reconstruit au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Ainsi, d'hypothèse en hypothèse, et faute d'éléments plus probants, nous postulons que cette écluse date elle aussi de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

## VI-3 La digue du Grand Lac

### **DONNEES HISTORIQUES**

C'est l'hypothèse de l'existence d'un aménagement historique (digue, piège à vase ?) destiné à retenir les particules fines (limons, argiles) transportées par la rivière afin qu'elles ne se déposent pas dans le Grand Lac et le comblent rapidement, qui a motivé les investigations menées dans ce secteur en 2014 et 2015. Cette hypothèse était étayée par la présence, sur le plan cadastral de 1831, d'une ligne continue faisant la séparation entre le Grand Lac et le lit de la Juine (**fig. 17**). Hormis ce détail iconographique, aucun élément historique n'est en mesure de nous éclairer sur le sujet. Il faut donc composer exclusivement avec les données archéologiques mises au jour.

On ignore par ailleurs quand la digue actuelle a été construite et dans quel but elle l'a été. La tradition orale l'attribue à Pierre Barbier, exploitant forestier et propriétaire du domaine de Méréville de 1955 à 1989, mais ce n'est qu'une hypothèse. D'après les ingénieurs de la société EGIS, l'aménagement de cette digue pourrait avoir permis de favoriser les écoulements vers la rivière, notamment en période de sécheresse<sup>29</sup>. Sur la photo aérienne de 1946 (**fig. 12**) - la plus ancienne que nous ayons pu consulter à la phototèque de l'IGN - l'atterrissement du Grand Lac semble déjà bien avancé en 1946, il est probable que la digue existait déjà à cette date.

### **DONNEES ARCHEOLOGIQUES**

2 sondages réalisés potentiellement dans l'axe de l'aménagement faisant la séparation entre le lit de Juine et l'emprise du Grand Lac visible sur le plan cadastral de 1831 (**PL.VIII, S.XI et S.XVII**).

La zone d'intervention, très boisée et située sur l'emprise du Grand Lac - donc quasiment semi-aquatique - n'était pas des plus aisées à appréhender. Dans un premier temps, il a fallu défricher et couper des arbres afin de créer un accès pour la minipelle. Pour des raisons de sécurité, les palplanches métalliques ont été posées en caisson (**fig. 18 et 19**), nous n'avons donc pas pu creuser de sondages profonds : S.XI et S.XVII font respectivement 1,40 m et 1,20 m de profondeur. De plus, les sédiments étant gorgés d'eau et instables, nous avons dû nous tenir à l'extérieur du dispositif de mise hors d'eau pour travailler, ce qui a pas mal limité nos observations. Celles-ci ont donc été faites à distance, mais ont néanmoins permis d'élaborer deux coupes schématiques des séquences sédimentaires mises au jour (**PL.VIII**).

---

<sup>29</sup> Description extraite de : *Etude préliminaire et diagnostic, Version 3*, EGIS, Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation hydro-écologique de la Juine et de ses annexes dans le domaine départemental de Méréville, Département de l'Essonne, Décembre 2015, p. 71



fig. 17 : Ligne continue délimitant le Grand Lac et la Juine sur le plan cadastral de 1831



fig. 18 : Le blindage de palplanches du sondage S.XI - © C. Travers



fig. 19 : Le blindage de palplanches du sondage S.XVII - © C. Travers

Aucun élément maçonné, en terre ou en bois susceptible d'évoquer la présence d'un aménagement spécifique n'a été observé lors du creusement des sondages S.XI et S.XVII. L'une des principales difficultés d'interprétation des coupes schématiques réalisées provient du fait que la superposition du plan de 1831 avec le plan actuel n'est pas parfaite. Si on ajuste cette superposition en faisant coïncider l'angle sud-ouest du Grand Lac - avancée en pointe où subsiste une cépée de platanes *a priori* historique - le sondage S.XI se situe dans le lit historique de la rivière, à la limite du tracé de l'aménagement linéaire repéré sur le plan cadastral de 1831, et le sondage S.XVII recoupe ce dernier, mais les limites du Grand Lac et de la Juïne ne coïncident pas (**PL.VIII**). Cet ajustement n'est donc que théorique.

Pour **S.XI** on retrouve approximativement la même séquence sédimentaire que celle observée dans les sondages S.III et S.XVIII effectués sur la rive nord du Grand Lac (**PL.III**) :

- A la base, la tourbe en place, blonde puis brune<sup>30</sup> (au moins 1,10 m d'épaisseur), qui a été retaillée pour former la cuvette du Grand Lac, sauf qu'elle apparaît ici à un niveau plus élevé que dans les sondages de la berge du Grand Lac.
- Puis un lit de cailloux et de pierres calcaires non équarries (environ 0,15 m d'épaisseur),

<sup>30</sup> La succession tourbe blonde/tourbe brune pourrait indiquer une évolution du régime hydrologique et donc du peuplement végétal de la tourbière au cours de l'histoire (avant le XVIIIe) : « les tourbes blondes issues de la transformation des sphaignes, sont généralement des matériaux à faible densité, poreux, acides et riches en fibres (leur structure est qualifiée de fibrique). A l'inverse, les tourbes brunes ou noires issues de la décomposition plus avancée de grands héliophytes sont des matériaux compacts, humifiés, contenant moins de fibres et dont la structure est qualifiée de saprique. » (<http://www.pole-tourbieres.org/a-la-decouverte-des-tourbieres/article/qu-est-ce-qu-une-tourbiere>)

- Une couche de vase (0,12 m d'épaisseur) qui surmonte et englobe ce lit de pierres, et qui correspond à un dépôt naturel.

- Et enfin la couche d'humus résultant de la fermeture « récente » du Grand Lac (0,15 à 0,20 m d'épaisseur).

Pour **S.XVII**, on trouve de bas en haut (**PL.VIII**) :

- Une épaisse couche de sables argilo-limoneux gris-brun contenant beaucoup de sable grossier et des graviers calcaires surmontée d'un petit lit de sable fin de couleur gris-beige.

- Un lit de petites pierres calcaires englobées dans de l'argile limoneuse gris-bleu, surmontée localement par une fine couche de terre et de végétaux mal décomposés faisant 0,05 m d'épaisseur aux abords de la digue actuelle, plongeant et s'affinant vers l'est jusqu'à disparaître 2,20 m au-delà de la marche du sondage.

- Une couche de calcaire concassé, faisant 0,35 à 0,40 cm d'épaisseur.

- Une couche de terre végétale surmontant une accumulation de pierres calcaires disposées en vrac sur le remblai calcaire au niveau de la digue actuelle, plus épaisse à l'ouest (0,60 m), côté digue, qu'à l'est.

## CONCLUSIONS ET HYPOTHESES

L'interprétation de la séquence sédimentaire du sondage S.XVII, qui diffère complètement de celle mise au jour dans le sondage S.XI, pose plus de questions qu'elle n'en résout. Tout d'abord on constate l'absence du niveau de tourbe en place. Se situe-t-il plus bas ? A-t-il été raboté ? A la place nous trouvons un niveau d'alluvions pédogénésées qui pourrait correspondre au terrain en place avant Laborde, peut-être les berges sablonneuses (voire le lit ?) de l'ancienne dérivation de la Juine appelée la Marette. En effet, d'après la superposition du Plan d'intendance de la paroisse de Méréville, dit « Plan Lejeune » (1781) et du plan topographique actuel, celle-ci passait approximativement dans ce secteur (**PL.IX**). Le lit de petites pierres reposant sur cette couche d'alluvions pourrait correspondre au fond aménagé de la nouvelle rivière ou du Grand Lac - selon où on se situe - observé ailleurs, mais ici colmaté à l'argile afin de le rendre imperméable, ce qui n'était pas nécessaire aux endroits où le fond était constitué par la tourbe en place<sup>31</sup>. L'altitude supérieure de ce lit de petites pierres (environ 85,40 m) correspond approximativement à celle du fond du lac observé à proximité de la rive nord dans les sondages S.III et S.XVIII (**PL.III**). La couche de calcaire concassé qui le surmonte serait donc liée à la construction de la digue actuelle et a peut-être servi de remblai pour asseoir le talus de pierres et de terre constituant cette dernière. Mais là encore nous n'avons aucune trace d'un aménagement historique de type digue ou piège à vase. Il se peut que le sondage S.XVII se trouve hors de son emprise.

Finalement, c'est l'observation de la coupe du sondage S.XII, situé dans le secteur où la ligne continue représentant l'aménagement recherché rejoint la berge nord du Grand Lac, qui permet de proposer une hypothèse (**PL.IV**). En effet, à l'extrémité sud de la coupe, au-delà du mur de berge et à l'endroit où la tourbe devrait présenter un profil en creux correspondant à la cuvette du Grand Lac, comme observé

---

<sup>31</sup> Une fois gorgée d'eau celle-ci faisait office de fond étanche.

dans les sondages S.III et S.XVIII (**PL.III**), celle-ci effectue une remontée jusqu'à atteindre l'altitude d'environ 86,10 m (**PL.IV : US 89**). Or cette altitude est proche de celle de la tourbe observée dans le sondage S.XI (**PL.VIII**) et correspond à l'altitude maximale estimée du niveau de l'eau dans le Grand Lac au XVIII<sup>e</sup> (**PL.III**). Sommes-nous en présence du bord ouest de la cuvette du Grand Lac ? Ce qui signifierait que les creusements du lit de la rivière et du Grand Lac sont indépendants, et qu'un cordon de tourbe a volontairement été laissé en place - matérialisé sur le plan cadastral par cette fameuse ligne continue - afin de séparer les deux plans d'eau. On peut supposer que cette **digue de tourbe**, qui affleurerait la nappe d'eau, permettrait d'alimenter le Grand Lac par surverse et empêchait les sédiments fins transportés par la rivière de passer dans le lac. Selon cette hypothèse, le sondage S.XI se trouverait sur l'emprise de ce cordon de tourbe et le sondage S.XVII l'aurait manqué. D'après les données observées dans le sondage S.XI, le sommet de cette « digue » de tourbe était empierré, à moins que le lit de pierres observé corresponde à un dépôt tardif, lié à la construction de la digue actuelle.

En raison de la difficulté à intervenir dans ce secteur, nous n'avons pas pu aller plus loin dans nos investigations, et beaucoup de questions et d'incertitudes demeurent quant à la localisation et à la nature exacte d'un ouvrage de séparation entre la rivière et le Grand Lac au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, lors du curage du Grand Lac, il conviendra d'être particulièrement attentif au modelé de la tourbe à la jonction entre le Grand Lac et la rivière, et à un éventuel empierrement sur le fond du lac, afin de déterminer si les structures observées dans les sondages S.XI, S.XII et S.XVII correspondent à des faits localisés ou relèvent d'aménagements volontaires mis en œuvre à l'époque de Laborde.

## VI-4 Le pont dit Pont Gris

### DONNEES HISTORIQUES

Les données les plus probantes concernant les ponts du parc de Méréville, et en particulier celui dit Pont Gris, proviennent du plan cadastral napoléonien de 1831 (**fig. 20**). Ce plan distingue tous les éléments maçonnés à l'encre rouge, y compris les enrochements artificiels disposés un peu partout dans le parc (**fig. 22**). Ainsi certains ponts, dessinés intégralement à l'encre rouge, étaient entièrement maçonnés, le Pont trois arches (**fig. 20**) et le Pont des Roches<sup>32</sup> (**fig. 21**), d'autres l'étaient partiellement, le Pont d'acajou, le Pont cintré (**fig. 22**), le Pont aux boules d'or (**fig. 23**) et le Pont blanc (**fig. 24**), qui présentent des éléments d'angles maçonnés mais dont le tablier, dessiné à l'encre noire, était manifestement en bois. Tous les autres ponts (ou passerelles), dont le pont dit Pont Gris (**fig. 22**), sont dessinés à l'encre noire et étaient donc *a priori* des ouvrages en bois en 1831. On ignore tout de leur aspect. On ignore également s'il s'agit des ouvrages d'origine. Une quarantaine d'années s'est écoulée entre la création du parc et la réalisation du plan cadastral. Bien qu'aucun document ne l'atteste, les ponts ont pu être modifiés, notamment entre 1824 et 1831, à l'époque où le Comte de Saint-Roman, propriétaire du domaine, est semble-t-il beaucoup intervenu sur le parc.

Nous nous sommes demandés d'où venait l'appellation pont « gris ». Celle-ci date au moins de 1835. Dans sa description du parc de Méréville, Dusaut parle en effet du « *grand pont, dit le pont Gris du moulin* », permettant de rejoindre la Laiterie depuis le Moulin<sup>33</sup>. A cette époque le lit de la Juine n'était pas encore rétréci, ce pont de près de 12 m de portée devait donc frapper les visiteurs par sa taille. Le même auteur évoque aussi le « *beau pont de bois de 40 pieds de long, dit le Pont-Blanc du potager* »<sup>34</sup> (le Pont blanc actuel), et sur le plan cadastral de 1831 le pont reliant l'Île Nathalie (ou l'Île d'Acajou) à la rive gauche de la Juine, est désigné comme un « *pont blanc* » (**fig. 22**). Ces désignations renvoient de toute évidence à la couleur blanche de la peinture qui les recouvrait. Il en est sans doute de même pour le pont dit Pont Gris.

<sup>32</sup> Les ponts n'étant pas tous nommés sur le plan cadastral napoléonien, nous avons choisi de reprendre les appellations figurant sur le plan du Parc de Méréville réalisé par l'Agence Larpin en avril 2005.

<sup>33</sup> DUSAUT, *Description du château et du parc de Méréville*, Paris, 1835, p. 30

<sup>34</sup> DUSAUT, *Description du château et du parc de Méréville*, Paris, 1835, p. 42

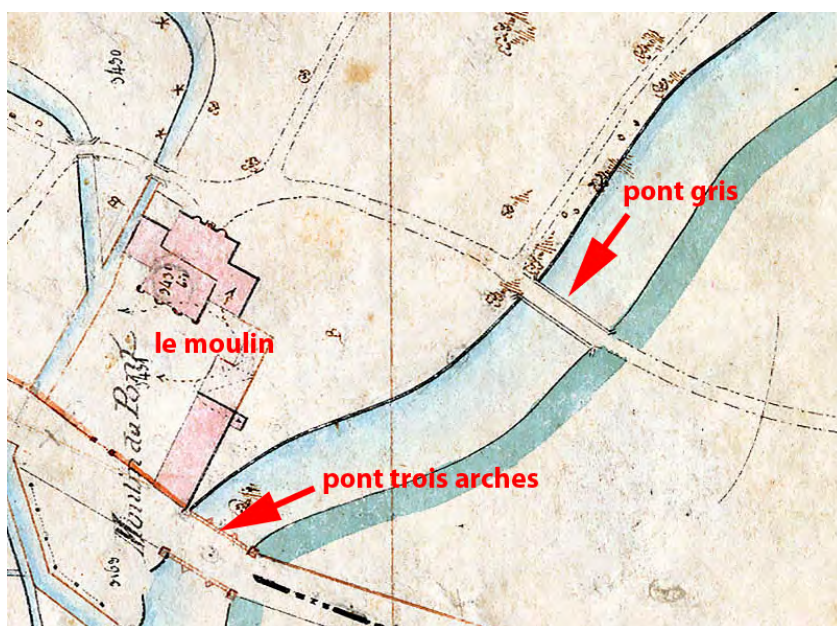


fig. 20 : Le Pont Gris et le Pont Trois Arches - Cadastre napoléonien de 1831



fig. 21 : Le Pont des Roches - Cadastre napoléonien de 1831

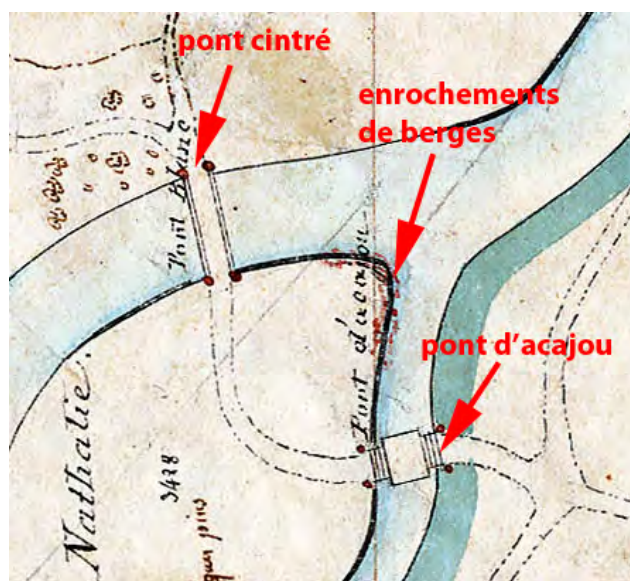


fig. 22 : Le Pont d'Acajou et le Pont Cintré - Cadastre napoléonien de 1831

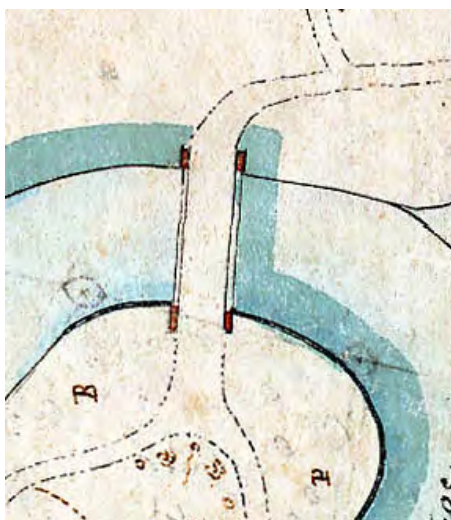


fig. 23 : Le Pont aux boules d'or - Cadastre napoléonien de 1831

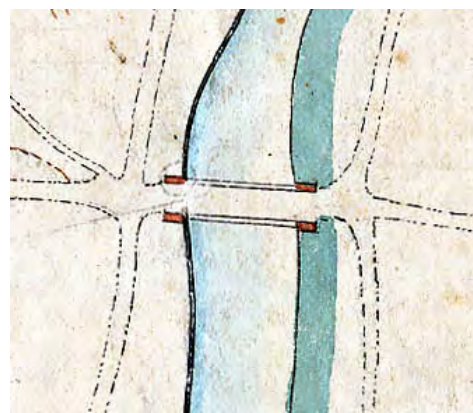


fig. 24 : Le Pont blanc - Cadastre napoléonien de 1831

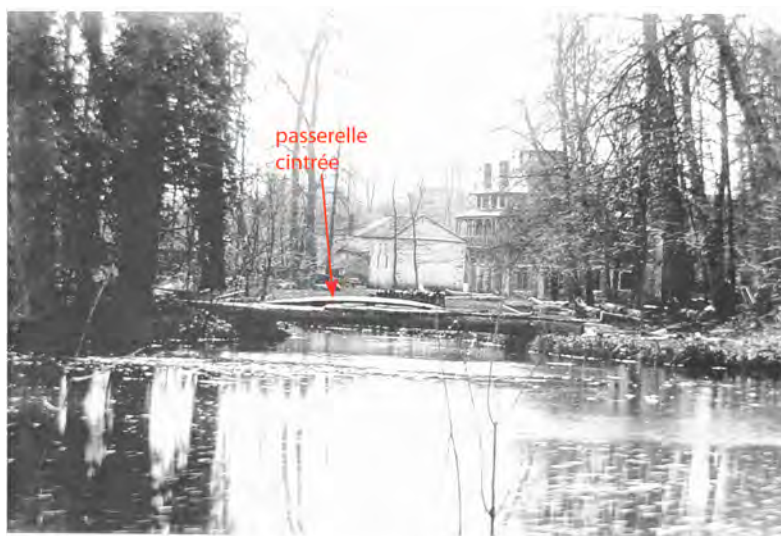


fig. 25 : Passerelle cintrée à l'emplacement du Pont Gris actuel, vers 1896-1898 - Documentation Société Historique et Archéologique du Sud-Essonne (photocopie aimablement fournie par B. Binvel)



fig. 26 : Passerelle cintrée reliant la rive gauche de la Juine à l'Île dite de la Colonne Rostrale - Documentation Société Historique et Archéologique du Sud-Essonne (photocopie aimablement fournie par B. Binvel)

Une photographie de 1896-1898 (**fig. 25**) montre une passerelle cintrée en bois à l'emplacement du Pont Gris actuel, comparable à celle reliant la rive gauche de la Juine à l'Ile du Grand Lac qui apparaît sur une autre photographie de la fin du XIXe (**fig. 26**). Cette dernière passerelle n'est pas représentée sur le cadastre de 1831. On peut donc se demander s'il s'agit des ouvrages d'origine.

## DONNEES ARCHEOLOGIQUES

2 sondages réalisés de part et d'autre de la Juine en amont de l'ouvrage actuel du pont dit Pont Gris (**PL.X, S.IX et S.X**).

### Les niveaux antérieurs à Laborde

La couche de graviers calcaires triés enrobés d'une matrice limoneuse gris clair apparaissant à la base de la coupe du sondage S.X (**PL.X : US 58**), et comportant quelques éléments grossiers en position inclinée - dont un élément en bois de section rectangulaire assez gros (poutre ?) - pourrait correspondre aux alluvions modernes constituant le substrat géologique de la vallée de la Juine (**fig. 27**), mais son inclinaison vers l'est pose question. En effet, la Juine passait originellement à l'ouest de notre secteur d'investigation donc les alluvions géologiques, sauf à envisager un accident topographique localisé, devraient logiquement être inclinés vers l'ouest. L'hypothèse d'un dépôt anthropique issu du creusement de la Marette, petite dérivation de la Juine apparaissant sur le plan d'intendance de 1781 et qui passait dans ce secteur (**PL.IX**), est également envisageable. Ainsi, le niveau de limons bruns foncés d'environ 0,20 m d'épaisseur qui surmonte cette couche de graviers et épouse son inclinaison (**PL.X : US 57**) peut être interprétée soit comme un niveau d'alluvions en place pédogénésées, soit comme de la terre rapportée suite au creusement de la Marette. Dans tous les cas cette couche correspond au niveau de surface des terrains cultivés (prés ?) situés en rive droite de la Juine et apparaissant en vert sur le Plan d'Intendance de 1781 (**PL.IX**). Ces terrains étaient régulièrement engorgés, d'où les taches rouille apparaissant dans l'**US 57** (hydromorphie).

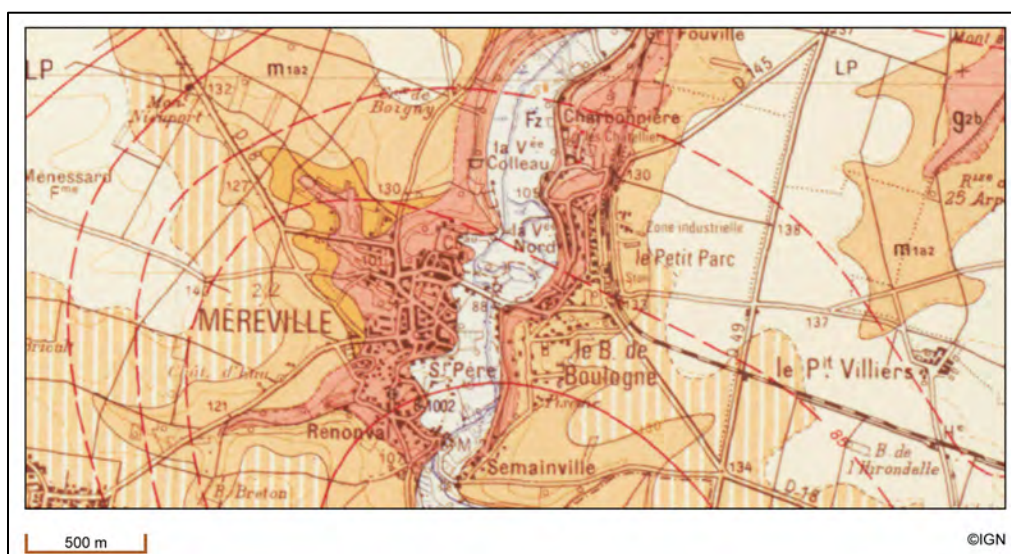


fig. 27 : Carte géologique du secteur de Méréville (BRGM/IGN)

Lors du creusement du sondage S.IX, a été mis au jour un piquet en bois de 5 cm de diamètre et d'environ 1 m de long, épointé vers le bas (**fig. 28**), ainsi qu'un fragment de planche de 5 cm d'épaisseur (**fig. 29**). Le piquet était en place et est apparu à une profondeur d'environ 1,50 m par rapport au tablier du pont, soit à une altitude inférieure à celle des anciens murs de berge. L'axe sur lequel il se trouvait ne correspond ni à celui des anciennes berges ni tout à fait à celui de la berge actuelle. Par ailleurs, en prospectant les berges de la rivière en amont du Grand Lac, nous avons repéré la présence d'un alignement de piquets en bois, immergés dans le lit de la rivière, implantés à plus ou moins 5 m de la rive droite du cours d'eau, que l'on suit sur plus de 50 m en amont du Grand Lac et qui se poursuit au-delà de l'angle sud-ouest de ce dernier le long de la digue actuelle (**PL.VIII**). Ces piquets épointés vers le haut (usure de l'eau ?) sont profondément enfoncés dans la vase et ont une section d'environ 5 cm. Nous ignorons à quoi ils correspondent ni même s'il y a un lien entre eux et le piquet retrouvé dans le sondage S.IX. D'autre part nous ne savons pas de quand ils datent. Mais ces éléments pourraient éventuellement appartenir à un ancien système de protection de berges par tunage<sup>35</sup>. D'après le plan d'Intendance de 1781, réalisé trois ans avant l'acquisition du domaine par Laborde, à cet endroit passait une petite dérivation de la Juine qui arrosait les prés de la rive droite de la rivière (**PL.IX**). Celle-ci est appelée « la Marette » sur le plan terrier dit « plan Delpech » daté de 1715<sup>36</sup>. En superposant le plan de 1781 avec le plan topographique actuel, on s'aperçoit que le cours actuel de la Juine à partir de son entrée dans le domaine jusqu'au Grand Lac se trouve approximativement sur le tracé de cet ancien cours d'eau. Il est possible que Laborde ait décidé de réutiliser le lit existant de la Marette pour créer la nouvelle rivière, ceci afin d'alléger l'opération en terme de terrassement. Ainsi les éléments en bois mis au jour dans le sondage S.IX et les piquets retrouvés le long de la rive droite de la Juine en amont du Grand Lac pourraient être le reliquat des berges de cet ancien cours d'eau.



fig. 28 : Piquet prélevé dans le sondage S.IX - © C. Travers



fig. 29 : Fragment de planche prélevé dans le sondage S.IX - © C. Travers

<sup>35</sup> Technique de protection des berges des petits cours d'eau consistant en une file de piquets de bois sur lesquels sont fixées des planches appelées contre-dosses (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Tunage>)

<sup>36</sup> ALLIMANT A., *Le parc de Méréville I*, Service Régional de l'Archéologie d'Ile-de-France, 1995, p. 4

## Les travaux de terrassements

Vers le milieu des années 1780, la création du parc a nécessité d'importants travaux de terrassement préalables, que ce soit pour remanier la topographie, combler les anciens lits de la Juine et de la Marette, supprimer la végétation ligneuse existante, creuser les nouvelles structures hydrauliques, etc. Le sondage S.X comporte quelques témoignages de ces travaux. Tout d'abord, la fosse arrondie et à la limite inférieure irrégulière, entaillant le niveau de terre arable originel vers l'extrémité ouest du sondage, et comblée avec un mélange de terre limoneuse et d'éléments grossiers (**PL.X : US 56**), pourrait correspondre à la fosse d'extraction d'un végétal ligneux préexistant. Suite à cette extraction différents types de remblais ont été rapportés afin de compenser la pente du terrain originel : du calcaire concassé jaune identique à celui que l'on retrouve dans le comblement de la fosse **US 56**, du sable et des limons argileux gris-brun provenant peut-être du creusement du nouveau lit de la Juine (**PL.X : US 55, 59, 60**), des limons sableux gris-brun mélangés à du calcaire concassé (**PL.X : US 54**). Les éléments en bois (planches) reposant de façon erratique à la surface de l'**US 60** pourraient être interprétés comme des éléments résiduels de l'ancienne berge aménagée de la Marette, qui passait non loin de là (**PL.IX**).

## L'allée de caillles XVIIIe

Le sondage S.X a permis de mettre au jour et de recouper une allée historique située en rive gauche de la Juine, et amenant au Pont Gris.

Cette allée d'un peu moins de 3 m de large (soit 10 pieds) a été observée dans les deux faces du sondage. Son profil était bombé afin de permettre l'évacuation des eaux de pluie sur les côtés. Elle se compose d'un radier de pierres calcaires épais d'environ 0,25 m (**S.X : US 51**) revêtu d'un béton de « caillles » faisant environ 10 cm d'épaisseur (**S.X : US 50**) constitué de petits galets de silex (« caillles ») épars noyés dans un mortier de chaux non hydraulique, de couleur blanc à beige jaune, qui a été analysé par Stéphane Büttner (**Annexe n° 2, MERV01**) (**fig. 30 et 31**). Cette allée n'est conservée en l'état que sur sa marge orientale. Ses deux tiers ouest sont complètement détruits (**PL.X : US 49**). La fine couche discontinue de sable de Fontainebleau de couleur blanche (**PL.X : US 53**) et l'accumulation de blocs calcaires (**PL.X : US 48**) situées sous et en bordure de cette allée, sont probablement liées à son chantier de construction.

D'un point de vue technique et esthétique, cette allée est en tout point similaire aux chemins observés par Anne Allimant dans son décapage 5 effectué au sud du château<sup>37</sup>. Elle participe du réseau de circulation mis en place à l'époque de Laborde, mais ne figure pas sur le cadastre de 1831 (**fig. 32**). Ce dernier montre donc un état déjà altéré de la composition d'origine en matière de circulations au sein du parc.

Suite à l'aménagement de cette allée, une couche de bonne terre a été répandue alentour sur 0,30 à 0,40 m d'épaisseur afin de constituer le substrat de plantation du jardin (**PL.X : US 47, 52**).

Etant donné que cette allée ne figure pas sur le plan cadastral napoléonien, l'épandage des sédiments terreux qui la recouvrent (**PL.X : US 62, 63**) est forcément antérieur à 1831.

<sup>37</sup> ALLIMANT A., *Le parc de Méréville II*, Service Régional de l'Archéologie Ile-de-France, février 1996, p. 23-24

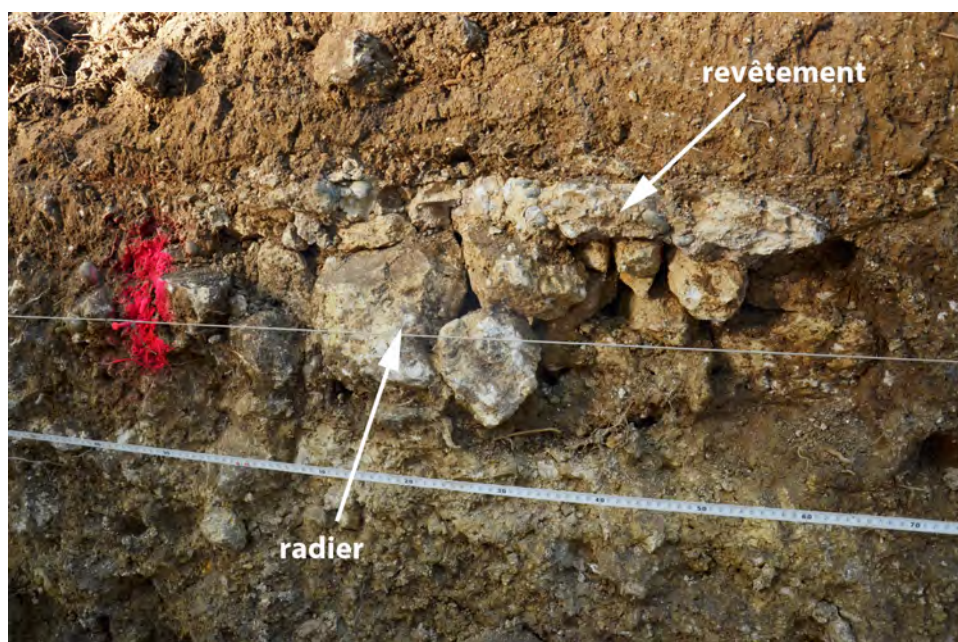


fig. 30 : Allée en béton de « caillles » recoupée par le sondage S.X - © C. Travers



fig. 31 : Fragment de béton de caillles retrouvé en remblais dans le sondage S.X - © C. Travers



fig. 32 : Localisation de l'allée recoupée par le sondage S.X sur le plan cadastral de 1831

## Les murs de berge successifs

Les sondages S.IX et S.X ont permis de mettre au jour les anciens murs de berge de la Juine en amont du pont dit Pont Gris (**PL.X : US 65, 70, et fig. 33 et 34**). Ils se trouvent en retrait d'environ 3 m par rapport aux berges actuelles, confirmant ainsi la thèse d'un rétrécissement « récent » du cours de la Juine, en tout cas postérieur à 1869. En effet, en superposant le plan cadastral napoléonien et le plan topographique actuel on voit qu'en 1831 le lit de la Juine était aussi large en amont qu'en aval du pont (**PL.X**), de même que sur le plan de 1869 (**fig. 8**). Les maçonneries mises au jour, réalisées en moellons calcaires liés à la terre, font environ 1 m de large (soit 3 pieds), et s'inscrivent dans le prolongement des berges observées en aval du pont (**PL.X**), mais ne correspondent pas aux murs de berge d'origine.

En effet, le sommet d'une maçonnerie de pierres sèches (**PL.X, S.IX : US 75**) est apparue dans le sondage S.IX, à une altitude inférieure au mur de berge **US 70** décrit plus haut et légèrement décalée vers l'ouest. Son altitude supérieure (86,10 m) est similaire à celle des maçonneries constituant le pourtour du Grand Lac. Des pierres ont également été observées au fond du sondage S.X, devant le mur de berge **US 65**, et exactement à la même altitude que le mur **US 75**. Ces maçonneries correspondent de toute évidence à des murs de berge plus anciens. Les petits niveaux argileux gris-vert (**PL.X, S.X : US 67**) observés en arrière des maçonneries évoquées ci-dessus, sous les murs **US 65** et **US 70**, mais que nous n'avons pas pu dégager entièrement en raison de la présence de l'eau et de l'impossibilité d'approfondir le sondage, peuvent dès lors être interprétés comme le sommet d'anciens corrois d'étanchéité. Ces éléments de terrain concordent avec les données historiques qui évoquent en 1785 des « *murailles en pierres sèches garnis derrière d'un courrois de glaise* »<sup>38</sup>.

Ainsi il y aurait eu deux états successifs de berges. Un premier état aménagé à l'époque de Laborde<sup>39</sup>, constitué de murs de pierres sèches doublés de corrois d'étanchéité en argile (**PL.X : US 75, 67**), et un second état avec des murs en pierres sèches perméables, et surhaussés - construits au-dessus des anciens corrois d'étanchéité - afin de contenir le plan d'eau surélevé de la Juine suite à la construction du pont-digue décrit ci-après (**PL.X : US 65, 70**).

Le ralentissement du courant dû à la présence de ce pont-digue a occasionné le dépôt de sédiments fins (**PL.X : US 69, 71, 72, 73, 74, 76**) qui se sont accumulés en amont du pont, conduisant à un envasement progressif des berges et au rétrécissement du lit observé aujourd'hui. Le lit de pierres observé à la base de l'**US 72** dans la coupe du sondage S.IX côté ouest, scellé par ces dépôts vaseux tardifs, correspond peut-être au fond aménagé de la rivière mis en place à l'époque de Laborde. Les sources parlent en effet de « *cailloux roulés tout le long de la rivière qu'on a étendus dans les nouveaux lits* »<sup>40</sup>.

<sup>38</sup> Un procès-verbal daté du 22 juin 1785 et dressé par la Maîtrise des Eaux et Forêts nous informe que le projet de Laborde était de « *faire encaisser la rivière avec des murailles en pierres sèches garnis derrière d'un courrois de glaise* » (GOUIRIC N., *Le parc de Méréville, La promenade : cheminements et points de vue, Etude historique complémentaire pour servir au projet de restauration*, volume 1, Conseil Général de l'Essonne, janvier 2006, p. 49).

<sup>39</sup> Ce premier état est réalisé avant janvier 1785. En effet, dans une lettre datée du 6 janvier 1785, Lion, alors régisseur du domaine et superviseur des travaux d'aménagement du parc, précise que « *l'accotement de la rivière est fait depuis le moulin du pont jusqu'à la moitié du lac* » (GOUIRIC N., *Le parc de Méréville, Synthèse historique pour le projet de restauration*, volume 1 : Texte, Conseil Général de l'Essonne, novembre 2003, p. 48).

<sup>40</sup> Lettre de Petit de Bachaumont du 10 avril 1786 citée dans : GOUIRIC N., *op. cit.*, p. 48



fig. 33 : Le mur de berge rive droite état 2 observé dans le sondage S.IX - © C. Travers



fig. 34 : Le mur de berge rive gauche état 2 observé dans le sondage S.X - © C. Travers



fig. 35 : Corroi argileux observé sous le mur de berge rive gauche (sondage S.X) - © C. Travers

## Le pont

Il se compose de deux avancées maçonnées en moellons calcaires liés avec un mortier de chaux de couleur brun-beige très sableux (dissolution de la chaux ?) et très altéré par l'action de l'eau (**Annexe n° 2, MERV06**), reposant sur des fondations massives et débordantes constituées de gros blocs de calcaire et de grès (**fig. 36**). Son élévation (**PL.X : US 64**) conserve quelques traces éparses d'un enduit à la chaux hydraulique de couleur brune réalisé avec un type de sable calibré monogénique (**Annexe n° 2, MERV02**), qui, selon Stéphane Büttner, n'est pas commercialisé avant la fin du XIXe, voire le début du XXe siècle, ce qui permet de penser que ce pont ne date pas de Laborde. Entre ces deux avancées se trouve un passage assez étroit (1,60 m) réservé à l'écoulement de la Juine, couvert avec un tablier composé de quatre IPN métalliques supportant des traverses de chemin de fer (**fig. 37**), que nous avons déposés lors de notre intervention. Les pattes de fixation métalliques d'une vanne amovible, encore visibles dans les maçonneries d'angle de l'ouverture amont (**fig. 38**), indiquent que la quantité d'eau passant sous ce pont pouvait être régulée, et qu'il s'agissait en fait d'un pont-digue. Ces maçonneries d'angle ont été reprises au ciment, et témoignent d'une restauration intervenue probablement au XXe siècle.

La coupe du sondage S.X montre que ce pont a été construit postérieurement à l'épandage des remblais terreux ayant occulté l'allée XVIIIe (**PL.X : US 62, 63**), ce qui appuie la datation tardive déduite de l'analyse des mortiers. Il pourrait avoir été construit aux alentours de 1900, au moment où le moulin cède la place à une scierie. En effet, la surélévation du plan d'eau occasionnée par la création de cette digue pouvait présenter un intérêt pour l'immersion des troncs d'arbres dans l'attente de leur traitement<sup>41</sup>. A cette même époque - avant 1914<sup>42</sup> - les vannes du Pont Trois Arches disparaissent. Il est probable que la vanne du Pont Gris a servi dès lors à contrôler le débit de la Juine afin de permettre le curage du Grand Lac (**fig. 39**), ce qui expliquerait que son utilisation ait perduré après l'abandon de la scierie, ce dont témoigne la restauration tardive au ciment.

Sans doute à la même époque, est créée une allée constituée de gravats - mélange de terre, de pierres, de verres de bouteille, de fragments de béton de caillies (provenant de l'allée XVIIIe défoncée) et de tuiles mécaniques de fabrication mérévilloise (**fig. 40**) - répandus entre deux alignements de petits moellons calcaires dans le prolongement ouest du pont (**PL.X, S.X : US 61**). Le terrain bordant cette allée a été retravaillé et enrichi en humus, sans doute pour replanter de la pelouse (**PL.X, S.X : US 46**).

<sup>41</sup> Hypothèse suggérée par Philippe Raguin.

<sup>42</sup> D'après Bernard Binvel, président de la SHASE.



fig. 36 : Fondation du Pont Gris observée dans le sondage S.IX - © C. Travers



fig. 37 : Tablier du Pont Gris en cours de dépose - © C. Travers



fig. 38 : Patte de fixation de vanne scellée au ciment dans le massif d'angle sud-ouest de l'ouverture centrale du Pont Gris - © C. Travers

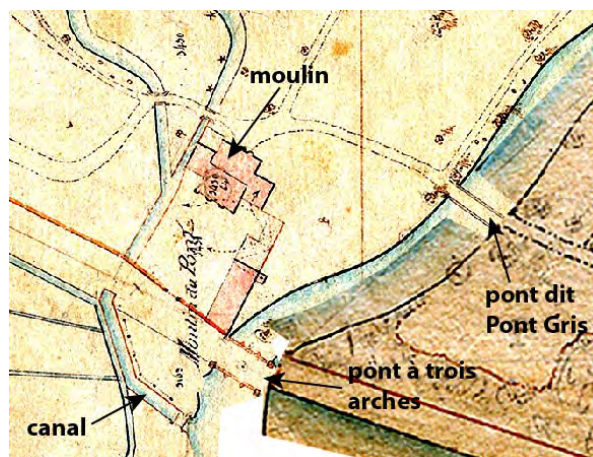


fig. 39 : Le secteur du Pont Gris en 1831 - Extrait du cadastre napoléonien de 1831



fig. 40 : Tuile plate de l'entreprise Loiseau à Méréville, provenant de l'US 61 (sondage S.X) - © C. Travers

## CONCLUSIONS ET HYPOTHESES

L'analyse stratigraphique des sondages S.IX et S.X, et l'observation des maçonneries du pont actuel ont permis de :

- Découvrir une **allée** de l'époque Laborde ne figurant pas sur le cadastre de 1831, ce qui signifie que ce dernier représente un état déjà altéré du réseau de chemins établi dans le parc à la fin du XVIIIe.

- Mieux comprendre la nature du pont actuel et le situer chronologiquement. Il s'agit d'un **pont-digue** construit très probablement vers 1900, au moment où une scierie s'installe dans l'ancien moulin, peut-être pour pouvoir immerger les troncs d'arbres en vue de leur conservation, et/ou pour contrôler le débit de la Juine à l'entrée du parc et ainsi permettre le curage du Grand Lac dès lors que les vannes du Pont Trois Arches ont cessé de fonctionner (avant 1914). Ce pont-digue a remplacé une passerelle cintrée attestée vers 1896-1898, mais qui elle-même n'était sans doute pas d'origine.

- Mettre au jour deux états successifs des **murs de berge de la Juine** en amont du pont, un premier état datant de l'époque Laborde (dès 1784) avec des murs en pierres sèches doublés d'un corroi d'étanchéité en argile, et un second état probablement contemporain de la création du pont-digue, avec de simples murs en pierres sèches surhaussés afin de contenir le plan d'eau surélevé de la Juine. Le rétrécissement du lit de la rivière en amont du pont résulte d'un envasement progressif causé par le ralentissement du cours d'eau à l'approche de la digue.

Nous n'avons donc pas repéré de vestige maçonné d'un ouvrage de franchissement datant de l'époque Laborde. Cependant les nombreux **blocs de grès** de gros calibre gisant au fond de la rivière aux abords du pont, pourraient bien provenir de la destruction d'un ancien ouvrage comportant des enrochements.

## VI-5 La canalisation de la Laiterie

Ce ne sont pas les données historiques qui ont déterminé les investigations dans ce secteur mais une demande de Philippe Raguin qui avait observé la présence d'un exutoire de canalisation dans le mur de berge est du Grand Lac au droit de la Laiterie. L'entreprise Géomexpert a proposé de réaliser une prospection radar sur la bande de terrain située entre cette dernière et le Grand Lac afin de localiser au mieux cette structure et ainsi déterminer l'implantation des sondages qui allaient permettre de la mettre au jour.

### **DONNEES ARCHEOLOGIQUES**

2 sondages réalisés perpendiculairement à l'anomalie linéaire détectée lors de la prospection (**PL.XI, S.VII et S.VIII**).

#### **L'implantation de la canalisation de la Laiterie et les travaux de nivèlement**

Les sondages S.VII et SVIII ont permis de mettre au jour la maçonnerie détectée en prospection (**fig. 41**). Il s'agit d'une canalisation enterrée faisant environ 0,70 m de large et 0,50 m de haut, constituée de deux parois latérales en moellons calcaires bruts à grossièrement équarris liés avec un mortier de chaux de couleur blanche, et d'une couverture de dalles calcaires non taillées (**PL.XI : US 27**). Le conduit intérieur, lissé au mortier de tuileau, et donc conçu pour être parfaitement étanche, fait 0,24 m de haut sur 0,20 m de large (**fig. 42 à 44**).

On observe que cette canalisation recoupe le niveau de sol originel constitué de limons argileux bruns foncés (**PL.XI, S.VII : US 26**) devenant franchement tourbeux à l'aval (**PL.XI, S.VIII : US 35**). La présence de cailloux, de blocs de pierre et de gros fragments de terre cuite architecturale (briques, tuiles) à la surface de ce niveau a probablement un rapport avec la proximité de la ferme du Vaux mentionnée sur le plan d'intendance de la paroisse de Méréville datant de 1781 (**PL.IX**), et que Laborde fait détruire pour l'aménagement de cette partie du parc.

Cette canalisation a ensuite été ensevelie sous une épaisse couche de remblais destinés à compenser la pente du terrain originel et à rétablir une certaine horizontalité pour l'aménagement des surfaces de circulation environnant la Laiterie (**PL.XI**). Il ne s'agit pas de calcaire concassé comme pour le fond de vallée qui nécessitait d'être drainé, mais de limons jaune rouille mélangés à des éléments grossiers (**PL.XI, S.VII : US 20, 21, 24, 25, S.VIII : US 31, 32, 33, 34**).

#### **L'allée montant au belvédère de la Laiterie et les pelouses environnantes**

Les remblais de nivèlement cités plus haut sont surmontés, dans la moitié sud du sondage S.VII (**fig. 45**), par une allée constituée d'un radier de blocs calcaires, contenant également quelques fragments de mortier de tuileau et de poudingue<sup>43</sup> (**PL.XI, S.VII : US 23**), et d'un revêtement de cailloutis calcaires

<sup>43</sup> Roche sédimentaire formée pour 50% au moins d'éléments arrondis (galets) de diamètre supérieur à 2 mm, liés par un ciment naturel. Au XVIIIe, ces petits galets, appelés « cailles », ont été utilisés à Méréville pour revêtir les allées du parc.

blanc jaune disposés en fins litages et alternant avec une couche d'occupation de limons gris **(PL.XI, S.VII : US 22, 22bis, 22ter)**. Cette allée a donc été rechargée une fois au cours de son histoire.

En ajustant la superposition du plan topographique actuel et du plan cadastral de 1831 sur la Laiterie **(PL.XI)**, le sondage S.VII se trouve dans l'axe de l'allée historique reliant cette dernière au pont du Grand Lac. Mais les données de fouille montrent qu'il se situe plutôt à la jonction de cette dernière et de l'allée curviligne montant au belvédère qui surmontait la Laiterie **(fig. 46)**.

Cette allée est bordée côté nord par une couche de bonne terre **(PL.XI, S.VII : US 19)** qui a été rapportée à l'époque de Laborde afin de constituer le substrat de plantation de la pelouse recouvrant les parties découvertes du parc, et que l'on retrouve dans le sondage S.VIII à la surface des remblais de nivèlement cités plus haut **(PL.XI, S.VIII : US 30)**. La présence de petits mollusques entiers dans ces deux sédiments indique qu'ils ont accueilli de la végétation et ont constitué des niveaux de surface. Une description de Dusaut faite en 1835 évoque des « *tapis de verdure émaillés de fleurs* » aux abords de la Laiterie<sup>44</sup>. Ils ont de toute évidence été plantés dans ce substrat.

L'allée a ensuite été scellée sous une couche de terre rapportée **(PL.XI, S.VII : US 19bis)**, qui pourrait être contemporaine de celle repérée dans le sondage S.VIII rapportée en remblai à la surface de l'US 30 **(PL.XI, S.VIII : US 29)**. Elle a donc disparu du paysage mais on ignore à quelle époque. Certainement après 1831 car elle figure sur le plan cadastral napoléonien.

Le niveau composé d'un mélange de cailloutis calcaire, de terre et de gros nodules de limons jaune brun issus probablement du remblai XVIIIe sous-jacent **(PL.XI : US 21, 24, 25)**, observé dans le sondage S.VII, et situé sous la terre végétale actuelle, pourrait être un remblai lié à la création du chemin actuel ou à tout autre opération de décaissement du terrain en place intervenue à proximité, postérieurement au XVIIIe siècle. Cette couche s'étend d'un bout à l'autre du sondage S.VII, elle est plus épaisse dans la face ouest du sondage (à l'aval) et s'amenuise jusqu'à disparaître à son extrémité sud **(PL.XI, S.VII : US 18)**.

Ce remblai localisé a ensuite été recouvert par un apport de terre végétale constituant le substrat de plantation actuel et qui a été observé dans les deux sondages **(PL.XI, S.VII : US 17, S.VIII : US 28)**.

---

<sup>44</sup> Mentionnée dans : GOURIC N., *Le parc de Méréville, Synthèse historique pour le projet de restauration*, volume 1 : Texte, Conseil Général de l'Essonne, novembre 2003, p. 121, et extraite de : DUSAUT, *Description du château et du parc de Méréville*, Paris, 1835



fig. 41 : Canalisation de la Laiterie observée dans le sondage S.VIII - © C. Travers



fig. 42 : Canalisations observée dans S.VII vue de dessus - © C. Travers



fig. 43 : Canalisations observée dans S.VII vue de côté  
© C. Travers



fig. 44 : Canalisations observée dans S.VII, détail du conduit intérieur enduit au mortier de tuileau - © C. Travers

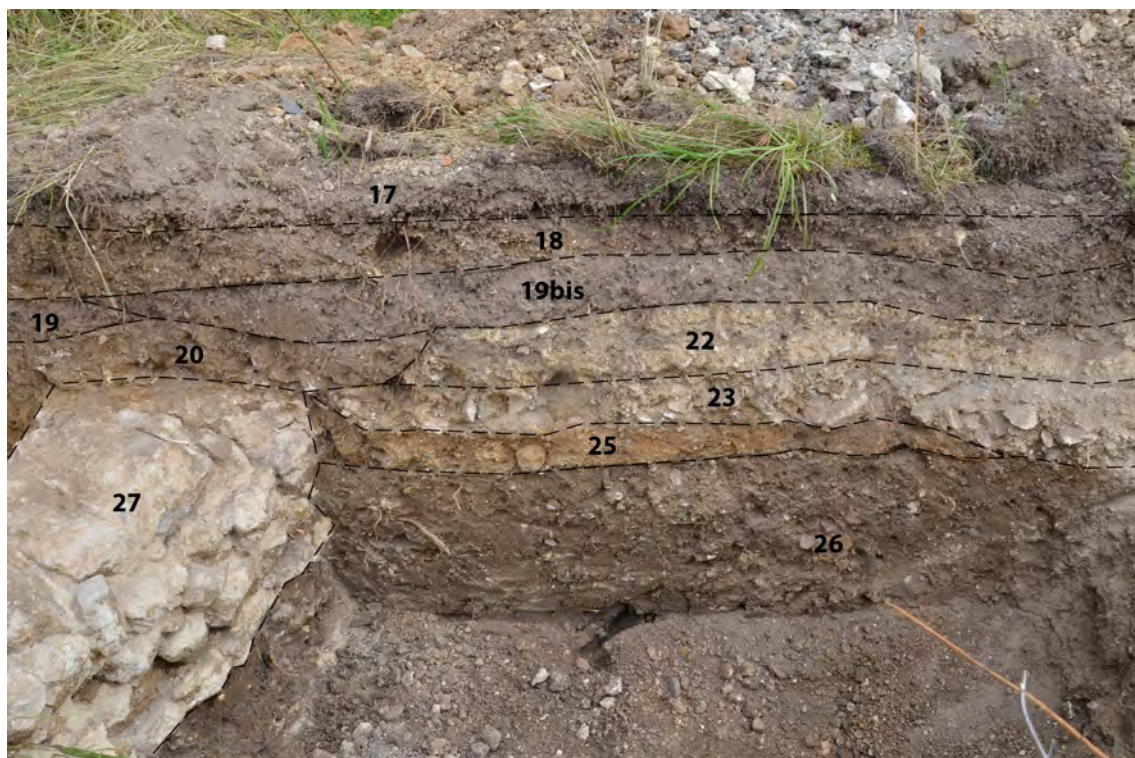


fig. 45 : La partie sud du sondage S.VII et les différents niveaux observés, dont l'allée US 22/23 - © C. Travers



fig. 46 : Emplacement de l'allée US 22/23 mise au jour sur le plan cadastral napoléonien de 1831

## CONCLUSIONS ET HYPOTHESES

Les sondages S.VII et S.VIII ont donc permis de mettre au jour la canalisation repérée en prospection, de comprendre comment la pente d'origine a été aplanie préalablement à l'aménagement de cette partie du parc, et de repérer une allée historique en cailloutis calcaires *a priori* contemporaine de Laborde.

D'après les données historiques, la construction de la Laiterie a été réalisée lors de la troisième et dernière phase de travaux (1790-1793). Elle est contemporaine de l'agrandissement du Grand Lac vers l'est - l'eau est mise dans le lac en 1791<sup>45</sup> et la Laiterie est achevée en 1792<sup>46</sup>. Les structures retrouvées en fouille - la canalisation et l'allée - sont très certainement contemporaines de ces travaux, et dateraient donc du début des années 1790. Ce décalage chronologique pourrait expliquer que l'allée mise au jour ait reçu un traitement différent des allées en béton de caillies, qui, elles, ont vraisemblablement été créées lors des phases 1 et 2 du chantier – soit de fin 1784 à fin 1789. Mais s'agit-il d'un choix esthétique ? Cette différence de traitement pourrait en effet résulter d'une adaptation à des conditions économiques de fin de chantier un peu moins favorables, spécialement en ces années post-révolutionnaires. Les « caillies » utilisées en abondance dans les chemins et les fabriques étaient peut-être venues à manquer. Elles étaient de toute façon plus onéreuses, en terme d'extraction comme de mise en œuvre, qu'un simple cailloutis calcaire trié. L'aspect clair d'une allée renvoyant la lumière, et pouvant être visible de loin, était cependant conservé.

Quant à la **canalisation** mise au jour, sa direction SE-NO et son inclinaison vers le Grand Lac laisse penser qu'elle a un rapport avec l'évacuation des eaux de la Laiterie et de sa salle de fraîcheur. Elle pourrait correspondre au prolongement de la canalisation US 172 observée par Anne Allimant dans la partie nord de son sondage 15<sup>47</sup> qui elle-même se raccorde au canal d'évacuation des eaux de la Laiterie situé dans l'angle nord de l'édifice (**PL.XI**). S'agit-il d'un trop-plein ou d'une dérivation destinée à renvoyer les eaux de la Laiterie directement dans le Grand Lac lorsqu'on ne souhaitait pas les conduire vers la Grande Cascade ? Nous manquons d'éléments pour extrapoler davantage. Le fait que cette canalisation soit étanche signifie qu'il ne s'agit pas d'une pierrée, mais bien d'un aqueduc destiné à conduire de l'eau « à laquelle on tient » d'un endroit à un autre. Ainsi l'importance de cette canalisation pour l'alimentation en eau du Grand Lac n'était sans doute pas anodine, au moins saisonnièrement.

<sup>45</sup> GOUIRIC N., *Le parc de Méréville, Synthèse historique pour le projet de restauration*, volume 1 : Texte, Conseil Général de l'Essonne, novembre 2003, p. 59

<sup>46</sup> GOUIRIC N., *op. cit.*, p. 119

<sup>47</sup> ALLIMANT A., *Le parc de Méréville II*, Service Régional de l'Archéologie d'Ile-de-France, février 1996, p. 29 et ill. 46

## VI-6 Les murs de berge de la Juine

### DONNEES HISTORIQUES

Si on se réfère au rapport de Nicole Gouiric, les travaux relatifs à l'aménagement de la nouvelle rivière ont dû commencer dès la fin de l'année 1784. Dans une lettre datée du 6 janvier 1785, Lion, alors régisseur du domaine et superviseur des travaux d'aménagement du parc, précise que « *l'accotement de la rivière est fait depuis le moulin du pont jusqu'à la moitié du lac* »<sup>48</sup>. Un procès-verbal de la Maîtrise des Eaux et Forêts daté du 22 juin 1785 nous informe par ailleurs que le projet de Laborde est de « *faire encaisser la rivière avec des murailles en pierres sèches garnis derrière d'un courrois de glaise. Et en outre de faire rechercher dans son parc différentes sources qui se rendront dans la rivière au moyen de canaux qu'il fera pratiquer* »<sup>49</sup>. Ainsi, les informations historiques concernant les techniques de construction des berges de la rivière sont assez précises. Restait à les valider et à les compléter par le biais de l'archéologie.

### DONNEES ARCHEOLOGIQUES

3 sondages réalisés en travers des berges de la Juine, 2 sondages profonds effectués en rive gauche, **S.XIII et S.XV**, et 1 sondage superficiel effectué en rive droite, **S.XIV (PL.XII)**. Les éléments observés dans ces sondages s'ajoutent à ceux mis au jour dans les sondages **S.IX et S.X (PL.X)**, décrits et analysés dans le paragraphe VI-4 dédié au pont dit Pont Gris (cf *supra*).

#### Les travaux de terrassement et d'assainissement

Le sondage S.XIII fait apparaître la tourbe qui constituait le sous-sol marécageux de ce secteur de la vallée avant sa mise en valeur au XVIII<sup>e</sup> siècle (**PL.XII, S.XIII : US 197**). Cette tourbe a été décapée et retaillée en cuvette pour créer le lit de la nouvelle rivière. On observe l'amorce de ce creusement à l'extrémité est de la coupe relevée (**PL.XII**). Suite à ce décapage, un petit drain enterré apparaissant dans la coupe vers 1 m 50 (**PL.XII, S.XIII : US 195**) a été aménagé afin de guider les eaux souterraines vers le lit de la rivière, et ainsi assainir les terrains de la rive gauche de la Juine. Ce drain n'apparaît pas dans la coupe réciproque. En revanche, la couche de cailloux qui le borde côté est (**PL.XII, S.XIII : US 196**), interprété comme un niveau de chantier lié à son aménagement, est présente, mais décalée vers l'ouest d'environ 1 m. Ce qui signifie que ce drain a été recoupé en biais, et qu'il n'est pas perpendiculaire à l'axe du sondage. Il s'agissait de toute évidence d'un drain en épi. Celui-ci est toujours actif puisque de l'eau en coulait de façon continue lors de l'ouverture du sondage.

Il est scellé sous une couche de limons argileux gris foncé contenant beaucoup de sable grossier et de graviers d'une trentaine de centimètres d'épaisseur (**PL.XII, S.XIII : US 194**) que nous interprétons comme un remblai de nivèlement contemporain de Laborde (**fig. 47**).

<sup>48</sup> GOUIRIC N., *Le parc de Méréville, Synthèse historique pour le projet de restauration*, volume 1 : Texte, Conseil Général de l'Essonne, novembre 2003, p. 48

<sup>49</sup> GOUIRIC N., *op. cit.*, p. 49

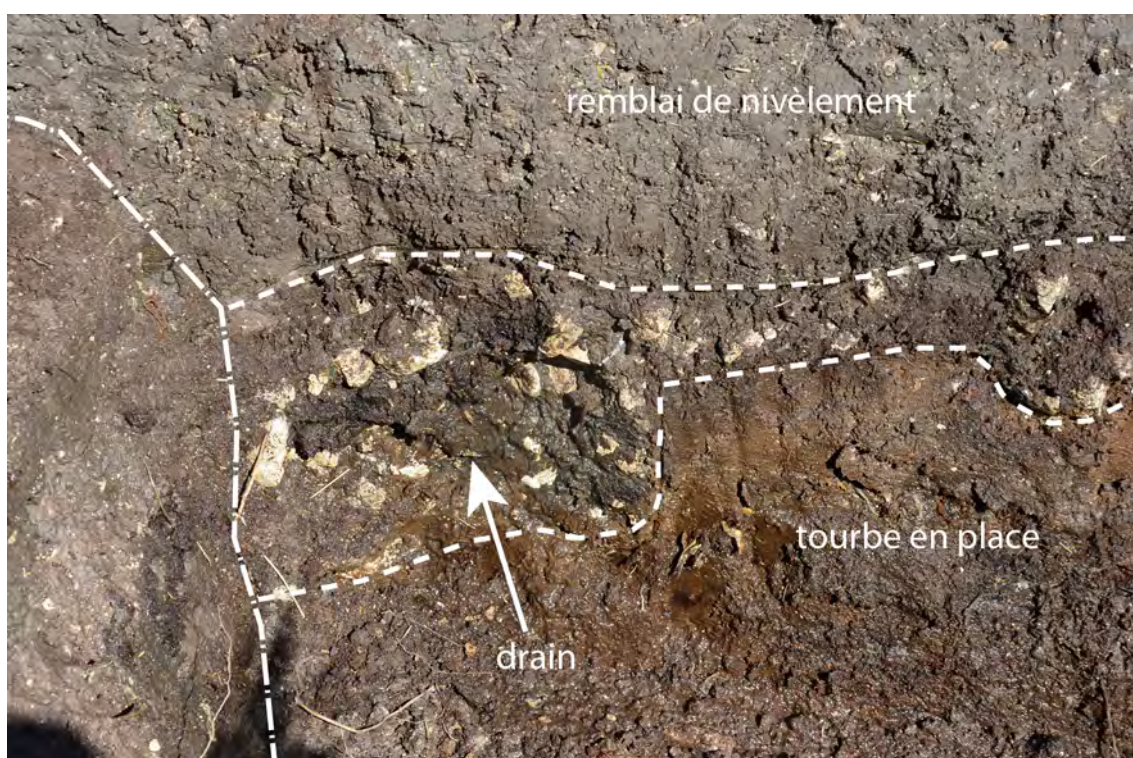


fig. 47 : Le drain XVIIIe observé dans le sondage S.XIII - © C. Travers

### Les murs de berge du XVIIIe

Ce remblai est recoupé par une maçonnerie en pierres sèches qui correspond au mur de berge du cours modifié de la Juine, construit à l'époque de Laborde (**PL.XII, S.XIII : US 198**). Les pierres et les cailloux qui parsèment la surface de l'**US 194**, témoignent de ce chantier de construction. Ce mur d'environ 0,90 m de large maximum, construit directement sur la tourbe, et présentant une face postérieure arrondie (**fig. 48**), possède les mêmes caractéristiques techniques que le premier mur de berge du Grand Lac, mis au jour dans les sondages S.XII et S.II (**PL.IV : US 86, 97**), et dont on sait qu'il a été construit au début des années 1780. Ce sont sans doute les mêmes équipes qui ont travaillé sur ces deux chantiers. Ce mur ne comporte pas de corroi d'étanchéité.

Suite à la construction de ce mur, une couche de bonne terre d'une trentaine de centimètres d'épaisseur a été répandue à la surface des remblais de nivellement évoqués précédemment afin de constituer le substrat de plantation du nouveau jardin (**PL.XII, S.XIII : US 193**). Celle-ci recouvre une partie du sommet du mur, sans doute, comme pour la berge du Grand Lac, pour pouvoir y planter de la végétation et donner l'impression d'une rive naturelle.

Le mur de berge mis au jour dans le sondage S.XIV (**PL.XII**) est lui aussi constitué à pierres sèches (**fig. 49**). Il fait environ 0,65 m de largeur (en surface) et ne possède pas de corroi d'étanchéité en argile. Il s'agissait donc d'un mur perméable. Ne l'ayant pas recoupé, nous ne pouvons pas en dire plus sur sa morphologie ni sur les sédiments qui l'entourent. En revanche nous avons pu apercevoir qu'il repose sur une couche de calcaire concassé, faisant environ 0,12 m d'épaisseur. Il s'agit de toute évidence du remblai drainant observé dans tous les sondages de la rive droite du cours d'eau et du pourtour du Grand Lac, qui lui-même repose sur le substrat tourbeux décapé. Comme dans les sondages du Grand

Lac, ce remblai communiquait directement avec le lit de la rivière. Il participe selon nous de l'équilibre hydrogéologique de la vallée créé artificiellement à l'époque de Laborde.

Un tesson de céramique à pâte rouge fine et homogène a été retrouvé au sein de ce remblai. Il s'agit d'un fragment de bord appartenant manifestement à une oule à col en bandeau datée des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles<sup>50</sup>. Ce tesson se trouve ici en position résiduelle.

Un mur a également été recoupé dans le sondage S.XV réalisé en rive gauche de la Juine sur la berge qui fait face au Grand Lac (**S.XII**). Sa base n'a pas été atteinte (**fig. 50**) car l'étanchéité du sondage étant très aléatoire, nous avons dû nous arrêter de creuser pour des raisons de sécurité. Ce mur est lui aussi construit à pierres sèches et fait environ 0,60 m de large (**PL.XII, S.XV : US 135**). En revanche, ici, une couche d'argile (**fig. 51**) faisant entre 0,60 et 0,90 m de largeur, a été appliquée à l'arrière de la maçonnerie comme corroi d'étanchéité (**PL.XII, S.XV : US 133/134**). Le sommet de ce corroi se trouve à l'altitude de 86,30 m ce qui est *grosso modo* celle de l'argile observée derrière le mur de berge du Grand Lac dans les sondages S.II et S.XII (**PL.IV, S.XII : US 84 ; S.II : US 94/95/96**). Ce corroi recoupe des remblais de nivèlement de différentes natures qui ont été rapportés afin d'atteindre le niveau voulu par Bélanger pour cette partie du parc (**PL.XII, S.XV : US 126 à 132**). Ces remblais sont scellés sous une couche de bonne terre rapportée correspondant au substrat de plantation de la pelouse semée sur les parties découvertes du nouveau jardin (**PL.XII, S.XV : US 125**). Cette couche de terre recouvre volontairement le corroi afin de le maintenir humide. Initialement elle devait également revouvrir le sommet du mur de berge, au moins partiellement comme dans le sondage S.XIII. Mais le sommet du mur s'étant éboulé lors du creusement du sondage cela n'apparaît pas dans la coupe.



**fig. 48 : Le mur de berge de rive gauche (US 198) observé dans la coupe nord du sondage S.XIII - © C. Travers**

<sup>50</sup> Ce tesson a été identifié et daté d'après l'étude de mobilier effectuée par C. Claude, dans : TALIN D'EYZAC S., *Méréville, Place des Halles, Rapport de diagnostic archéologique*, INRAP Centre Ile-de-France, avril 2010, p. 28



fig. 49 : Le mur de berge de rive droite observé dans le sondage S.XIV - © C. Travers



fig. 50 : Le mur de berge de rive gauche (US 135) et son corroi d'étanchéité (US 133/134) observés dans le sondage S.XV - © C. Travers



fig. 51 : Apparition du corroi d'étanchéité du mur de berge US 135 lors du creusement du sondage S.XV - © C. Travers

## Les niveaux postérieurs à Laborde

Dans le sondage S.XIII, la couche de limons sableux gris jouxtant le mur de berge côté rivière (**PL.XII, S.XIII : US 199**) correspond probablement à un dépôt de la Juine (postérieur à la fin du XVIIIe). Ces alluvions sont piégées sous une couche de terre, rapportée ou plus certainement colluvionnée au cours des XIXe et XXe siècles, qui constitue le niveau de terre arable actuel (**PL.XII, S.XIII : US 192**) et qui a décalé la berge d'environ 1 m par rapport à la berge historique. Au niveau du sondage S.XIV, la berge historique se trouve également en retrait d'environ 1,20 m par rapport à la rive actuelle.

Quant à l'amoncèlement de blocs calcaires mélangés à de la vase observé devant le mur de berge dans le sondage S.XV (**PL.XII, S.XV : US 136**), il résulte probablement de l'éboulement progressif de la maçonnerie au cours du temps.

## CONCLUSIONS ET HYPOTHESES

D'après les données de fouille mises au jour lors des campagnes 2014 et 2015, les murs de berge datant de l'époque de Laborde sont tous construits à pierres sèches, mais ils n'ont pas été traités de façon identique sur tout le linéaire de la Juine. Dans les sondages S.IX, S.X et S.XV, ils étaient précédés côté terrain par un corroi d'étanchéité en argile tel que le procès verbal de 1785 le décrit (cf *supra*), alors que plus en aval, au niveau des sondages S.XIII et S.XIV, celui-ci n'a pas été mis en œuvre. Comment expliquer cette différence de traitement ? La portion de rivière sur laquelle nous avons observé ce corroi correspond à « *l'accotement de la rivière (...) depuis le moulin du pont jusqu'à la moitié du lac* » réalisé avant janvier 1785 (cf *supra*). Cette solution technique a-t-elle été abandonnée en cours de chantier pour des raisons d'économie ? Cela paraît peu probable. Nous pensons plutôt que l'on a volontairement opté pour des murs perméables afin de ne pas faire entrave aux eaux qui circulaient dans le sous-sol de cette partie basse de la vallée - celles des nombreuses sources dont parle le procès-verbal mais aussi celles qui circulaient au sein du remblai drainant répandu sur la tourbe décapée de la grande prairie - et ainsi faire en sorte qu'elles aient un exutoire dans la rivière.

Vers 1900, les murs de berge situés en amont du pont dit Pont Gris ont été reconstruits à pierres sèches, sans corroi d'étanchéité, et à un niveau plus élevé que les murs originels afin de contenir le plan d'eau de cette portion de la Juine, surélevé du fait de la construction d'un pont-digue à la place de l'ancienne passerelle.

## VI-7 La rivière souterraine

### DONNEES HISTORIQUES

Le 15 novembre 1786, une lettre écrite par Lion, régisseur du domaine et superviseur des travaux, décrit un projet de rivière souterraine destinée à amener l'eau du Grand Lac<sup>51</sup> au Grand Rocher. Pour cela, deux solutions techniques sont envisagées : « *Morry propose que la rivière soit glaisée, dessous et dessus cette glaise, un pavé de 3 à 4 pouces fait de chaux de Senonches et ensuite les deux côtés de même que le fond et du gazon dessus. Le provoyeur a le plan : Morry a fait paraître la rivière au crayon depuis le lac marqué A jusqu'à 4 et 5 pouces en avant sera une auge souterraine, au bout de cette auge, il y aura un petit bain avec quelques rochers où il semblera être une source particulière depuis cet endroit jusqu'au B. Cette rivière sera découverte et garnie de plantation à B il y aura aussi quelques rochers où il semblera être un gouffre où l'eau se perdra et, depuis ce gouffre jusqu'à la chute du rocher, ce sera des auges souterraines. L'avis d'André est de faire le fond de la rivière de 3 pouces de glaise et le pavé en chaux et ciment, les deux côtés de madriers de bois ou planches avec quelques pieux pour clouter ces planches pour les assujettir, de couvrir aussi cette rivière en planches et de mettre 4 pouces de bonne terre dessus pour y semer du gazon. L'avis d'André est moins dispendieux* ». Nicole Gouiric précise : « le plan a été perdu et c'est la proposition d'André qui est retenue et exécutée : une rivière souterraine dans laquelle l'eau sera mise en mai 1787 (lettre du 13 mai 1787) »<sup>52</sup>. Cette même lettre nous informe que la rivière, nommée « *la rivière du grand rocher* », est couverte en totalité et que le « *poseur de rochers* », un certain Lamarche, finira bientôt « *la chute* », sans doute celle du Rocher dont parle la lettre du 15 novembre 1786. Une autre lettre datée du 7 juin de la même année indique que cette rivière avait « *3 pouces de pente depuis le Lac jusqu'au Rocher* » et évoque l'affaissement d'une conduite en bois qui fait que l'eau sort avec moins d'« *avidité* »<sup>53</sup>. L'eau était-elle forcée dans des conduites en bois afin d'être élevée au niveau de la chute ?

Jusqu'en 2015, on pensait que cette rivière correspondait à la portion de rivière, actuellement découverte et bordée par des murs, reliant le Grand Lac au Petit Lac. Finalement une observation un peu plus attentive du plan de l'aqueduc annexé au procès-verbal de la maîtrise des Eaux et Forêts daté du 29 mars 1788, qui est un projet<sup>54</sup>, a permis de comprendre que le double trait rectiligne reliant le Grand Lac dans son état antérieur à 1790 (cf *supra*) à l'aqueduc amenant l'eau au Grand Rocher depuis le moulin de Semainville, pouvait être cette rivière souterraine (**fig. 52**). Restait à valider (ou à infirmer) cette hypothèse par le biais de l'archéologie.

Sur ce plan, il est précisé que « *depuis le moulin du pont jusqu'au dessus de l'eau du lac du grand rocher la hauteur est de 2 Pieds 8 Ponces* ». Il semble donc que cet aqueduc débouchait au niveau de la nappe d'eau du Petit Lac.

<sup>51</sup> A cette époque, le Grand Lac a l'aspect de celui qui est représenté sur le plan projet de Bélanger et sur le plan de l'aqueduc de 1788.

<sup>52</sup> GOUIRIC N., *Le parc de Méréville, Synthèse historique pour le projet de restauration*, volume 1 : Texte, Conseil Général de l'Essonne, novembre 2003, p. 56-57

<sup>53</sup> GOUIRIC N., *op. cit.*, p. 57

<sup>54</sup> Le document porte la mention « *acqueduc a construire* ».

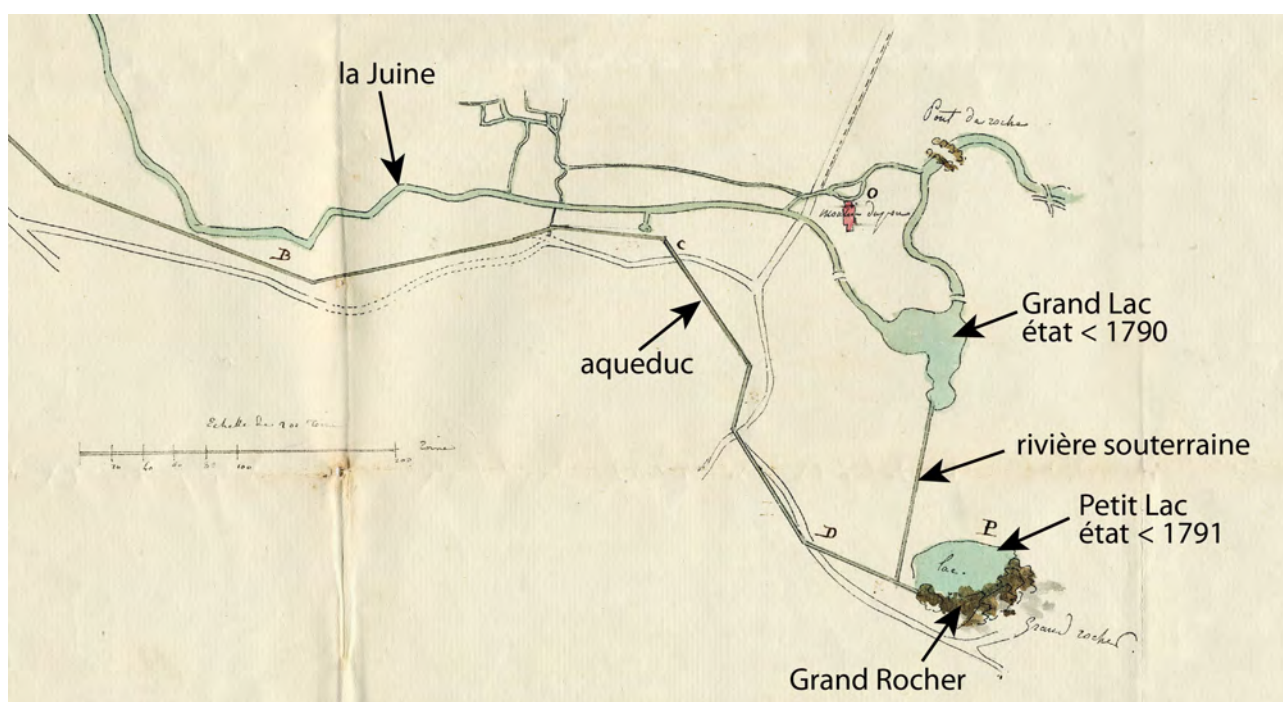


fig. 52 : Plan annexé au procès-verbal de la maîtrise des Eaux et Forêts en date du 29 mars 1788, détail

## DONNEES ARCHEOLOGIQUES

1 sondage implanté perpendiculairement au tracé supposé de l'ancienne rivière, d'après la superposition du plan actuel et du plan de 1788 (PL.XIII, S.XIX).

Cette superposition étant fatalement aléatoire, et afin de ne pas manquer les vestiges recherchés, dont la nature pouvait être en partie organique, nous avons creusé sur un linéaire assez long et par passes très fines (fig. 53). Jusqu'à 1,50 m de profondeur, aucun vestige qui puisse s'apparenter de près ou de loin à ce que nous recherchions n'a été observé. C'est alors qu'est apparu, vers 15 m, l'amorce d'un creusement vertical qui pouvait être interprété comme l'un des bords de la rivière. Nous avons ponctuellement élargi le sondage afin de descendre plus profond et de repérer l'autre bord. L'ayant trouvé, nous avons ensuite ouvert un décapage vers l'est afin de suivre cette structure en plan.

### Les niveaux antérieurs à Laborde

La tourbe blonde repérée au fond du sondage S.XIX (PL.XIII, S.XIX : US 159) est comparable à celle mise au jour dans le sondage S.XI, immédiatement sous la tourbe brune constituant le fond du lac (PL.VIII, S.XI). Il s'agit *a priori* d'un sédiment en place.

### Les terrassements préalables

Par recoupement avec ce que l'on observe dans les sondages S.III, S.XI, S.XVIII, S.XX et S.XXI, nous supposons que la tourbe brune qui surmontait cette tourbe blonde a été entièrement décapée à l'époque

de Laborde, jusqu'à l'altitude d'environ 84,60 m. La zone a subi un premier remblaiement à l'aide de couches successives de sédiments rapportés - limons argileux gris brun à brun foncé à tendance tourbeuse, plus ou moins chargés en sable grossier et en éléments grossiers calcaires (**PL.XIII, S.XIX : US 155, 156, 157, 158**). Le fin litage de calcaire concassé repéré à la surface de l'**US 156** pourrait témoigner des aller et venues des terrassiers avec leurs charettes ou leurs paniers chargés de calcaire concassé qui circulaient à travers le parc au moment des travaux, et correspondre à un niveau de circulation intermédiaire entre deux étapes de remblaiement.

### La rivière souterraine et son démantèlement

Ces sédiments sont recoupés par une tranchée à parois verticales de 3,40 m de large, observée entre 14,80 et 18,20 m dans la coupe relevée (**PL.XIII**), et que nous avons suivie en plan sur quelques mètres vers l'est (**fig. 55 à 57**). La largeur, la localisation et l'orientation de cette tranchée sont très proches de celles de la structure linéaire apparaissant sur le plan de 1788 (**PL.XIII**) et laissent penser qu'il pourrait s'agir de la rivière souterraine évoquée dans les sources, ou plutôt de son négatif. En effet, nous n'avons retrouvé aucun des éléments structurels mentionnés dans les sources historiques (cf *supra*) : pas de madriers latéraux, pas de dalle de « ciment » ni de couche d'argile sur le fond, situé à l'altitude approximative de 84,10 m. A moins d'imaginer que cette rivière n'ait jamais été achevée, et que les travaux se soient arrêtés à son creusement – mais c'est peu probable car les sources évoquent sa mise en eau en mai 1787 – force est de constater qu'elle a été détruite et que ses matériaux de construction ont été totalement récupérés. D'ailleurs cela expliquerait le creusement en pan incliné de sa limite nord, peut-être destiné à accéder au fond de la structure afin d'en retirer plus facilement le revêtement étanche. On comprend que les madriers en bois ont été récupérés. Ils pouvaient être réutilisés sur un autre chantier ou servir de bois de chauffe. Mais pourquoi avoir pris la peine de retirer le ciment et l'argile du fond ? Peut-être pour éviter de créer un phénomène localisé de rétention d'eau au niveau du sol de la future Grande Prairie.

### Les travaux de nivellement et de plantation

Suite à son démantèlement, cette structure a été remblayée massivement à l'aide du même calcaire concassé (**PL.XIII, S.XIX : US 167, 170, 171**) que celui répandu sur la tourbe décapée, observé dans les sondages du pourtour du Grand Lac (**PL.III et IV**). Quelques piquets en bois de 5 et 10 cm de diamètre ont été retrouvés en position résiduelle au sein de ce remblai. Il s'agit peut-être des reliquats des pieux ayant servi à fixer les planches des parois latérales de la rivière.

Dans la foulée, le sol alentour a été surélevé à l'aide de divers remblais : du calcaire concassé plus ou moins pur (**PL.XIII, S.XIX : US 153, 161**), des limons argileux gris chargés en éléments grossiers (**PL.XIII, S.XIX : US 152, 154, 160, 165, 169**), et des matériaux résiduels – fragments de mortier de tuileau (**PL.XIII, S.XIX : US 164, 168**) et argile gris bleu (**PL.XIII, S.XIX : US 166**), observés également de façon éparpillées au sein des couches de remblais limono-argileux (**fig. 58**). Ces matériaux sont probablement issus du démantèlement du fond de la rivière souterraine. Leur présence ici pourrait attester le mode de construction décrit dans les sources (cf *supra*). Quant à leur utilisation en remblais, elle appuie l'hypothèse du démantèlement volontaire de la rivière. Ce mortier de tuileau a été confié à Stéphane Büttner pour être analysé (**Annexe n° 3, MERV10B**). Il s'agit bien d'un mortier hydraulique, comparable à celui prélevé dans une couche dépotoir observée près des vestiges du Pont du Potager (**Annexe n° 3, MERV11B**). Il se distingue par sa charge constituée exclusivement de fragments de

terre cuite. Aucun autre mortier étudié sur le site ne présente cette caractéristique.

A 1 m de l'extrémité sud de la coupe du sondage S.XIX, ces remblais sont recoupés par une fosse à fond plat et à parois sub-verticales, faisant un peu moins de 2 m à l'ouverture (soit 1 toise) et 0,60 m de profondeur (soit 2 pieds). Cette fosse est remplie de bonne terre **(PL.XIII, S.XIX : US 150)**, et comporte des restes ligneux (racines ?) mal décomposés **(PL.XIII, S.XIX : US 151)**. Une fosse de dimensions et de morphologie similaires a été observée au même niveau stratigraphique, dans la berme sud du décapage ouvert vers l'est **(fig. 59)**. Il s'agit selon toute logique des fosses de plantation des arbres qui constituaient la masse boisée apparaissant sur le plan cadastral de 1831, au niveau de laquelle se trouve le sondage S.XIX **(fig. 60)**. Ces fosses sont scellées par une couche de terre végétale **(PL.XIII, S.XIX : US 149, 163, 172, 173)** que nous interprétons comme le substrat de plantation du jardin XVIIIe. En effet, elle surmonte les remblais ayant occulté la rivière souterraine et se situe sous la couche de terre arable actuelle **(PL.XIII, S.XIX : US 148)**. Ce sédiment rapporté comporte des fragments de mortier de tuileau et de pâte de verre bleue<sup>55</sup> correspondant à des éléments résiduels du chantier de construction des fabriques du parc.

### Un fragment de banc en pierre XVIIIe ou XIXe

A la surface de ce substrat XVIIIe, et vers l'extrémité sud du sondage, reposait un élément lapidaire en calcaire, cassé dans le sens de la longueur, faisant 40 cm de large, 12,5 cm d'épaisseur et 60 cm de long **(fig. 61)**. Ses arêtes supérieures sont taillées en biseau. Il pourrait s'agir de l'assise fracturée d'un banc en pierre du XVIIIe ou du XIXe siècle. Cet élément a été confié au Jardinier en Chef de Méréville, Patrice Gagé, en vue de sa conservation.

### La peupleraie de la deuxième moitié du XXe siècle

Nous savons que Pierre Barbier, exploitant forestier qui détient le domaine de 1955 à 1989, a fait planter une peupleraie dans le fond de vallée, notamment au niveau de la Grande Prairie. Cette peupleraie est abattue dans les années 1990 par le Groupe Sports Shinko qui projetait l'implantation d'un golf à la place du parc. Dans la coupe stratigraphique du sondage S.XIX, la large fosse arrondie qui recoupe le substrat du jardin XVIIIe entre 7 et 10 m et dont le comblement est constitué du mélange des sédiments qu'elle recoupe **(PL.XIII, S.XIX : US 162)**, correspond probablement à la fosse de plantation - ou d'extraction ? - de l'un des arbres de cette peupleraie.

---

<sup>55</sup> Ce matériau a notamment été utilisé pour la décoration extérieure du Moulin du Pont.



fig. 53 : Le sondage S.XIX en cours de creusement (vue vers le sud) - © C. Travers



fig. 54 : Limite supérieure des remblais limono-argileux à tendance tourbeuse (US 155 à 158) observés dans le sondage S.XIX - © C. Travers



fig. 55 : Limite nord de la tranchée observée dans l'ouverture est du sondage S.XIX - © C. Travers



fig. 56 : Limite sud de la tranchée observée dans l'ouverture est du sondage S.XIX - © C. Travers



fig. 57 : Vue générale des limites de la tranchée observée dans le décapage est du sondage S.XIX - © C. Travers



fig. 58 : Gros fragments de mortier de tuileau présents dans les couches de remblais observées dans le sondage S.XIX - © C. Travers



fig. 59 : Fond de fosse de plantation recoupant les remblais de comblement de la rivière souterraine, observé dans la berme sud du décapage est du sondage S.XIX - © C. Travers



fig. 60 : Localisation des fosses de plantation mises au jour dans le sondage S.XIX et superposition avec le plan cadastral de 1831



fig. 61 : Element lapidaire mouluré retrouvé sous la couche terre arable actuelle, vers l'extrémité sud du sondage S.XIX - © C. Travers

## CONCLUSIONS ET HYPOTHESES

Ainsi, le sondage S.XIX a permis de recouper le négatif de la **rivière souterraine** citée dans la lettre du 15 novembre 1786. *A priori* celle-ci a bien été réalisée selon les préconisations techniques d'André : des parois latérales verticales revêtues de planches en bois clouées sur des pieux et un fond plat étanche constitué d'un corroi argileux revêtu d'une chape de mortier de tuileau. D'après le plan de 1788, cette rivière partait de l'extrémité orientale du Grand Lac (état 1) et se raccordait à l'aqueduc de la Grande Cascade quelques mètres avant le Grand Rocher. Cela est fort probable. En effet, sur ce même plan il est dit que l'aqueduc arrive juste au-dessus de l'eau du Petit Lac (état 1). Or on sait d'après les données de fouille, qu'au XVIIIe, le Petit Lac (état 2) se situait topographiquement plus bas que le Grand Lac (état 2). En était-il de même à l'état 1 ? C'est possible puisque tout laisse penser que cette rivière conduisait l'eau du Grand Lac vers l'aqueduc par simple gravité. Les sources parlent de « *3 pouces de pente depuis le Lac jusqu'au Rocher* », soit environ 8 cm de dénivelé, ce qui est très peu, mais suffisant pour que l'eau coule. Les conduites en bois et les auges souterraines mentionnées dans les sources ont certainement servi à forcer les eaux rassemblées dans l'aqueduc pour les élever au niveau de la cascade. Faute de données complémentaires, nous devons malheureusement nous résoudre à n'avoir qu'une vision très floue de la façon dont tous ces éléments s'articulaient entre eux techniquement.

Les données de fouille montrent que cette rivière souterraine a servi très peu de temps. Elle a été démantelée et comblée lors de la troisième phase de travaux (1790-1793), sans doute au moment où on décide d'agrandir les deux lacs et de les relier par la rivière découverte qui apparaît sur le plan cadastral de 1831 et qui existe encore aujourd'hui.

Suite au comblement de cette rivière, le terrain a été remblayé, puis recouvert d'une couche de bonne terre constituant le substrat de plantation du jardin. Les deux grandes **fosses de plantation** mises au jour dans le sondage S.XIX, et datées stratigraphiquement du XVIIIe siècle, témoignent de toute évidence de la plantation de la masse boisée qui apparaît dans ce secteur sur le plan cadastral de 1831.

Contrairement à ce qu'on observe dans les sondages effectués sur le pourtour du Grand Lac, ici, pas de **sous-couche de drainage** en calcaire concassé - le « *tuf qu'on rapportait des Montagnes sur les Marais qui occupaient la superficie de votre parc* » mentionné dans une lettre du 20 juin 1785<sup>56</sup>. En revanche le lit de la rivière souterraine a été comblé exclusivement avec ce matériau. Ce n'est certainement pas un hasard. A-t-on voulu que cette rivière joue le rôle de collecteur pour les eaux souterraines qui circulaient alentour au sein de la sous-couche drainante<sup>57</sup> ? En l'absence de données plus extensives il sera difficile de comprendre la logique du système de drainage mis en place au XVIIIe au niveau de la Grande Prairie et de savoir précisément comment et où étaient guidées les circulations d'eau. Mais d'après nos observations il semble qu'il y ait eu une véritable réflexion à ce sujet.

<sup>56</sup> GOURIC N., *op. cit.*, p. 48.

<sup>57</sup> L'altitude supérieure de ce remblai drainant est sensiblement la même dans tous les sondages où nous l'avons observé : S.I : 85,75 m ; S.II : 85,90 m ; S.III : 85,85 m ; S.XII : 85,70 m ; S.XVIII : 85,65 m ; S.XIX : 85,85 m.

## VI-8 La berge du Petit Lac

### DONNEES HISTORIQUES

Le plan projet de Bélanger, réalisé entre 1785 et 1786, représente une étendue d'eau au pied d'une scène de rochers située en lisière est du parc, à peu près à l'endroit où se trouve le Grand Rocher actuel (**fig. 62 et 63**). C'est sans doute là que Bélanger situait son « *modèle de naumachie<sup>58</sup> antique avec les roches qui doivent y être adhérents et un modèle de la voûte souterraine de cette naumachie* », « *16 colonnes formant en cul de four le temple souterrain* », auquel il fait allusion dans ses lettres du 1er mai et du 25 mars 1786<sup>59</sup>. Hubert Robert, qui succède à Bélanger comme concepteur du parc en juillet 1786, s'inspire sans doute de cette scène pour son propre projet. Dans une lettre du 10 juillet 1786<sup>60</sup>, il parle de faire un tableau représentant « *la réunion du temple<sup>61</sup>, de la grotte, de l'obélisque et de toutes les différentes plantations de la côte* » (**fig. 63**). Il projette en plus de « *faire arriver la rivière ou une partie de l'eau indépendante de la rivière sous la grotte, elle n'en serait que plus pittoresque ou intéressante* », en concédant que si cela était trop compliqué, on pourrait remplacer l'eau par du gazon. Ainsi l'idée d'une étendue d'eau, sinon d'un lac, faisant partie intégrante de la scène du Grand Rocher, est présente dès le début du projet.

En septembre 1786 commencent les travaux d'édification du temple périptère projeté par Hubert Robert - qu'on localise mal, mais qui se situe au niveau de l'eau et non pas en hauteur, et qui s'effondre en mars 1788 -, du rocher, de la cascade et de l'aqueduc, et le creusement du premier lac - peut-être celui qui apparaît sur le plan de l'aqueduc de 1788 au pied du Grand Rocher (**fig. 64**)<sup>62</sup>. Ces travaux vont s'étaler jusqu'à l'été 1788. Les archives signalent que l'édification du temple a nécessité la pose de pieux enfoncés à de très grandes profondeurs (jusqu'à 40 m)<sup>63</sup>. Ce secteur devait donc présenter une épaisseur de tourbe considérable.

Dès septembre 1791 les travaux reprennent en vue de l'agrandissement du lac du Grand Rocher<sup>64</sup>. Le 6 janvier 1792, Lion, régisseur du domaine et superviseur des travaux, affirme que trente huit terrassiers travaillent au « *nouveau lac* » et que les murs et la terrasse de l'intérieur, c'est-à-dire l'île, seront finis dans une semaine. Dans sa lettre du 7 janvier 1792 il précise : « *les murs du tour de l'île du nouveau colombier finiront lundy prochain : il ne restera plus à faire que les murs extérieurs du nouveau lac* »<sup>65</sup>. Ainsi, le Petit Lac, tel qu'il apparaît sur le plan cadastral de 1831 (**fig. 65**) et tel qu'il subsiste aujourd'hui, a été aménagé lors de la troisième phase de travaux. Sur ce plan, le rocher et sa cascade sont dénommés « *le Torrent* ».

<sup>58</sup> Dans le monde gréco-romain, le terme *naumachie* désigne un spectacle représentant une bataille navale, ou le bassin, ou plus largement l'édifice, dans lequel se tenait un tel spectacle. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les concepteurs de jardins pittoresques les ont remises à l'honneur sous forme de fabriques destinées à évoquer l'Antiquité. On en trouve encore un très bel exemple dans le parc Monceau (Paris 8e) sous la forme d'un bassin ovale bordé d'une colonnade. Elle est attribuée à Louis de Carmontelle (1717-1806) qui a conçu ce jardin entre 1773 et 1779.

<sup>59</sup> GOURIC N., *Le parc de Méréville, Synthèse historique pour le projet de restauration*, volume 1 : Texte, Conseil Général de l'Essonne, novembre 2003, p. 51

<sup>60</sup> GOURIC N., *op. cit.*, p. 55-56

<sup>61</sup> Ce temple ne figure pas sur le plan de Bélanger. Celui-ci avait proposé un temple souterrain, mais Hubert Robert en propose un autre dès les premières semaines de son arrivée, un temple périptère à dix-huit colonnes corinthiennes.

<sup>62</sup> GOURIC N., *op. cit.*, p. 107

<sup>63</sup> GOURIC N., *op. cit.*, p. 107

<sup>64</sup> GOURIC N., *op. cit.*, p. 110

<sup>65</sup> GOURIC N., *op. cit.*, p. 60

En 1835, Dusaut affirme que le Petit Lac est en partie alimenté par les eaux provenant de la Laiterie<sup>66</sup>.



fig. 62 : Localisation d'une étendue d'eau au pied d'un enrochement situé en lisière est du parc - Plan attribué à Bélanger, 1785-1786 - Wallraf-Richartz-Museum, B47, Cologne

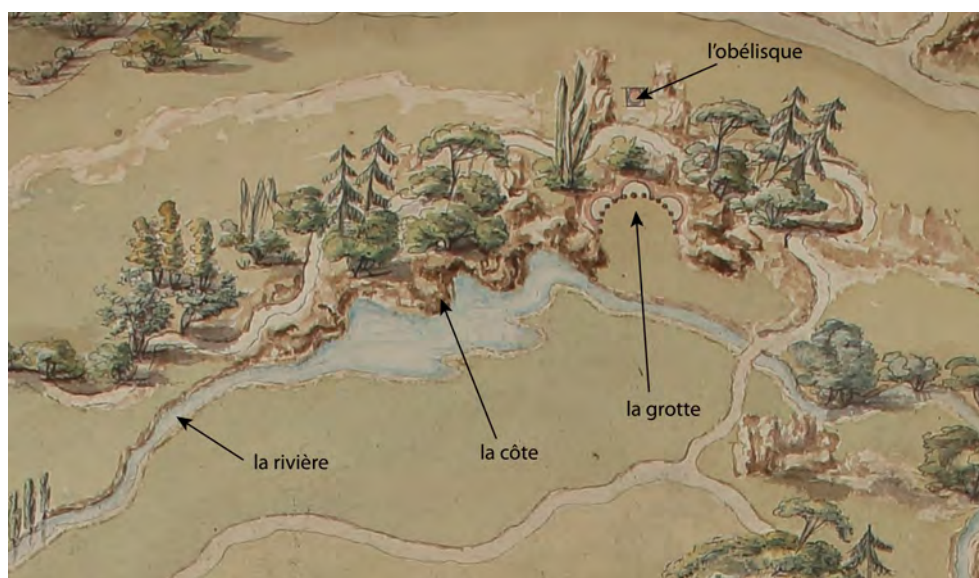


fig. 63 : La scène du Grand Rocher - Plan attribué à Bélanger, 1785-1786 - Wallraf-Richartz-Museum, B47, Cologne, détail

<sup>66</sup> DUSAUT, *Description du château et du parc de Méréville*, Paris, 1835, p. 32



fig. 64 : Le lac du Grand Rocher en 1788 - Plan annexé au procès-verbal de la maîtrise des Eaux et Forêts en date du 29 mars 1788



fig. 65 : Le Petit Lac sur le plan cadastral de 1831

## DONNEES ARCHEOLOGIQUES

2 sondages implantés perpendiculairement à la berge sud du Petit Lac, encore visible dans la topographie (**PL.XIV, S.XX et S.XXI**).

### Les niveaux antérieurs à Laborde

La tourbe blonde repérée au fond des sondages S.XX et S.XXI (**PL.XIV, S.XX : US 124, S.XXI : US 108**) est comparable à celle mise au jour dans les sondages S.XI (sondage de la digue du Grand Lac) et S.XIX (sondage de la rivière souterraine). Il s'agit *a priori* d'un sédiment en place.

### Les terrassements préalables

Dans les sondages S.XX et S.XXI cette tourbe blonde a été décapée en cuvette à partir du bord du futur Petit Lac puis le sol a été nivelé à l'aide de sédiments rapportés assez comparables à ceux observés non loin de là dans le sondage S.XIX (sondage de la rivière souterraine) : sédiments limono-argileux gris brun à brun foncé, chargés en sable et en éléments grossiers (**PL.XIV, S.XX : US 122, S.XXI : 104, 106, 113**), mélange de tourbe blonde, de tourbe brune et de calcaire concassé (**PL.XIV, S.XX : US 117, 118, 119**), humus (**PL.XIV, S.XXI : 103, 105**), et enfin, du calcaire concassé plus ou moins pur (**PL.XIV, S.XX : US 114, 115, 116, S.XXI : 102**). Dans son sondage 16 effectué au bord du Petit Lac en 1996<sup>67</sup>, non loin des sondages S.XX et S.XXI, Anne Allimant avait observé sensiblement la même séquence stratigraphique<sup>68</sup>.

Contrairement à ce qu'on a observé dans les sondages effectués sur le pourtout du Grand Lac, le remblai drainant - couche de calcaire concassé - ne se trouve pas à la base de la séquence, mais immédiatement sous la couche de bonne terre ayant été rapportée afin de constituer le substrat de plantation du jardin (**PL.XIV : US 101**). Ce n'est sans doute pas un hasard.

### La construction du mur de berge du Petit Lac

Les sondages S.XX et S.XXI ont permis de recouper le mur de berge du Petit Lac (**fig. 66**), dans son état postérieur à 1791, et confirment sa localisation indiquée sur le plan cadastral de 1831 (**PL.XIV**). Ce mur est constitué de petits blocs calcaires assemblés sans mortier de liaison, et recoupe les remblais évoqués ci-dessus (**PL.XIV, S.XX : US 120, S.XXI : US 111**). Sa construction s'est donc faite postérieurement aux travaux de terrassement opérés dans le secteur. Il fait environ 1,20 m de large (soit 4 pieds), 0,60 m de hauteur côté talus (soit 2 pieds), et seulement 0,20 m de hauteur du côté de l'eau (mais des pierres ont pu s'ébouler au fil du temps) et ne comporte pas de corroi d'étanchéité en argile, tout du moins à l'endroit où nous l'avons recoupé. En revanche il est fondé sur une couche de calcaire concassé (**PL.XIV, S.XX : US 121, S.XXI : US 112**), qui assurait à la fois le rôle de radier et de sous-couche drainante permettant de récupérer les écoulements souterrains afin qu'ils alimentent le lac. En effet, on constate que sa limite inférieure coïncide dans les deux sondages avec la limite supérieure de la tourbe du fond du lac.

<sup>67</sup> ALLIMANT A., *Le parc de Méréville II*, Service Régional de l'Archéologie d'Ile-de-France, février 1996, p. 30 et ill. 48

<sup>68</sup> Ce qu'elle appelle un « gros corroyage d'argile grise », correspond à la couche de limons argileux rapportés en remblai à la surface de la tourbe, observée dans nos sondages.

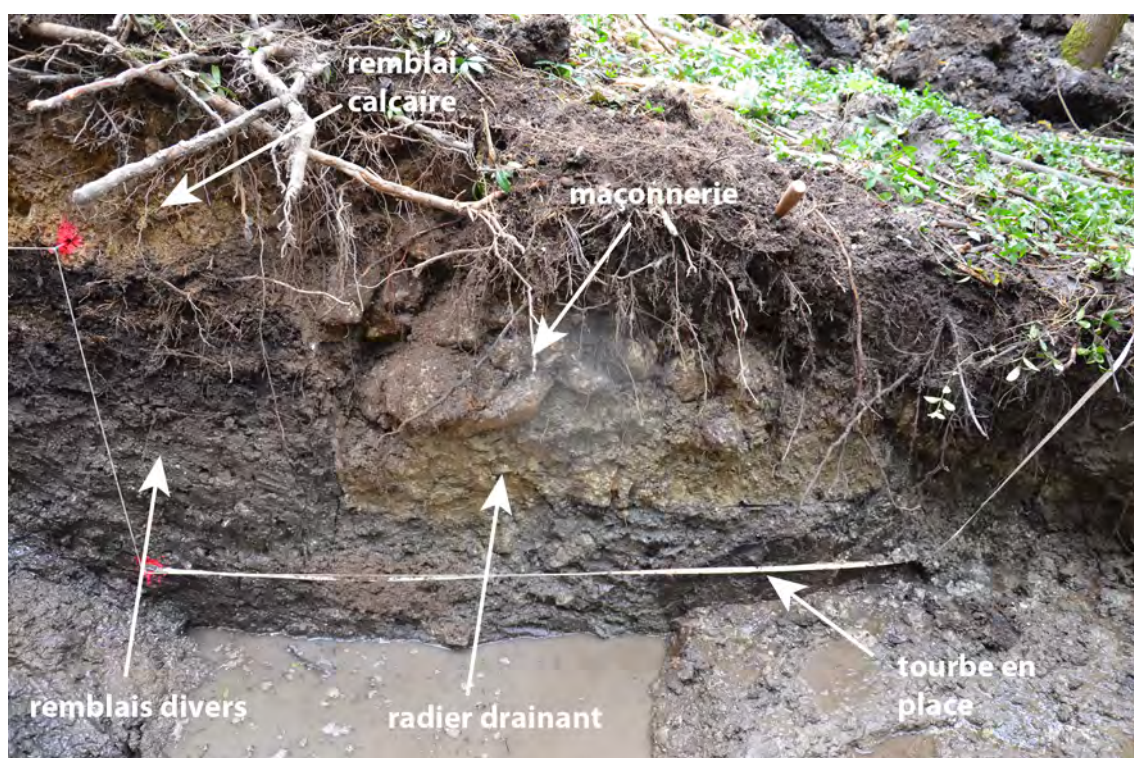


fig. 66 : Le mur de berge du Petit Lac et les sédiments environnants mis au jour dans le sondage S.XXI -  
© C. Travers

### Les dépôts au fond du Petit Lac

La tourbe blonde constituant le fond du lac ne comporte pas de revêtement aménagé. Soit il n'y en a jamais eu, soit il a disparu au cours du temps. Mais notre fenêtre d'observation est sans doute trop limitée pour pouvoir affirmer quoi que ce soit en la matière. Il conviendra d'être attentif à ce point lorsque le Petit Lac sera curé.

La couche de vase gris vert à la structure molle et fibreuse qui repose directement sur la tourbe blonde constituant le fond du lac (**PL.XIV, S.XX : US 123, S.XXI : US 107, 109**) correspond aux sédiments fins (limons et argiles) et aux résidus végétaux qui se sont déposés naturellement au fond du Petit Lac depuis son dernier curage. Dans le sondage S.XXI, cette couche de vase est interrompue par un petit lit de calcaire concassé (**PL.XIV, S.XXI : US 110**) résultant très certainement du transport de l'**US 102** à travers le mur sous l'effet du ruissellement.

### L'atterrissement du Petit Lac

Actuellement l'emprise du Petit Lac est complètement envahie par la végétation dont le développement a engendré la formation de la couche d'humus recouvrant le mur de berge et les dépôts vaseux évoqués précédemment (**PL.XIV, US 101**). Cet atterrissement est relativement récent.

## CONCLUSIONS ET HYPOTHESES

En ce qui concerne l'aspect du **paysage antérieur à l'arrivée de Laborde**, la présence de la tourbe blonde au fond des sondages S.XX et S.XXI permet d'affirmer que la tourbière qui occupait le fond de la vallée de la Juine s'étendait jusqu'au pied du hameau du Vaux. Or ce n'est pas ce qu'indique le Plan d'Intendance de la paroisse de Méréville réalisé en 1781 (**PL.IX**). En effet, d'après ce plan, les sondages S.XX et S.XXI se situent en dehors de la zone humide caractérisée par un lavis vert. Comme on pouvait s'y attendre, la précision topographique de ce type de carte est toute relative.

D'après les données de fouille, et tout comme le Grand Lac, le Petit Lac a été creusé dans la tourbe qui en forme le fond. Près de la berge, ce dernier se situe à l'altitude 85,10 m, contre 85,60 pour le Grand Lac. Ainsi, au XVIII<sup>e</sup> siècle, les deux lacs n'étaient pas au même niveau.

A l'endroit où nous avons fait nos observations, le **mur de berge du Petit Lac** était un mur perméable, similaire à celui observé du côté est du Grand Lac, et à travers lequel pouvaient passer les écoulements souterrains arrivant du coteau<sup>69</sup>. La couche de calcaire concassé rapportée en remblai à l'arrière du mur, et celle située sous ce dernier, étaient censées favoriser le drainage de ces écoulements et leur guidage vers le mur, d'où ils pouvaient filtrer dans le lac pour le compléter.

La face supérieure de ce mur, en pan incliné, indique que les concepteurs du parc ont souhaité réaliser une berge discrète, qui ne servait qu'à soutenir les sédiments alentours et sur laquelle pouvait sans doute venir s'implanter de la végétation afin d'obtenir l'effet d'une rive naturelle.

Le Petit Lac dont il est question ici est celui qui apparaît sur le plan cadastral de 1831 et qui a été construit lors de la troisième phase de travaux, que Nicole Gouiric situe entre 1790 et 1793. Sa construction est contemporaine de celle du Grand Lac actuel et de la jonction aérienne qui les relie. Nous ignorons tout, ou presque, du premier lac qui s'étendait au pied du Grand Rocher avant 1791.

---

<sup>69</sup> Lors de sa prospection de terrain effectuée en 2015, Anne Allimant avait noté la présence de nombreuses sources arrivant du coteau vers ce côté du Petit Lac (ALLIMANT A., *Le parc de Méréville II*, Service Régional de l'Archéologie d'Ile-de-France, février 1996, p. 31 et ill. 5)

## VI-9 Le pont dit Pont du Petit Lac

### **DONNEES HISTORIQUES**

Ce pont est représenté sur le plan cadastral de 1831 (**fig. 67**). Il se situe à l'extrémité nord de la portion de rivière reliant le Grand Lac au Petit Lac, juste avant l'embouchure de cette dernière dans le Petit Lac. Il n'est pas représenté en rouge. Donc, *a priori*, en 1831, il ne s'agit pas d'un pont maçonné. En revanche, il ne figure pas sur le Plan du Domaine de Méréville, fait par Danger, géomètre à Etampes, en 1869 (**fig. 68**). S'agit-il d'une omission ou a-t-il disparu entretemps ? Sur ce plan, tous les autres ponts sont scrupuleusement représentés, même ceux qui franchissent les petites dérivations de la Juine passant à l'ouest du Moulin du Pont, et qui étaient pourtant masqués par la végétation (**fig. 69**). Pourquoi Danger aurait-il omis celui-là ? Nous sommes donc tentés de privilégier la seconde solution.

Logiquement, ce pont a été construit en même temps que le Grand Lac, le Petit Lac et la portion de rivière qui les relie, c'est-à-dire lors de la troisième phase de travaux (1790-1793).

L'appellation « pont du Petit Lac » a été employée pour la première fois par Nicole Gouiric dans son rapport de 2006<sup>70</sup>. Nous la reprenons ici par commodité mais il ne s'agit pas d'une appellation historique.

---

<sup>70</sup> GOUIRIC N., *Le parc de Méréville, La promenade : cheminements et points de vue, Etude historique complémentaire pour servir au projet de restauration*, volume 1 : Texte, Conseil Général de l'Essonne, janvier 2006, p. 17



fig. 67 : Localisation du pont du Petit Lac sur le plan cadastral napoléonien réalisé en 1831

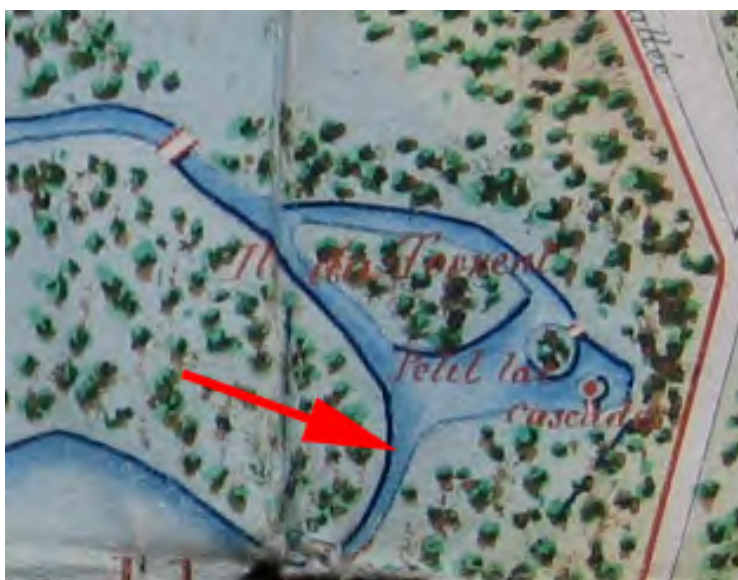


fig. 68 : Absence du pont du Petit Lac sur le Plan du Domaine de Méréville, réalisé par Danger, géomètre à Etampes, en 1869



fig. 69 : Les ponts situés à l'ouest du Moulin du Pont - Plan du Domaine de Méréville, réalisé par Danger, géomètre à Etampes, en 1869

## DONNEES ARCHEOLOGIQUES

L'objectif était de localiser ce pont un peu plus précisément et de décrire ses vestiges, s'il en restait. Un débroussaillage de surface effectué à l'endroit où il était supposé se trouver, en rive droite de la rivière seulement, a permis de découvrir un massif maçonné large d'environ 3,20 m, situé dans l'alignement de la berge et émergant de l'eau d'environ 0,85 m (**PL.XIV, et fig. 70, 71**). D'après sa localisation, il s'agit bien de la culée rive droite de l'ancien pont. Bien que non dégagés, des vestiges similaires ont pu être distingués sur la berge opposée. Ceux-ci sont décalés d'environ 1,50 m vers le nord par rapport au massif observé en rive droite. L'axe de ce pont n'était donc pas perpendiculaire à celui de la rivière, ce qui est aussi le cas du pont représenté sur le plan cadastral de 1831.

La maçonnerie mise au jour est constituée de blocs calcaires faisant 15 à 40 cm de long et 15 à 20 cm de haut, grossièrement équarris et assisés. Son altitude supérieure est à 86,49 m. Sur les cinq assises visibles émergeant de l'eau, les trois assises inférieures sont liées avec un mortier de tuileau de couleur rose et les deux assises supérieures avec un mortier gris blanc témoignant d'une réfection ultérieure. Des échantillons de ces mortiers ont été prélevés et confiés à Stéphane Büttner pour être analysés.

Le mortier de la partie supérieure (**Annexe n° 3, MERV01B**) a été élaboré à partir de chaux hydraulique naturelle et avec un sable relativement grossier, calibré et hétérogénique, provenant du système alluvial local. Stéphane Büttner ne note aucune correspondance avec les mortiers de chaux hydraulique naturelle prélevés en 2014 sur le pont dit Pont Gris (**Annexe n° 2, MERV02**) et sur l'encoche de vanne du bassin dit la Piscine des Allemands (**Annexe n° 2, MERV05**).

Le mortier des trois assises inférieures (**Annexe n° 3, MERV02B**) est un mortier de chaux hydraulique artificielle, dit aussi mortier de tuileau car élaboré avec de la terre cuite architecturale broyée. Il est identique au mortier de liaison des gros blocs de grès constituant le soubassement du Pont de Cook actuel (**Annexe n° 3, MERV08B**) (cf *infra*), tant dans la nature de ses composants que dans leurs proportions, ainsi qu'au mortier de tuileau utilisé pour la maçonnerie et le revêtement intérieur de l'écluse (le bassin dit Piscine des Allemands) étudié en 2014 (**Annexe n° 2, MERV03 et MERV04**). En revanche il est différent du mortier de tuileau retrouvé dans le sondage S.XIX au sein des couches de remblais répandues lors de la troisième phase de travaux (1790-1793), qui lui, ne possède aucune charge sableuse, et dont la datation XVIIIe est plus certaine puisqu'il provient *a priori* du démantèlement de la rivière souterraine (**Annexe n° 3, MERV10B**).



fig. 70 : Les vestiges du Pont du Petit Lac situés en rive droite de la Rivière anglaise, vus du sud - © C. Travers



fig. 71 : Les vestiges du Pont du Petit Lac situés en rive droite de la Rivière anglaise, vus du nord - © C. Travers

## CONCLUSIONS ET HYPOTHESES

Ainsi les deux culées du **Pont du Petit Lac** sont toujours en place sur le terrain, à l'endroit où les figure le plan cadastral de 1831. Il s'agit de massifs maçonnés simples, construits en moellons calcaires liés au mortier de tuileau. Nous n'avons aucune idée de la nature et de l'aspect de son tablier car celui-ci a disparu.

Le mortier de tuileau prélevé sur les assises inférieures de la culée rive droite étudiée, est similaire à celui utilisé pour le Pont de Cook et pour l'écluse. Cela veut-il dire que ces ouvrages sont contemporains ? Il est probable que oui, mais on ne peut pas l'affirmer, car vouloir dater des ouvrages par l'analyse de leur seul mortier est toujours une entreprise délicate. Dans tout les cas, cela ne les date pas du XVIIIe. En effet, l'utilisation du mortier de tuileau dans les ouvrages hydrauliques n'a pas cessé depuis l'Antiquité jusqu'au tout début du XXe siècle. La précision de ce matériau en terme d'indicateur chronologique est donc toute relative.

Toutefois ce mortier de tuileau commun au Pont du Petit Lac, au Pont de Cook et à l'écluse, est très différent de celui utilisé pour le revêtement du fond de la rivière souterraine, qui, lui, date forcément du XVIIIe. De plus, d'après notre analyse, les vestiges du pont de Cook datent vraisemblablement du début du XIXe siècle (cf. *infra*). Il y a donc de fortes présomptions pour que les vestiges observés au niveau du Pont du Petit Lac ne correspondent pas au pont originel, et résultent d'une restauration effectuée au début du XIXe siècle. Néanmoins nous ne pouvons l'affirmer et en l'absence d'une expertise plus approfondie des maçonneries mises au jour - qui passera forcément par leur destruction afin d'essayer de voir s'il subsiste des vestiges d'un pont antérieur contemporain de Laborde - nous devons nous contenter de cette incertitude.

Le sommet de la culée observée a été restauré entre le début du XIXe et nos jours. Le fait que cette restauration ait été effectuée avec un mortier à la chaux hydraulique naturelle et non avec du ciment, laisse penser qu'elle est ancienne et date plutôt du XIXe siècle.

## VI-10 La berge de la Rivière anglaise

### DONNEES HISTORIQUES

Cette petite rivière qui part du Petit Lac et serpente à travers la partie est du parc pour finalement rejoindre la Juine en aval du potager est très peu citée dans les sources d'archives. Ou plutôt, il n'est pas toujours aisé de savoir de quelle rivière parlent les sources, car il semble que plusieurs rivières ou projets de rivière se sont succédés en un laps de temps relativement court.

Le plan de Bélanger datant de 1785-1786 représente une petite rivière qui se détache de la Juine juste après le Pont Trois Arches, serpente dans la partie est du parc en se dirigeant vers une côte rocheuse au pied de laquelle elle s'élargit en pièce d'eau, puis bifurque vers l'ouest pour rejoindre la Juine en aval du Pont Blanc (**fig. 72**). C'est sans doute de cette rivière dont parle Hubert Robert dans sa lettre du 10 juillet 1786<sup>71</sup> lorsqu'il évoque la scène du Grand Rocher - laquelle a sans doute déjà évolué par rapport au projet de Bélanger - et prévoit de « *faire arriver la rivière ou une partie de l'eau indépendante de la rivière sous la grotte* » afin qu'elle n'en soit « *que plus pittoresque ou intéressante* », tout en concédant que si cela était trop compliqué, il faudrait remplacer l'eau par du gazon.

Plusieurs passages de lettres écrites par Lion, et analysées par Nicole Gouiric<sup>72</sup>, laissent penser qu'une petite rivière a bien été réalisée entre septembre 1786 et janvier 1787. En septembre 1786, 50 toises de pavé et de murs de la « *nouvelle rivière* » sont réalisés (lettre du 23 septembre 1786). Les ouvriers travaillent pendant des mois, puis on fait ses « *massifs* » (sans doute la plantation des bosquets qui l'environnent) et on gazonne ses bords. En octobre de la même année on parle d'une « *ancienne rivière* » que l'on remblaye avec de la mauvaise terre. Puis Hubert Robert demande à ce que la « *nouvelle rivière* », que l'on dit être située au fond du jardin près du hameau de la Gendarmerie, soit élargie (lettre du 12 octobre 1786). En décembre, un certain Lamarche, « *poseur de rochers* », réalise un pont au sud de la Gendarmerie (lettre du 15 décembre 1786) et en janvier 1787, un autre pont est fait au niveau du monument de Cook (lettre du 15 janvier 1787). A cette date « les murs et le pavé » de la rivière sont faits jusqu'à ce monument et Lion prévoit que la jonction avec la Juine - appelée la « *grande rivière* » - sera finie à la fin du mois (lettre du 17 janvier 1787). De quelle rivière parle-t-on alors ? Celle qui apparaît sur le plan de Bélanger ? Il est probable que non, car si on s'en tient à ce plan, la rivière prévue par Bélanger ne devait pas aller jusqu'au hameau de la Gendarmerie et le monument de Cook n'existait pas (**PL.XV**). Ainsi il pourrait s'agir de celle que l'on nomme aujourd'hui « la Rivière anglaise ». Quant à l'« *ancienne rivière* » évoquée en octobre 1786, il s'agit soit de la Marette, ancienne dérivation de la Juine qui passait dans le secteur (**PL.XV**), soit de la rivière de Bélanger, qui, en tout état de cause, aurait été réalisée avant que n'intervienne Hubert Robert<sup>73</sup>.

S'il s'agit de la Rivière anglaise, comment était-elle alimentée en 1787 ? Car telle qu'elle figure sur le plan cadastral de 1831 (**fig. 73**) c'est le Grand Lac et le Petit Lac qui lui donnent naissance. Or en 1787, ces deux lacs n'existent pas encore tels qu'ils sont représentés sur le plan de 1831. Peut-être doit-on imaginer une solution mixte. En effet, sur la superposition des plans historiques (**PL.XV**) on constate

<sup>71</sup> GOUIRIC N., *Le parc de Méréville, Synthèse historique pour le projet de restauration*, volume 1 : Texte, Conseil Général de l'Essonne, novembre 2003, p. 55-56

<sup>72</sup> GOUIRIC N., *Le parc de Méréville, Synthèse historique pour le projet de restauration*, volume 1 : Texte, Conseil Général de l'Essonne, novembre 2003, p. 57

<sup>73</sup> Celui-ci succède à Bélanger en juillet 1786 (GOUIRIC N., *op. cit.*, p. 15)

qu'une portion de la Rivière anglaise - *grosso modo* entre le Petit Lac et l'endroit où elle croise la Murette pour la première fois - possède plus ou moins la même trajectoire que celle de la rivière de Bélanger. Il se pourrait que cette dernière ait bien été réalisée, et que toute la première partie de son parcours ait été conservé dans le cadre du nouveau projet initié par Hubert Robert. Selon cette hypothèse, la « *nouvelle rivière* » ne serait en fait que l'extension vers le nord passant près de la Gendarmerie et du Monument de Cook, et l'« *ancienne rivière* » serait soit la portion de la rivière de Bélanger retournant à la Juine au niveau du Pont Blanc, si celle-ci avait été réalisée, soit la Murette.

Cette rivière, pourtant achevée en 1787, n'apparaît pas sur le Plan annexé au procès-verbal de la maîtrise des Eaux et Forêts en date du 29 mars 1788, réalisé pour le projet d'aqueduc devant alimenter la cascade du Grand Rocher. Deux solutions s'offrent à nous. Soit elle a tout simplement été négligée car elle n'intervenait pas techniquement dans ce projet. Soit son tronçon sud partant de la Juine à l'entrée du parc n'a jamais été réalisé et dans ce cas la rivière partait dès l'origine du Petit Lac (dans son état antérieur à 1791).



fig. 72 : La petite rivière du projet de Bélanger - Plan attribué à Bélanger, 1785-1786 - Wallraf-Richartz-Museum, B47, Cologne



fig. 73 : La Rivière anglaise sur le plan cadastral napoléonien de 1831

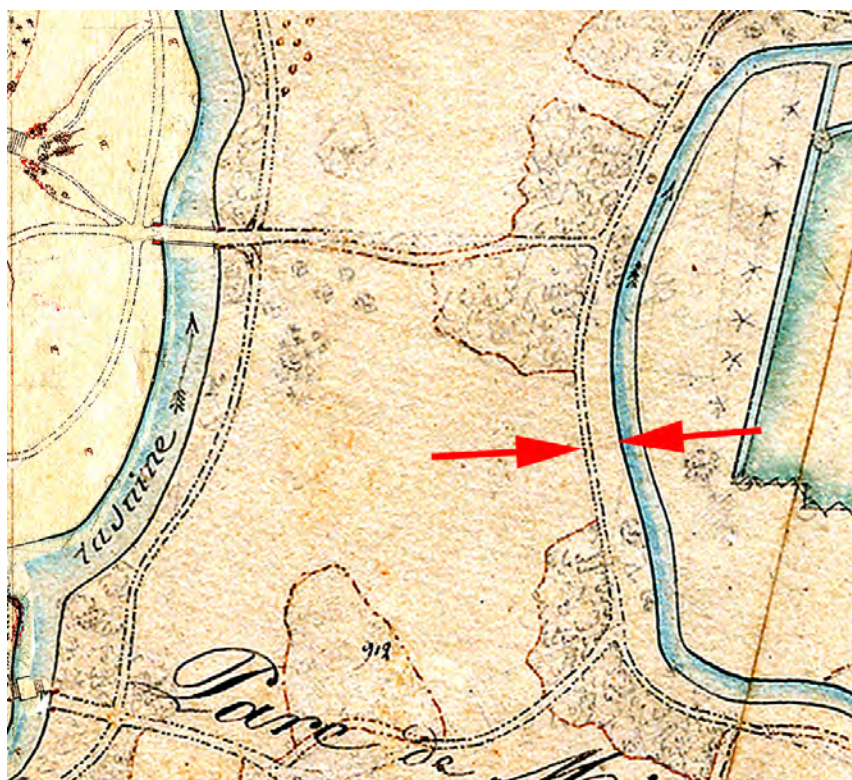


fig. 74 : Localisation des aménagements recherchés dans le sondage S.XXII sur le plan cadastral napoléonien de 1831

## DONNEES ARCHEOLOGIQUES

1 sondage implanté perpendiculairement à la rive gauche de la Rivière anglaise dans sa partie médiane orientée nord-sud (**PL.XVI, S.XXII**).

L'objectif du sondage S.XXII était de reconnaître la façon dont les berges de la Rivière anglaise avaient été traitées techniquement au XVIII<sup>e</sup> siècle, et si possible de recouper l'allée qui longeait sa rive gauche, visible sur le plan cadastral napoléonien (**fig. 74**).

### Les niveaux antérieurs à Laborde ou les travaux de terrassement ?

Les niveaux repérés à la base de la coupe du sondage S.XXII sont difficilement interprétables en l'absence de données plus extensives. La nature tourbeuse de ces sédiments laisse penser qu'il s'agit du terrain en place, mais en même temps le niveau de vase sableuse très claire, contenant énormément de végétaux mal décomposés (**PL.XVI, S.XXII : US 191**), observée en fond de sondage, n'a été retrouvée nulle part ailleurs, et pose question. Elle pourrait témoigner de la présence d'un ancien cours d'eau, voire d'une mare, dans le secteur. S'agit-il de la berge marécageuse de la Marette ? D'après la superposition du plan des sondages avec le plan de 1781, ce cours d'eau passait plutôt à l'est du sondage (**PL.IX**). Or l'inclinaison de l'**US 191** semble plutôt indiquer qu'il passait à l'ouest. Ce détail n'est pas gênant. En effet, nous avons déjà eu l'occasion de constater que la fiabilité topographique de ce plan était très aléatoire. Ainsi les couches de tourbe brune et de limons argileux gris foncé (**PL.XVI, S.XXII : US 188 à 190**) qui surmontent ce niveau ont-elles été rapportées à l'époque de Laborde afin de surhausser et d'assainir le terrain ou résultent-elles d'une évolution naturelle *in situ* ? Il est difficile de le dire. Le fait qu'elles compensent la pente originelle du terrain nous fait pencher vers la première hypothèse, et, en l'absence de données plus probantes, c'est celle-ci que nous retiendrons.

### La berge de la Rivière anglaise

En creusant le sondage S.XXII (**fig. 75**), à aucun moment la pelle mécanique n'a rencontré de résistance, que ce soit au niveau de la berge comme au niveau du fond de la rivière (sondé jusqu'à au moins 1,50 m de profondeur). Ainsi actuellement celle-ci ne comporte ni maçonnerie de berge, ni fond aménagé, tout du moins à l'endroit sondé. Son lit semble être directement creusé dans la vase sableuse **US 191** décrite ci-dessus.

### L'allée XVIII<sup>e</sup>

En revanche, le sondage S.XXII a permis de recouper l'allée aménagée à l'époque de Laborde, enfouie à 0,45 m de profondeur, et décalée d'environ 3 m vers l'est par rapport à ce que figure le plan cadastral de 1831 (**PL.XVI et fig. 76**). Tout comme l'allée repérée dans le sondage S.X à proximité du Pont Gris, elle est fondée sur un radier de blocs calcaires d'une quinzaine de centimètres d'épaisseur (**PL.XVI, S.XXII : US 181**) et possède un revêtement en béton de caillles faisant 8 à 10 cm d'épaisseur (**PL.XVI, S.XXII : US 180**). Cette allée est bombée afin de permettre l'évacuation des eaux de pluie sur les côtés, et repose sur une sous-couche de drainage en calcaire concassé (**PL.XVI, S.XXII : US 182**) afin de permettre l'évacuation des eaux souterraines. Elle fait un peu moins de 2 m de large (soit 1 toise) et est distante de la Rivière anglaise d'environ 3 m.

La couche de terre qui forme une légère butte entre cette allée et la rivière (**PL.XVI, S.XXII : US 187**), a été rapportée en cours de chantier et constitue le niveau de surface du jardin à l'époque de Laborde. Une couche de terre similaire a dû également être rapportée du côté ouest de l'allée, mais celle-ci a manifestement été rabotée lors des travaux postérieurs.



fig. 75 : Le sondage S.XXII et son blindage - © C. Travers



fig. 76 : L'allée recoupée par le sondage S.XXII et ses réfections successives - © C. Travers

## L'allée XIXe

L'allée XVIIIe a été rénovée une première fois (**fig. 76**) à l'aide d'une couche de calcaire concassé jaune de 0,20 m d'épaisseur (**PL.XVI, S.XXII : US 177**) dont la surface a été damée (**PL.XVI, S.XXII : US 176**). Cette seconde allée est bombée et fait 2,20 m de large dans son état conservé. Son quart oriental a en effet été détruit lors des travaux postérieurs. A l'issue de ce remaniement, le niveau de circulation a été exhaussé de 0,30 m. Des remblais, composés des matériaux utilisés pour sa construction ou issus du démantèlement de l'allée précédente, ont été rapportés de chaque côté de cette allée afin de niveler le sol alentour (**PL.XVI, S.XXII : US 178, 179, 185**).

Nous verrons plus loin que plusieurs allées du parc ont été rénovées en calcaire concassé et que ces réfections datent probablement de la première moitié du XIXe siècle.

## L'allée XXe ?

Cette seconde allée a elle-même été rénovée à l'aide d'un radier de fragments de briques (5 x 11 cm) surmonté d'un revêtement en calcaire concassé damé (**PL.XVI, S.XXII : US 175**). Cette troisième allée est bombée, et fait environ 2,60 m de large.

Lors de cette intervention, le côté droit de l'allée précédente a été décaissé, puis remblayé avec des rebuts de chantier (**PL.XVI, S.XXII : US 183, 184**). De la terre a ensuite été rapportée pour niveler la berge de la rivière (**PL.XVI, S.XXII : US 186**).

Cette allée est scellée par la couche d'humus actuel (**PL.XVI, S.XXII : US 174**). Elle peut dater du XIXe ou du XXe siècle.

## CONCLUSIONS ET HYPOTHESES

Les murs et le « *pavé* » de la « *nouvelle rivière* » que décrit Lion dans ses lettres n'ont pas été observés. Ont-ils été démantelés lors des curages successifs de la **Rivière anglaise** ? Le cours de la rivière a-t-il été modifié entre l'époque de Laborde et 1831 ? Un seul sondage n'est pas suffisant pour se prononcer. Il conviendrait de réaliser des sondages complémentaires sur d'autres sections de la rivière.

L'**allée historique** qui longeait la rive gauche de la rivière a pu être recoupée. Elle est située plus près du cours d'eau que ne le montre le cadastre napoléonien. Il s'agit d'une allée en béton de caillles de 2 m de large (soit 1 toise) fondée sur un radier de grosses pierres. Cette allée a été rénovée deux fois mais avec des modalités techniques différentes de celle du XVIIIe : la première fois avec une couche de calcaire concassé jaune damé en surface, et la seconde fois avec un radier de fragments de briques surmonté d'un revêtement en calcaire concassé blanc. Par analogie avec l'allée en calcaire concassé repérée dans le sondage S.XXIII réalisé au niveau du Pont de Cook (cf. *infra*) la première réfection pourrait avoir eu lieu au cours de la première moitié du XIXe siècle. Quant à la seconde nous postulons qu'elle date du XXe siècle mais rien ne permet de l'affirmer. La couleur claire et le profil bombé de l'allée originelle ont été conservés lors de ces réfections. Mais progressivement son axe s'est légèrement décalé vers l'ouest, et sa largeur a été augmentée d'environ 0,60 m. Du fait de la superposition des aménagements, le niveau de circulation a été exhaussé de 0,40 m, permettant de mettre l'allée

définitivement à l'abri des remontées capillaires, phénomène que les aménageurs du XVIII<sup>e</sup> siècle avaient su anticiper par l'application d'une sous-couche drainante en calcaire concassé sous le radier originel.

## VI-11 Le pont dit Pont de Cook

### DONNEES HISTORIQUES

Ce pont qui franchit la Rivière anglaise en aval de l'île de Cook se trouve près de la limite nord du jardin, dans la partie aménagée lors de la deuxième phase de travaux (été 1786-fin 1789). Il figure sur le plan cadastral napoléonien de 1831 ainsi que l'allée curviligne qui le relie au Monument de Cook (**fig. 77**). A cette époque toute cette partie de la rive droite de la rivière était déboisée, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Alexandre de Laborde en parle en ces termes en 1808 : « *la partie la plus solitaire et la plus agréable du parc de Méréville* »<sup>74</sup>.

Sur le plan de 1831 ce pont est dessiné à l'encre noire, comme une simple passerelle non maçonnée. Pourtant les archives évoquent un pont au niveau du Monument de Cook - probablement celui-ci<sup>75</sup> - où intervient Lamarche (lettre du 15 janvier 1787)<sup>76</sup>, le « *poseur de rochers* » cité dans les sources. Ainsi au XVIIIe siècle cet ouvrage était peut-être en bois, mais il devait aussi comporter des enrochements.

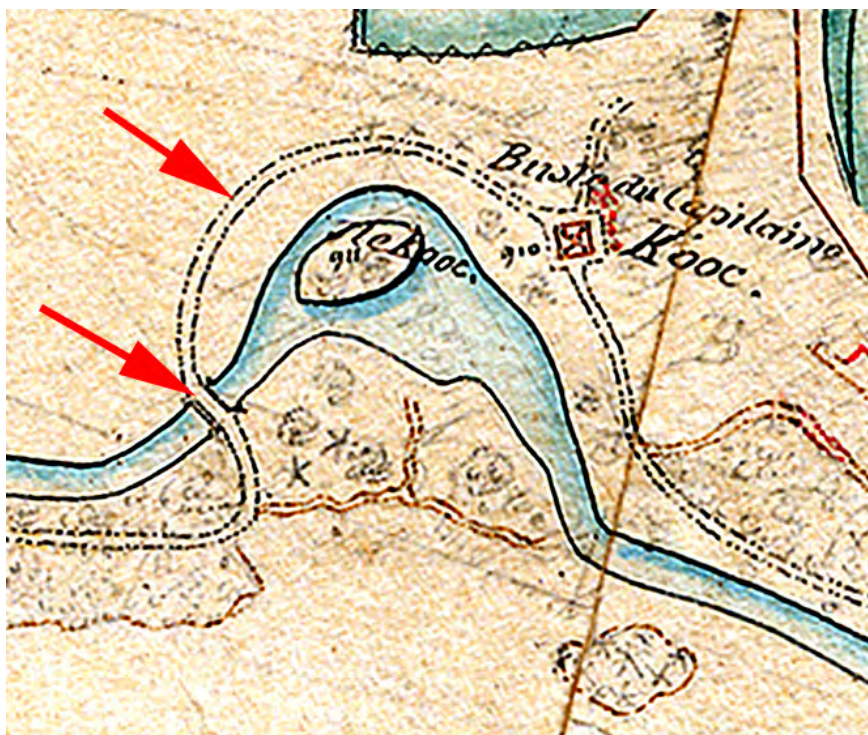


fig. 77 : Localisation du pont dit de Cook et de l'allée sur le plan cadastral napoléonien de 1831

<sup>74</sup> GOUIRIC N., *Le parc de Méréville, Synthèse historique pour le projet de restauration*, volume 1 : Texte, Conseil Général de l'Essonne, novembre 2003, p. 128

<sup>75</sup> Comme les ponts ne sont jamais nommés - exceptés certains ponts remarquables comme le « Pont de Roches » - sans information topographique précise et fiable, il est toujours difficile de savoir de quel pont on parle.

<sup>76</sup> GOUIRIC N., *Le parc de Méréville, Synthèse historique pour le projet de restauration*, volume 1 : Texte, Conseil Général de l'Essonne, novembre 2003, p. 57

## DONNEES ARCHEOLOGIQUES

1 décapage d'environ 95 m<sup>2</sup> et 2 sondages superficiels (**PL.XVII, S.XXIIIa et S.XXIIIb**) réalisés en rive droite de la rivière.

Un défrichement généralisé des abords du pont a dû être réalisé préalablement à notre intervention. Seul un arbre situé dans l'axe et à proximité du pont a dû être conservé (**PL.XVII**), car nous craignons de démanteler les vestiges archéologiques en le déracinant. Le décapage a été opéré en partant du pont et en suivant une couche de calcaire concassé jaune mise au jour sous l'humus actuel, que nous avons suivie sur environ 23 m vers le nord. Les sondages S.XXIIIa et S.XXIIIb, implantés en travers de ce décapage, respectivement distant de 5 et 20 m de la rivière, et ayant une profondeur moyenne de 0,30 m, ont été réalisés pour tenter de retrouver les vestiges de l'allée originelle.

### Le pont

Que reste-t-il aujourd'hui du pont dit de Cook ? Ses culées maçonnées sont conservées sur chaque rive mais son tablier a disparu (**fig. 78**). En fait celui-ci s'est effondré assez récemment (sans doute au cours des cinquantes dernières années<sup>77</sup>). Une partie gît dans le lit de la Rivière anglaise, l'autre partie s'est affaissée mais est restée soudée à la culée de la rive droite. Seule cette dernière a été dégagée, photographiée et décrite dans le cadre de cette étude (**fig. 79**). Elle se compose de plusieurs parties (**PL.XVII**) :

- Un massif maçonné d'environ 3 m de large et 1 m de long, réalisé avec des blocs de calcaire d'Etampes grossièrement équarris, et quelques rares briques (4 x 11 cm, peu cuites), liés avec un mortier de tuileau qui n'a aucune correspondance avec les autres mortiers de tuileau prélevés sur le site (**Annexe n° 3, MERV07B**), mais qui est quand même plus proche de celui prélevé sur l'écluse et sur le pont du Petit Lac (cf. *infra*) que de celui provenant de la rivière souterraine. La surface de ce massif maçonné (**fig. 80**) comporte un blocage de pierres liées avec un mortier non hydraulique de couleur beige pâle réalisé avec un sable très fin (**Annexe n° 3, MERV09B**), comparable à celui prélevé sur le Pont Gris (**Annexe n° 2, MERV06**) et sur le parapet du pont du Grand Lac (**Annexe n° 2, MERV07**), potentiellement datés de la fin du XIXe siècle.

- De gros blocs de pierre irréguliers, en grès ou en calcaire siliceux, situés à la base et sur les côtés de ce massif maçonné, liés avec un mortier de tuileau similaire à celui des assises inférieures du Pont du Petit Lac et de l'écluse (**Annexe n° 3, MERV08B**), et constituant son soubassement « pittoresque ». Ces rochers marquent également la ligne de berge en amont du pont.

- L'amorce d'une voûte en briques (6 x 10 x 21,5 cm) visible des deux côtés (**PL.XVII et fig. 81**), située sous le massif maçonné, et s'appuyant sur les enrochements latéraux. Le mortier qui lie cette voûte aux blocs du massif maçonné qui la surmontent, de couleur beige et réalisé avec un sable très fin, est comparable à celui liant le blocage de pierres constituant le sommet de la maçonnerie (**Annexe n° 3, MERV09B**).

<sup>77</sup> Information orale de Mr Bernard Binvel qui se souvient l'avoir vu entier dans sa jeunesse.



fig. 78 : Les vestiges du pont dit de Cook - © C. Travers



fig. 79 : L'amorce du pont de la rive droite, vue de face - © C. Travers



fig. 80 : L'amorce du pont de la rive droite, vue de dessus - © C. Travers



fig. 81 : L'amorce du pont de la rive droite, vue du côté ouest - © C. Travers

## L'allée

Lors du décapage opéré dans le prolongement nord du pont, qui a consisté en l'enlèvement de la couche d'humus superficielle, est apparu un niveau de calcaire concassé de 0,25 m d'épaisseur comportant des rechapés localisés constitués de déblais - fragments de tuiles plates, briques (5 x 12 cm), fragments d'ardoises, fragments de dallage en pierre noire. L'étendue et la trajectoire de cette couche de calcaire concassé semblaient comparables à celles de l'allée figurant sur le plan cadastral de 1831 (**fig. 82**). Nous l'avons suivie sur une vingtaine de mètres puis avons voulu vérifier par le biais d'un premier sondage, S.XXIIIb, ce qui se trouvait sous ce niveau. Nous avons découvert une allée d'un peu moins de 2 m de large (soit 1 toise), légèrement bombée et constituée d'un revêtement en béton de caillles de 6 cm d'épaisseur coulé sur un radier de blocs calcaires, qui est en tout point similaire à celui des allées recoupées dans les sondages du Pont Gris (**PL.X, S.X : US 50**) et de la Rivière anglaise (**PL.XVI, S.XXII : US 180**). Le sondage S.XXIIIa a permis de vérifier la présence de cette allée à l'approche du pont et de préciser sa trajectoire. Cette dernière est comparable à celle de l'allée figurant sur le plan cadastral de 1831 (**PL.XVII**). Dans le sondage S.XXIIIa, le revêtement de cette allée comporte un trou parfaitement circulaire de 2,5 cm de diamètre situé à peu près sur son axe longitudinal (**PL.XVII**). Il pourrait s'agir du négatif d'un piquet ayant servi à baliser l'implantation de l'allée sur le terrain en amont de sa réalisation.

En raison de la présence de l'arbre évoqué précédemment nous n'avons malheureusement pas pu observer la façon dont cette allée en béton de caillles se raccordait au pont. Dans le sondage S.XXIIIb, elle se situe à l'altitude 85,33 m, et dans le sondage S.XXIIIa, c'est-à-dire à environ 1 m de la culée du pont, à 85,26 m. Or le niveau de circulation à la surface de la culée est à 85,88 m. Comment expliquer cette différence de niveau ? Il est difficile d'imaginer que cette allée se relevait de 0,40 m sur son dernier mètre linéaire. Donc soit la jonction entre les deux structures se faisait à l'aide de marches, soit ces structures n'ont pas de contemporanéité. Le fait que cette allée n'arrive pas dans l'axe du pont actuel (**PL.XVII**) plaide plutôt en faveur de la seconde hypothèse.

L'allée de calcaire concassé, quant à elle, s'élargit vers l'est à l'approche du pont et arrive de ce fait parfaitement dans l'axe de ce dernier (**PL.XVII**). De plus elle s'épaissit progressivement jusqu'à atteindre le niveau de circulation à la surface de la culée (sous l'arbre, ce remblai calcaire fait 0,60 m d'épaisseur). Cette couche de calcaire concassé passe sous le niveau de pierres liées avec le mortier beige non hydraulique observé à la surface de la maçonnerie. Cette allée pourrait donc être antérieure à la restauration tardive de la culée.

Les tessons de poterie retrouvés au sein de ce calcaire concassé datent de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, mais il ne s'agit que d'un *terminus post quem*. Ce sont d'une part deux bords de plats circulaires en faïence cul-noir et deux fonds d'assiettes en faïence fine, sans doute des pièces de Creil Montereau, grand manufacture francilienne, très répandue au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>78</sup> (**fig. 83**).

<sup>78</sup> Identification réalisée par Fabienne Ravoire, Ingénieure chargée de recherche. Institut national de recherches archéologiques préventives (Centre Île-de-France). Expert auprès du CNRA en matière de mobilier archéologique. Spécialiste en céramologie médiévale et moderne (XI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) (Paris-Île-de-France, Bourgogne, Antilles). Laboratoire de recherche UMR 6273, centre Michel de Bouârd CRAHAM, Caen



fig. 82 : Les allées successives mises au jour dans le sondage S.XXIII, vue vers le nord - © C. Travers



fig. 83 : Les tessons prélevés au sein de l'allée en calcaire concassé arrivant au pont de Cook, sondage S.XXIII - © C. Travers

## CONCLUSIONS ET HYPOTHESES

Ainsi, le sondage S.XXIII a permis de mettre au jour l'**allée** curviligne reliant le **pont de Cook** au Monument de Cook, conçue à l'époque de Laborde et visible sur le plan cadastral de 1831. Il s'agit d'une allée en béton de caillles d'environ 2 m de large (soit 1 toise). Cette allée n'arrive ni au même niveau ni tout à fait dans l'axe du pont de Cook. Ces structures pourraient donc ne pas être contemporaines. Cette première allée a été remplacée à une époque indéterminée, sans doute au début du XIXe siècle, par une allée en calcaire concassé qui reprend à peu près son tracé sauf à l'approche du pont, où elle s'élargit et s'épaissit afin de s'aligner sur la culée du pont. Elle comporte quelques rechapes localisées de déblais de construction, témoignant d'une réfection tardive (XXe ?), peut-être contemporaine de l'allée fondée sur un lit de briques observée dans le sondage S.XXII.

Le **pont** dont les vestiges subsistent sur le terrain possédait des culées maçonnées au mortier de tuileau assises sur un soubassement de rochers irréguliers liés avec un mortier de tuileau similaire à celui utilisé pour le Pont du Petit Lac et pour l'écluse. Nous ignorons de quoi était alors constitué son tablier. Le fait que ce pont soit axé sur l'allée de calcaire concassé, datée potentiellement de la première moitié du XIXe siècle, et non sur la petite allée en béton de caillles, laisse penser qu'il ne s'agit pas du pont originel, et qu'il pourrait dater lui aussi du début du XIXe siècle. Les rochers qui constituent son soubassement actuel pourraient en revanche provenir du pont en bois originel construit, d'après les données historiques, au début de l'année 1787. On sait en effet que celui-ci comportait des enrochements posés par Lamarche.

Ce pont a été restauré à une époque indéterminée avec un mortier de chaux non hydraulique semblable à celui observé sur le Pont Gris et sur le parapet du Pont du Grand Lac, potentiellement daté de la fin du XIXe siècle. Le tablier en pierre reposant sur une voûte en briques, aujourd'hui effondré dans la rivière, résulte de cette restauration.

## VI-12 Le pont dit Pont du Potager

### DONNEES HISTORIQUES

En 1781, c'est-à-dire avant l'intervention de Laborde, le secteur du potager était occupé par le hameau du Gué (**fig. 84**). Le chemin qui traversait ce hameau se divisait en deux branches allant chacune en direction de deux gués permettant de rejoindre les prés et les hameaux situés en rive droite de la Juine. D'après la superposition des plans, le pont du Potager a été implanté *grosso modo* à l'emplacement du gué situé le plus au sud (**fig. 85**). Ainsi ce point de passage d'une rive à l'autre a été conservé dans le projet de Laborde.

Sur le plan cadastral de 1831, le pont dit du Potager apparaît en noir, c'est-à-dire comme une simple passerelle non maçonnée (**fig. 86**). Il existait encore en 1869 (**fig. 87**) mais a disparu depuis. Jusqu'à notre intervention on ignorait où il se situait précisément.



fig. 84 : Localisation du hameau du Gué sur le Plan d'intendance de la paroisse de Méréville, dit « Plan Lejeune », 1781 - Archives Départementales de l'Essonne, C35/21

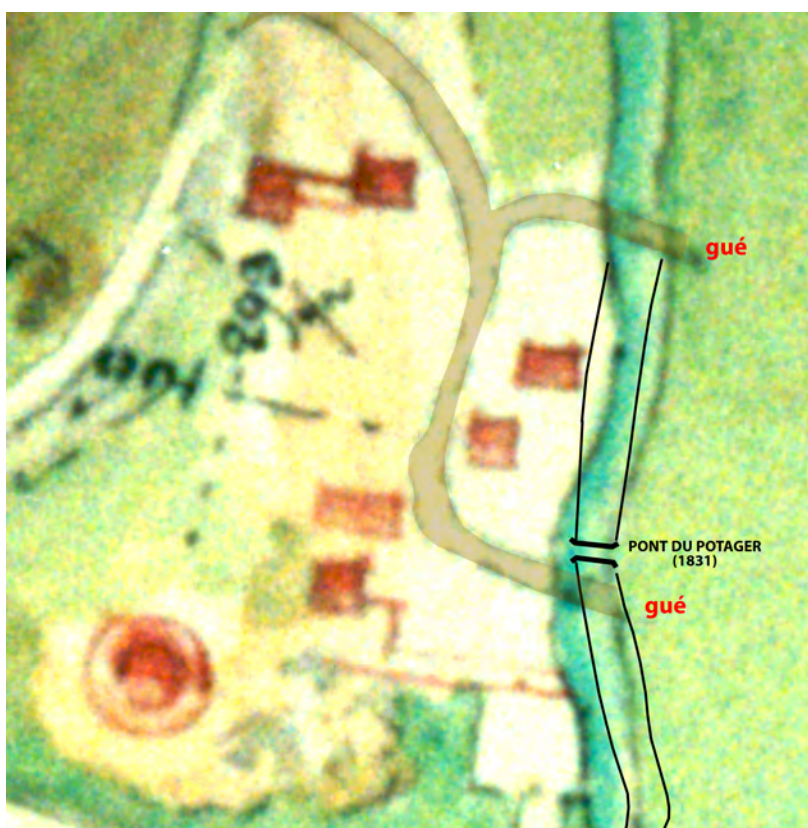


fig. 85 : Superposition du plan cadastral de 1831 et du Plan d'intendance de 1781

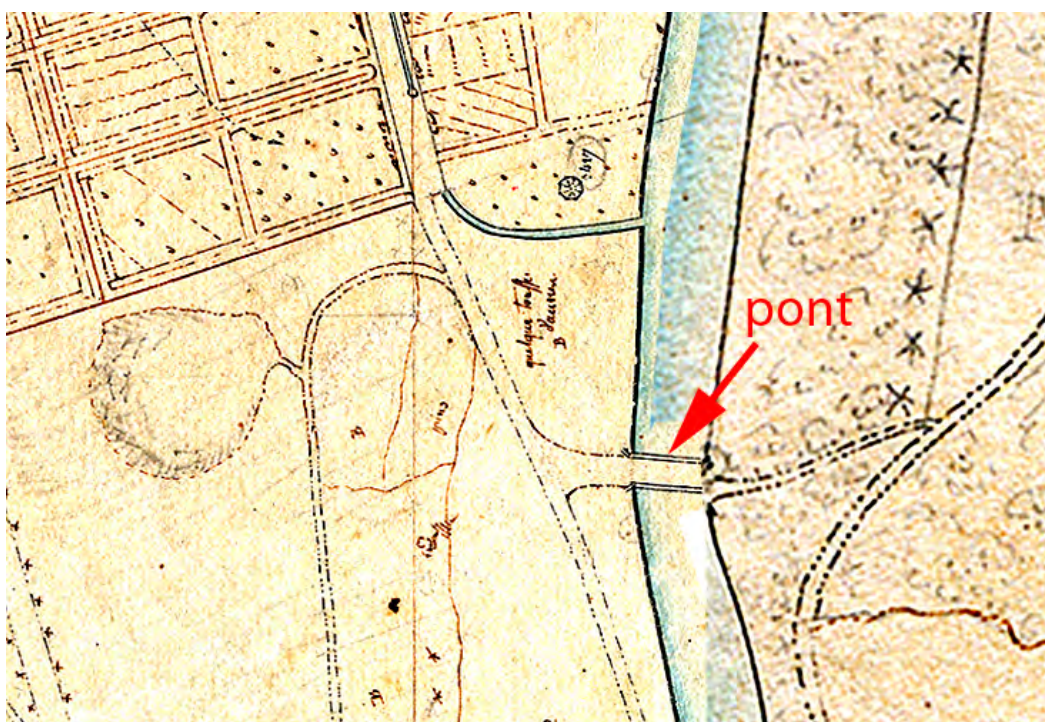


fig. 86 : Localisation du pont dit du Potager sur le plan cadastral napoléonien de 1831



fig. 87 : Localisation du pont dit du Potager sur le Plan du Domaine de Méréville, par Danger, géomètre à Etampes, pour M. Beleys, propriétaire, 1869 - Archives Nationales MC XXXIV-1207

## DONNEES ARCHEOLOGIQUES

1 sondage d'environ 12 m de long et 1 décapage d'environ 40 m<sup>2</sup> (PL.XVIII, S.XXIV).

La zone où nous pensions retrouver les vestiges du pont, déterminée grâce à la superposition du plan cadastral de 1831 et du plan topographique actuel, a tout d'abord été défrichée. Afin de recouper l'allée menant au pont et ainsi nous permettre de localiser ce dernier plus précisément et de mieux cibler nos investigations, nous avons entamé nos recherches par un sondage en tranchée parallèle à la berge. Celui-ci s'est avéré négatif en ce qui concerne les vestiges recherchés. Seule l'extrémité sud de sa face ouest a été relevée. Puis, repérant à l'extrémité sud de ce sondage un groupe de rochers émergeant de terre au bord de la Juine, et pensant qu'il pouvait s'agir des vestiges du pont, nous avons ouvert un décapage allant de ces rochers jusqu'à l'allée du potager actuelle (PL.XVIII, fig. 88).

### Les sédiments

Au fond du sondage S.XXIV nous trouvons une couche constituée de blocs calcaires irréguliers, non liés et non appareillés, dont certains de très gros calibre (PL.XVIII, S.XXIV : US 201), que nous interprétons soit comme un aménagement lié au gué qui se situait dans le secteur avant l'intervention de Laborde (PL.XVIII, plan général) soit comme un niveau de travail lié à la construction du pont. La

couche de sédiments limono-argileux gris foncé contenant énormément de sable grossier et de graviers qui recouvre cet empierrement (**PL.XVIII, S.XXIV : US 202**), correspond probablement aux remblais rapportés à l'époque de Laborde pour niveler le terrain. Sa nature est similaire à celle des nombreuses couches de remblais de nivèlement observées dans les autres sondages. Elle est surmontée par une couche de limons sableux brun-gris à la structure grumeleuse (**PL.XVIII, S.XXIV : US 203**) qui correspond à la terre végétale rapportée à la surface de ces remblais afin de constituer le substrat de plantation du jardin XVIIIe. La couche d'humus observée en surface (**PL.XVIII, S.XXIV : US 204**) s'est formée au fil du temps et résulte du dépôt des matières végétales issues des ligneux qui occupaient la berge juste avant notre intervention.

## Le pont

Le groupe de rochers mis au jour au bord de la Juine se compose de huit éléments qui ont été dégagés et topographiés (**PL.XVIII**). Il s'agit de gros blocs de calcaire siliceux irréguliers, dont l'aspect et les dimensions, oscillant entre 0,50 m et 1,30 m, sont comparables à celles des rochers observés au niveau du pont de Cook (**fig. 89 et 90**). Ils ne sont pas liés entre eux par du mortier. Du sud vers le nord, cet ensemble fait environ 4,30 m de long, ce qui correspond à la largeur du pont apparaissant sur le plan cadastral de 1831 (**PL.XVIII, Plan général**). Il est donc probable que nous soyons en présence des vestiges de l'ancien pont du Potager, et plus spécifiquement de son décor de rochers. Les blocs calcaires et les fragments de mortier de tuileau retrouvés au sein de la couche dépotoir **US 205**, observée à 5 m de là dans la coupe ouest du sondage S.XXIV (**PL.XVIII**), sont sans doute issus du chantier de construction de ce pont. D'après l'analyse de Stéphane Büttner, le mortier de tuileau issu cette couche dépotoir (**Annexe n° 3, MERV11B**) est similaire à celui retrouvé dans le sondage S.XIX (**Annexe n° 3, MERV10B**), provenant du fond de la rivière souterraine. Cette analogie nous permet d'avancer l'hypothèse de la contemporanéité des deux aménagements.

Ce pont a manifestement été détruit de façon volontaire, en effet nous ne retrouvons pas d'élément de destruction *in situ*. Seuls les gros blocs de pierre constituant l'assise de la culée ouest du pont originel, sans doute trop lourds à déplacer, ont été laissés sur place. Nous ignorons si cette destruction date du XIXe ou du XXe siècle. Elle est sans doute postérieure à 1869 puisque le pont figure sur le plan du domaine réalisé par Danger (**fig. 89**).

Nous n'avons repéré aucun vestige apparent comparable sur la rive droite de la rivière. Ceux-ci sont peut-être enfouis sous la terre végétale, en retrait de la berge actuelle.

## L'allée

Le décapage opéré dans le prolongement ouest du groupe de rochers mis au jour a révélé la présence d'un empierrement constitué de blocs calcaires de dimensions variables allant de 0,15 à 0,60 m (**fig. 91, 92, et PL.XVIII, S.XXIV : US 200**), et dont la limite nord, très nette, est alignée sur le rocher situé le plus au nord (**PL.XVIII, Plan de détail**). Cet empierrement remonte vers l'allée du potager, légèrement en biais par rapport à l'axe de la rivière, tout comme l'allée figurée sur le plan cadastral de 1831. Sa limite sud a été occultée par des creusements postérieurs, mais il s'agit selon nous de la couche de consolidation, ou radier, de l'allée XVIIIe recherchée. Son revêtement a été décapé, là encore sans doute de façon volontaire, puisque nous n'en retrouvons aucune trace. Les fragments de mortier et les petits galets de silex retrouvés au sein de l'**US 205 (PL.XVIII, US 205)** pourraient être des rebuts issus

de la préparation de ce revêtement. En effet, les « caillles » sont indemnes de mortier, et le mortier prélevé, réalisé à la chaux hydraulique naturelle (**Annexe n° 3, MERV12B**), est comparable à celui prélevé sur les allées mises au jour dans les sondages S.XIV, S.XXII et S.XXIII (**Annexe n° 3, MERV03B, MERV04B, MERV05B**), sauf qu'il ne comporte aucune charge sableuse, ce qui fait dire à Stéphane Büttner qu'il pourrait s'agir d'un « reliquat de gâchage » (**Annexe n° 3, Conclusion**).

D'après le plan cadastral de 1831, cette allée faisait la même largeur que le pont, soit environ 4 m (2 toises), ce qui est cohérent avec les données de fouille.

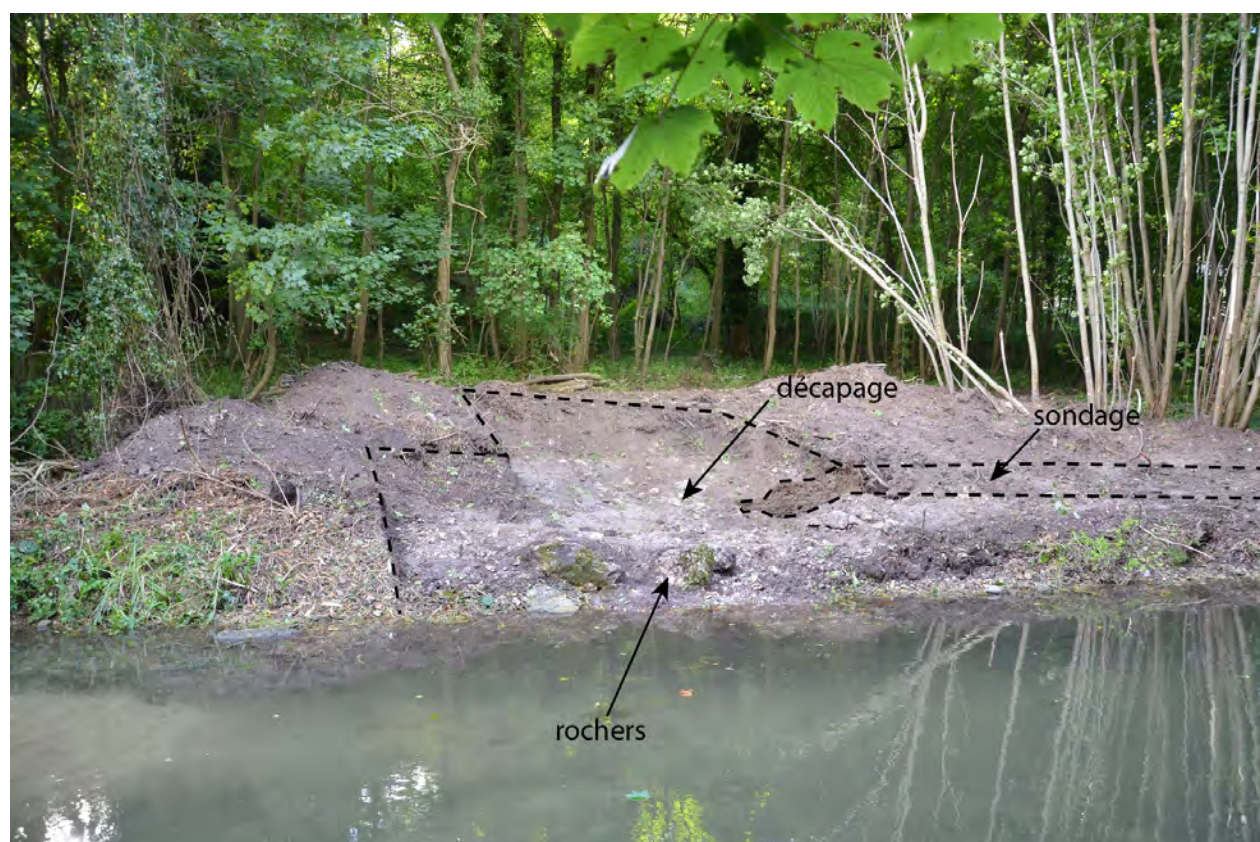


fig. 88 : Le sondage S.XXIV vu depuis la rive droite de la Juine - © C. Travers



fig. 89 : Les vestiges du pont du Potager mis au jour dans le sondage S.XXIV, vus depuis le sud - © C. Travers



fig. 90 : Les vestiges du pont du Potager mis au jour dans le sondage S.XXIV, vus depuis l'ouest - © C. Travers



fig. 91 : Les vestiges de l'allée menant au pont du Potager, mis au jour dans le sondage S.XXIV, vus depuis l'est -  
© C. Travers



fig. 92 : Les vestiges de l'allée menant au Pont du Potager, mis au jour dans le sondage S.XXIV, vus depuis l'ouest  
- © C. Travers

## CONCLUSIONS ET HYPOTHESES

Ainsi les vestiges mis au jour dans le sondage S.XXIV appartiennent de toute évidence au **pont du Potager** et à l'**allée XVIIIe** qui y menait. Ces aménagements sont conformes à ce que montre le plan cadastral de 1831, aussi bien pour leur localisation que pour leurs dimensions - environ 4 m de large. Les matériaux retrouvés *in situ* et dans une couche dépotoir observée à proximité permettent d'avoir une idée de leur mode de construction : enrochements et mortier de tuileau (similaire à celui de la rivière souterraine) pour le pont, radier de blocs calcaires et revêtement en béton de caillles pour l'allée. Ces aménagement ont volontairement été supprimés, sans doute après 1869 car le Pont du Potager figure encore sur le plan de Danger. Les éléments conservés ne permettent pas de connaître la nature et la morphologie du tablier originel. D'après la codification du plan cadastral de 1831, sur lequel les éléments maçonnés sont représentés en rouge, il devait être en bois.

## VI-13 Les allées historiques

### DONNEES HISTORIQUES

Le plan cadastral de 1831 est la source la plus ancienne et la plus fiable pour étudier le tracé des allées dans le parc. Mais celui-ci a été réalisé quarante ans après la création du parc et consigne un état qui a peut-être déjà évolué par rapport à celui des années 1780-1790. Pour Bélanger, ce sont les emplacements des ponts qui ont déterminé le tracé des chemins : « *attendu que la marche de la promenade n'est point arbitraire et que les allées que j'ai distribuées dans le parc avec beaucoup de réflexion, conduisent aux lieux où j'ai placé des ponts* » (lettre du 20 juin 1785)<sup>79</sup>.

D'un point de vue technique, nous savons, grâce aux nombreuses mentions d'archives, que ces chemins étaient réalisés avec des petits galets de silex, appelés « cailles », extraits des carrières situées en aval du parc et en rive gauche de la Juine, près de Boigny<sup>80</sup>. Un prospectus décrivant le parc en vue de sa vente en 1810 indique « *que les chemins ont été maçonnés à chaux et à ciment comme le plancher d'une galerie, ce qui a coûté fort cher, mais a produit l'effet de n'avoir jamais besoin qu'on y renouvelle le sable, ni qu'on y comble aucune ornière, et qu'on peut s'y promener à sec dans tous les temps.* ». Dans les comptes de la régie, les matériaux utilisés pour les chemins se composent, en 1787, de « *cailloux, ravine, moellon et chaux* », et en 1788, de « *cailles, ravine, chaux et ciment* »<sup>81</sup>.

En février 1787, Lion estime qu'il reste encore 1040 toises de chemins à faire (soit environ 2 km). Les sources ne permettent malheureusement pas de savoir si tous les chemins étaient recouverts de « cailles ». Actuellement celles-ci sont encore visibles sur les sols des scènes de rochers, et d'après Nicole Gouiric, qui a mené des prospections en ce sens, « la plupart des chemins les plus larges du jardin portent encore les traces de revêtement de cailles, même si celles-ci sont déchaussées de leur lit de ciment »<sup>82</sup>.

Grâce aux lettres de Lion adressées à Laborde pour le tenir informé de l'avancée des travaux, nous savons que les chemins ont été « raccommodés » plusieurs fois au cours du chantier<sup>83</sup>. Une lettre du 7 juin 1787 attire l'attention sur le fait que les chemins ne sont pas assez bombés et qu'il est nécessaire de les rehausser de deux pouces (soit environ 5,5 cm) en leur milieu<sup>84</sup>. Lion précise qu'« *André (le conducteur des travaux de maçonnerie), s'est corrigé de ce défaut et qu'il les bombe plus désormais* ». Dix jours plus tard il informe Laborde que les ouvriers sont en train de reprendre tous les chemins faits cette année pour les bomber plus. Les lettres nous apprennent également qu'après l'effondrement du temple implanté près du Petit Lac, l'acheminement des pierres récupérées dans la tourbe via le chemin qui suivait la rivière anglaise a occasionné la destruction partielle de ce dernier. Nicole Gouiric conclut ainsi : « L'histoire de la réfection des chemins commence donc dès la fin du XVIIIe siècle »<sup>85</sup>.

<sup>79</sup> GOUIRIC N., *Le parc de Méréville, Synthèse historique pour le projet de restauration*, volume 1 : Texte, Conseil Général de l'Essonne, novembre 2003, p. 69

<sup>80</sup> GOUIRIC N., *op. cit.*, p. 66

<sup>81</sup> GOUIRIC N., *Le parc de Méréville, La promenade : cheminements et points de vue, Etude historique complémentaire pour servir au projet de restauration*, volume 1 : Texte, Conseil Général de l'Essonne, janvier 2006, p. 60

<sup>82</sup> GOUIRIC N., *op. cit.*, p. 61

<sup>83</sup> GOUIRIC N., *Le parc de Méréville, Synthèse historique pour le projet de restauration*, volume 1 : Texte, Conseil Général de l'Essonne, novembre 2003, p. 66

<sup>84</sup> GOUIRIC N., *Le parc de Méréville, La promenade : cheminements et points de vue, Etude historique complémentaire pour servir au projet de restauration*, volume 1 : Texte, Conseil Général de l'Essonne, janvier 2006, p. 60

<sup>85</sup> GOUIRIC N., *op. cit.*, p. 61

En 1835, Dusaut, se réjouissant que le Comte de Saint Roman ait sauvé le parc de Méréville de la destruction, et vantant la beauté de ce dernier, évoque « *les belles allées du parc, couvertes d'un enduit solide et sablées* »<sup>86</sup>.

La série de photographies prises par un certain Charles Heddes en 1874<sup>87</sup> donnent un aperçu de ce qu'étaient ces allées à la fin du XIXe siècle. Sur ces photographies, le parc, et notamment les allées, sont dans un état d'entretien excellent (**fig. 93 et 94**).

---

<sup>86</sup> DUSAUT, *Description du château et du parc de Méréville*, Paris, 1835, p. 62-63

<sup>87</sup> Il s'agit d'un recueil de photographies acquis récemment par les Archives Départementales de l'Essonne pour le compte du Conseil Départemental de l'Essonne. Un fac-similé de ce document se trouve actuellement dans les bureaux de Patrice Gagé, Jardinier en chef du domaine de Méréville, c'est là que nous l'avons consulté.



fig. 93 : L'allée menant au Pont des Boules d'or - Photographie extraite du recueil de Charles Heddes, 1874 (Archives départementales de l'Essonne)



fig. 94 : L'allée longeant la rive droite de la Juine au niveau de l'Ile d'Acajou - Photographie extraite du recueil de Charles Heddes, 1874 (Archives départementales de l'Essonne)

## DONNEES ARCHEOLOGIQUES

7 sondages implantés en différents points du parc, aux endroits où devait logiquement se trouver une allée XVIIIe (**PL.XIX**). Tous les sondages ont été positifs. Les allées mises au jour ont été décapées superficiellement dans les sondages S.XIV, S.XXIII et S.XXIV, recoupées à moitié dans le sondage S.XVI, et recoupées entièrement dans les sondages S.VII, S.X, et S.XXII.

Les données archéologiques concernant les allées mises au jour dans les sondages S.VII, S.X, S.XXII, S.XXIII, et S.XXIV, ont déjà été décrites et interprétées dans les paragraphes précédents. Nous les reprenons ici succinctement sondage par sondage, et les complétons par les observations effectuées dans les sondages S.XIV et S.XVI (**PL.XIX**) et par celles issues des investigations menées en 1996 par Anne Allimant au sud du château.

### Sondage S.VII : Allée menant au belvédère de la Laiterie

L'allée historique observée dans le sondage S.VII (**fig. 45 et 46**), fondée sur un radier de blocs calcaires, contenant également quelques fragments de mortier de tuileau et de fragments de poudingue<sup>88</sup> (**PL.XI, S.VII : US 23**), est revêtue d'une couche de finition en cailloutis calcaires millimétriques à centimétriques faisant 8 à 10 cm d'épaisseur (**PL.XI, S.VII : US 22, 22bis**) et a été rechargée une fois au cours de son histoire (**PL.XI, S.VII : US 22ter**). Puis elle a disparu du paysage, scellée sous des apports successifs de terre et de remblais qui témoignent de la modification du tracé des allées historiques à cet endroit, au XIXe ou au XXe siècles.

Les données de fouille ne permettent pas de savoir quelle était sa largeur totale.

### Sondage S.X : Allée longeant la rive gauche de la Juine, en amont du Pont Gris

L'allée historique observée dans le sondage S.X se compose d'un radier de blocs calcaires d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur (**PL.X, S.X : US 51**), et d'un revêtement en béton de caillles faisant environ 10 cm d'épaisseur (**PL.X, S.X : US 50**). Ce béton est constitué de petits galets de silex (« caillles ») pluricentimétriques épars noyés dans un mortier de chaux non hydraulique de couleur beige-jaune. Elle fait un peu moins de 3 m de large (soit 10 pieds) et son profil est bombé afin de permettre l'évacuation des eaux de pluie sur les côtés (**fig. 30, 31, 32**). Son mortier (**Annexe n° 2, MERV01**) est similaire à celui prélevé sur l'allée mise au jour dans le sondage S.XVI (**Annexe n° 3, MERV06B**).

Cette portion d'allée longeant la rive gauche de la Juine en amont du Pont Gris n'est pas représentée sur le plan cadastral napoléonien, elle a donc disparu du paysage avant 1831.

### Sondage S.XVI : Allée longeant la rive gauche de la Juine, au droit du Grand Lac

L'allée mise au jour dans le sondage S.XVI (**PL.XIX et fig. 95**), qui constitue le prolongement nord de

<sup>88</sup> Roche sédimentaire formée pour 50% au moins d'éléments arrondis (galets) de diamètre supérieur à 2 mm, liés par un ciment naturel. Au XVIIIe, ces petits galets, appelés « caillles », ont été utilisés à Méréville pour revêtir les allées du parc. Les éléments résiduels observés ici, correspondent à des rebuts de chantier.

l'allée précédente, se compose d'un radier de blocs calcaires très épais (au moins 0,50 m) revêtu d'une couche de finition en béton de caillles faisant environ 6 cm d'épaisseur (**fig. 96 et 97**), réalisé à l'aide de sable, de galets de silex pluricentimétriques et de chaux aérienne (**Annexe n° 3, MERV06B**) similaire à celui de l'allée précédente. Ce revêtement est beaucoup moins bien conservé que dans le sondage S.X. En effet les caillles ne sont plus scellées dans le mortier car celui-ci a perdu sa cohésion. Cela est dû au fait que cette allée a fonctionné plus longtemps (au moins jusqu'en 1831) et n'est recouverte que par 20 cm de terre végétale. A l'endroit où nous l'avons recoupée, elle fait un peu moins de 4 m de large (soit 2 toises).

#### **Sondage S.XIV : Allée longeant la rive droite de la Juine, en amont de l'île d'Acajou**

L'allée mise au jour dans le sondage S.XIV (**PL.XIX et fig. 98**) est revêtue d'une couche de finition en béton de caillles réalisé à l'aide de sable, de galets de silex pluricentimétriques et de chaux hydraulique naturelle (**Annexe n° 3, MERV05B**) similaire, d'après l'analyse de Stéphane Büttner, à celui prélevé sur les allées observées dans les sondages S.XXII et S.XXIII (**Annexe n° 3, MERV03B et MERV04B**). Ce revêtement est très altéré. Les caillles sont descellées car le mortier s'est désagrégé au fil du temps, sans doute en raison du fait que cette allée a fonctionné longtemps (au moins jusqu'en 1831) et qu'elle est recouverte par une très petite épaisseur de terre végétale. Elle est bombée et fait un peu moins de 4 m de large (soit 2 toises).



**fig. 95 : L'allée mise au jour dans le sondage S.XVI, vue vers le nord - © C. Travers**



fig. 96 : Le revêtement de l'allée mise au jour dans le sondage S.XVI - © C. Travers



fig. 97 : Le radier de l'allée mise au jour dans le sondage S.XVI, vue vers l'est - © C. Travers



fig. 98 : L'allée mise au jour dans le sondage S.XIV, vue vers le nord - © C. Travers

### Sondage S.XXII : Allée longeant la rive gauche de la Rivière anglaise

L'allée mise au jour dans le sondage S.XXII (**PL.XVI** et **fig. 76**), se compose d'un radier de blocs calcaires d'une quinzaine de centimètres d'épaisseur (**PL.XVI, S.XXII : US 181**) et d'un revêtement en béton de caillles faisant 8 à 10 cm d'épaisseur (**PL.XVI, S.XXII : US 180**) réalisé à l'aide de sable, de galets de silex pluricentimétriques et de chaux hydraulique naturelle (**Annexe n° 3, MERV03B**). Elle est bombée et fait un peu moins de 2 m de large (soit 1 toise). Il s'agit de toute évidence de l'allée contemporaine de Laborde.

Cette allée a subi une première réfection avec couche de calcaire concassé damé en surface (**PL.XVI, S.XXII : US 176, 177**), puis une seconde réfection avec une sous-couche de consolidation en fragments de briques surmonté d'un revêtement en cailloutis calcaires (**PL.XVI, S.XXII : US 175**). Ces allées sont bombées et reprennent *grosso modo* la même implantation que l'allée initiale, en revanche elles sont plus larges (environ 2,50 m).

L'allée en calcaire concassé est similaire à celle mise au jour dans le sondage S.XXIII, que nous datons de la première moitié du XIXe siècle. Celle constituée d'un radier en briques pourrait dater de la fin du XIXe ou du XXe siècle. Ces réfections témoignent de la volonté de pérenniser cet axe de circulation au sein du parc jusqu'à une époque relativement récente.

### Sondage S.XXIII : Allée allant du Monument de Cook au Pont de Cook

L'allée mise au jour dans le sondage S.XXIII (**PL.XVII**) comporte un revêtement en béton de caillles réalisé à l'aide de sable, de galets de silex pluricentimétriques et de chaux hydraulique naturelle (**Annexe**

**n° 3, MERV04B)** similaire à celui prélevé sur les allées observées dans les sondages S.XXII et S.XIV. Cette allée est très bien conservée (**fig. 82**). Elle est bombée et fait un peu moins de 2 m de large (soit 1 toise). Il s'agit de toute évidence de l'allée d'origine. En revanche elle ne se situe pas tout à fait dans l'axe du Pont de Cook actuel. Sa limite ouest est alignée avec le côté ouest de ce dernier mais pas avec son côté est. De plus son altitude est inférieure de 0,40 m au sommet de la culée étudiée. Tout laisse penser que cette allée est antérieure au pont actuel, et que ce dernier n'est pas le pont d'origine.

Cette première allée a été occultée par une allée plus récente, réalisée en calcaire concassé, qui reprend le tracé de l'allée initiale sauf à son extrémité sud où elle a été élargie afin d'arriver dans l'axe du pont (**PL.XVII et fig. 82**). De plus elle s'épaissit progressivement de façon à s'aligner sur le niveau de circulation de ce dernier. Ces deux aménagements sont manifestement contemporains. Les tessons de poterie (**fig. 83**) retrouvés au sein de la couche de calcaire concassé datent de la première moitié du XIXe siècle mais ils ne constituent qu'un *terminus post quem*. Cela signifie que cette allée, et le Pont de Cook actuel, ne peuvent pas être antérieurs à la première moitié du XIXe siècle.

### **Sondage S.XXIV : Allée arrivant au Pont du potager en rive gauche de la Juine**

L'allée mise au jour dans le décapage S.XXIV a perdu son revêtement d'origine. Seul son radier de blocs calcaires est conservé *in situ* (**fig. 91, 92, et PL.XVIII, S.XXIV : US 200**). Les matériaux prélevés au sein d'une couche de déblais située à proximité (**PL.XVIII, US 205**), interprétés comme des rebuts de préparation liés à la construction de cette allée, laissent penser qu'elle était revêtue d'un béton de caillles réalisé à l'aide de sable, de galets de silex pluricentimétriques et de chaux hydraulique naturelle (**Annexe n° 3, MERV12B**), tout comme les allées observées dans les sondages S.XIV, S.XXII et S.XXIII (**Annexe n° 3, MERV03B, MERV04B, MERV05B**).

Cette allée part du groupe de rochers mis au jour au bord de la Juine, interprétés comme les vestiges du pont originel, et remonte vers l'allée du potager, légèrement en biais par rapport à l'axe de la rivière, tout comme celle figurée sur le plan cadastral de 1831. Sa limite nord, très nette, est alignée avec l'extrémité nord du groupe de rochers (**PL.XVIII, Plan de détail**). Sa limite sud a été occultée par des creusements postérieurs, mais d'après le plan cadastral de 1831, cette allée faisait la même largeur que le pont, soit environ 4 m (2 toises). Cette allée n'a jamais été restaurée, et a dû être supprimée relativement tôt (toutefois après 1831), de même que le pont auquel elle menait.

### **Sondages Anne Allimant : Allées situées au sud du château**

Les deux allées mises au jour par Anne Allimant dans son décapage 5 et celle mise au jour dans son sondage 6 (**fig. 99**) étaient également constituées d'un « hérisson maçonné de blocs calcaires » et d'un « sol de petites caillles de silex liées au mortier »<sup>89</sup>. Après le XVIIIe siècle, ces allées n'ont pas toutes subi le même sort. Dans le décapage 5, la couche supérieure de caillles de silex du chemin nord a été enlevée et remplacée par un sol de calcaire jaune concassé contenu par des petites dalles de calcaire posées de chant. A l'est, le revêtement de caillles a été recouvert d'une couche de mortier blanc lissé. Et à l'ouest, l'allée n'a pas été restaurée, seul subsiste son « hérisson de fondation », ce qui signifie qu'elle a disparu du paysage à une époque relativement précoce. Dans le sondage 6, l'allée mise au jour a également été refaite avec du calcaire jaune concassé. Ces allées faisaient environ 2 m de large (soit 1 toise).

<sup>89</sup> ALLIMANT A., *Le parc de Méréville II*, Service Régional de l'Archéologie Ile-de-France, février 1996, p. 23-24

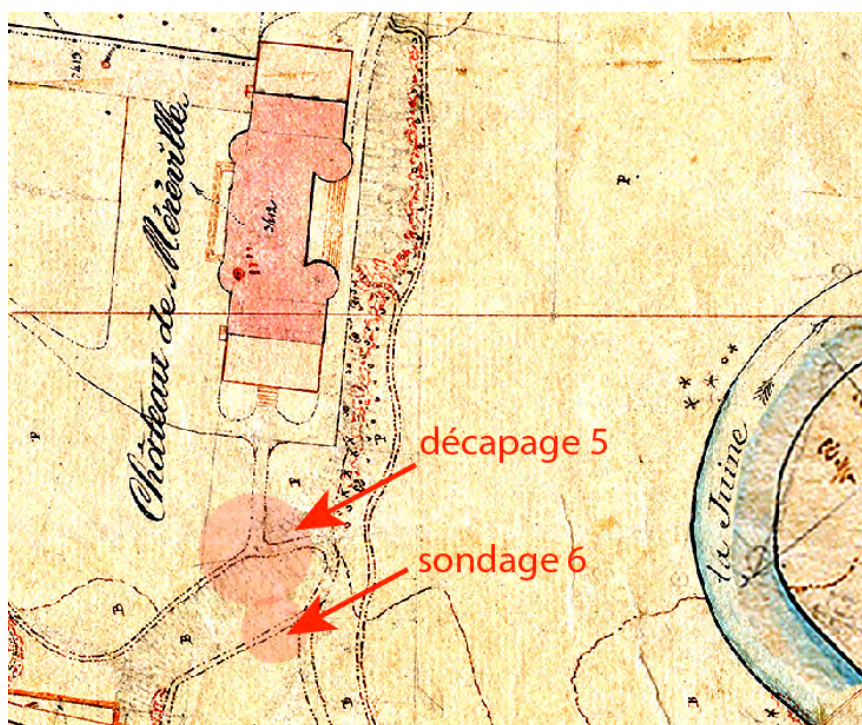


fig. 99 : Localisation des allées mises au jour par Anne Allimant en 1996 - Plan cadastral de 1831

## CONCLUSIONS ET HYPOTHESES

Les campagnes de fouille 2014 et 2015 ont permis de mettre au jour les **allées historiques** du parc de Méréville à sept endroits différents, et de confirmer que l'ensemble du réseau de circulation originel est toujours en place dans le sous-sol du jardin, quasiment affleurant ou scellé sous les réfections successives. Ainsi nous avons aujourd'hui une idée très précise de l'endroit où passaient ces allées aux différents points où elles ont été observées, et nous pouvons préciser quelle était leur nature technique, ainsi que celle de leurs réfections.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, ces allées étaient constituées d'un radier de blocs calcaires et d'un revêtement en béton de caillles réalisé avec des galets de silex pluricentimétriques (appelées « *cailloux* » ou « *cailles* » dans les comptes de la régie de 1787 et 1788), du sable (appelé « *ravine* »<sup>90</sup> dans ces mêmes documents), et, soit de la chaux aérienne (allée longeant la rive gauche de la Juine, en amont et en aval du Pont Gris), soit de la chaux hydraulique naturelle (allée longeant la rive droite de la Juine, allée longeant la rive gauche de la Rivière anglaise, allée du Pont de Cook, allée du Pont du potager). Ces allées étaient toutes bombées afin de permettre l'évacuation des eaux de pluie sur les côtés.

Ainsi les observations archéologiques corroborent les données historiques, et témoignent d'un perfectionnement technique en cours de chantier. En effet, d'après les comptes de la régie, en 1787 les chemins étaient réalisés avec de la chaux simple (allée longeant la rive gauche de la Juine), tandis qu'en

<sup>90</sup> Dans ce contexte, le terme « *ravine* » ne désigne pas le lit d'un torrent mais plutôt les éléments grossiers (graviers, sables) transportés par ce dernier et utilisés dans les travaux de maçonnerie.

1788, les sources évoquent du « *ciment* »<sup>91</sup>, autrement dit la chaux hydraulique naturelle constituant le mortier de toutes les autres allées étudiées. L'usage de ce type de chaux confère au mortier une résistance mécanique supérieure à celle de la chaux aérienne, ce qui était intéressant pour assurer la pérennité des surfaces de circulation soumises aux intempéries et, pour certaines, au poids des voitures.

Ces allées en béton de caillies ne font pas toutes la même largeur. On repère trois ensembles :

- Allées de 1 toise de large, soit environ 2 m (allée longeant la rive gauche de la Rivière anglaise, allées situées au sud du château, allée du Pont de Cook)
- Allées de 10 pieds de large, soit environ 3 m (allée longeant la rive gauche de la Juine, en amont du Pont Gris)
- Allées de 2 toises de large, soit environ 4 m (allée longeant la rive gauche de la Juine en aval du Pont Gris, allée longeant la rive droite de la Juine, allée du Pont du potager)

On constate que les allées situées dans la vallée, visibles de loin et notamment depuis la terrasse du château, sont plus larges que celles qui étaient dans des endroits cachés par la végétation, qui se découvraient au dernier moment. Il ne fallait pas qu'elles paraissent trop petites du fait de l'éloignement du point de vue.

L'état de conservation de ces allées est variable :

- Lorsqu'elles ont été scellées sous des remblais et qu'elles n'ont pas été détruites volontairement, elles sont parfaitement bien conservées. C'est le cas de l'allée longeant la rive gauche de la Rivière anglaise et de l'allée arrivant au Pont de Cook.
- L'allée longeant la rive gauche de la Juine en amont du Pont Gris a disparu du paysage avant 1831, et n'a jamais été refaite. Elle a subi des dégradations volontaires à l'endroit où nous l'avons recoupée, mais nous ignorons si c'est le cas sur tout son parcours.
- L'allée longeant la rive gauche de la Juine observée au droit du Grand Lac et celle longeant la rive droite de la Juine observée en amont de l'île d'Acajou (appelée Ile Nathalie sur le plan cadastral de 1831), n'ont jamais été refaites. Elles se situent donc très près de la surface actuelle et sont très altérées du fait de l'impact des intempéries (gel, pluie) et des racines des végétaux.
- Enfin, l'allée menant au Pont du Potager semble avoir été supprimée relativement tôt, mais toutefois après 1831 puisqu'elle figure sur le plan cadastral napoléonien. Les données archéologiques montrent qu'elle n'a jamais été refaite. D'ailleurs, en 1835, Dusaut ne la cite pas dans le parcours du parc, de même que la petite allée menant au même pont sur la rive opposée. Ces éléments ont peut-être été supprimés entre 1831 et 1835, ou bien ils se trouvaient dans un état de dégradation tel que Dusaut préfère ne pas les mentionner.

Il faut maintenant parler de l'allée montant au belvédère de la Laiterie, pourtant datée stratigraphiquement du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais qui fait figure d'exception dans le corpus des allées étudiées. En effet, comme toutes les autres allées XVIII<sup>e</sup> elle comporte un radier de blocs calcaires, mais au lieu

---

<sup>91</sup> Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les mortiers hydrauliques sont désignés dans la littérature technique comme des « ciments ».

d'un béton de caillles, son revêtement est constitué d'une couche de graviers calcaires millimétriques à centimétriques. Est-elle la seule dans le parc à avoir été traitée de cette façon ? Nous l'ignorons. Sachant que cette zone a été aménagée au début des années 1790, c'est-à-dire lors de la troisième phase du chantier (1790-1793), on peut se demander si cette allée n'a pas été réalisée volontairement à l'économie. En effet, les caillles coûtaient sans doute assez cher, d'autre part, employées à profusion depuis le début du chantier (dès la fin de l'année 1784), elles venaient peut-être à manquer. D'autres investigations archéologiques seraient nécessaires pour éclairer cette question, et savoir si ce traitement de surface en cailloutis calcaires a été choisi en fonction de critères esthétiques ou économiques.

Les données archéologiques permettent de savoir comment ces allées ont évolué au XIXe siècle :

- Certaines allées ont disparu : allée longeant la rive gauche de la Juine en amont du Pont gris (disparue avant 1831), allée montant au belvédère de la Laiterie (disparue après 1831), allée menant au Pont du Potager (disparue après 1831),
- D'autres ont été restaurées avec du calcaire concassé au cours de la première moitié du XIXe siècle : allée longeant la rive gauche de la Rivière anglaise, allée menant au Pont de Cook, allées situées au sud du château,
- Certaines ont été rapiécées localement avec du mortier blanc lissé : allée au sud du château<sup>92</sup>,
- Mais la plupart ont été conservées avec leur revêtement d'origine en béton de caillles : allée longeant la rive gauche de la Juine au droit du Grand Lac, allée longeant la rive droite de la Juine en amont de l'Ile d'Acajou, et toutes les allées repérées par Nicole Gouiric où les caillles affleurent encore<sup>93</sup>.

Ces données corroborent le témoignage de Dusaut, qui, en 1835, décrit des allées « *couvertes d'un enduit solide* » - sans doute les celles conservées en béton de caillles - et des allées « *sablées* » - sans doute celles qui ont été refaites en calcaire concassé. Ainsi ces réfections pourraient dater de l'époque où le Comte de Saint-Roman reprend le domaine en main afin de l'ouvrir au public, soit entre 1824 et 1844. Cette hypothèse chronologique est corroborée par la datation des tessons retrouvés au sein du calcaire concassé répandu au niveau de l'allée du Pont de Cook.

Certaines allées, comme l'allée longeant la rive gauche de la Rivière anglaise, mais il se peut qu'il y en ait d'autres au sein du domaine, ont été restaurées une seconde fois, avec un radier de fragments de briques et un revêtement en calcaire concassé damé. Il est toutefois difficile de dire quand cette restauration a eu lieu, au XIXe ou au XXe siècle.

---

<sup>92</sup> Observation faite par Anne Allimant.

<sup>93</sup> GOUIRIC N., *Le parc de Méréville, La promenade : cheminements et points de vue, Etude historique complémentaire pour servir au projet de restauration*, volume 1 : Texte, Conseil Général de l'Essonne, janvier 2006, p. 61

## CONCLUSION GENERALE

Les campagnes de fouille 2014 et 2015 ont permis d'étudier l'ensemble des aménagements recherchés - la plupart sont toujours présents dans le sous-sol du jardin - et d'atteindre quasiment tous les objectifs fixés en amont.

Ainsi la **rivière**, le **Grand Lac** et le **Petit Lac**, creusés directement dans la tourbe qui constituait le substrat de la vallée au XVIII<sup>e</sup> siècle, étaient bordées par des maçonneries de pierres sèches, doublées ou non d'un corroi d'étanchéité en argile, selon que l'on souhaitait préserver le sol des parties basses du parc des infiltrations d'eau, ou récupérer les écoulements souterrains arrivant des parties hautes du parc. Ces murs n'étaient pas destinés à être vus. Ils étaient recouverts de terre et des végétaux hygrophiles pouvaient venir s'y implanter.

Bien que nécessitant une étude technique plus approfondie qui passera forcément par sa vidange et son curage, le **bassin dit anciennement « Piscine des Allemands »**, et renommé « l'écluse » à l'issue de notre étude, a vraisemblablement été construit au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, à l'époque où le Comte de Saint-Roman restaure le domaine en vue de son ouverture au public. Le Petit Lac et le Grand Lac étant à des niveaux différents, nous pensons que cet ouvrage a pu servir d'écluse de navigation pour les barques faisant la promenade sur l'eau et le tour du parc dans les deux sens. Il ne s'agit bien sûr que d'une hypothèse.

D'après notre analyse, la plupart des ponts étudiés en 2014 et 2015 ne sont pas d'origine. Les vestiges du **Pont du Petit Lac** et ceux du **Pont de Cook** semblent être contemporains, et dater de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Il ne subsiste que leurs culées maçonnées repérées de chaque côté de la Rivière anglaise. Le tablier en pierre du Pont de Cook, reposant sur une voûte en briques et effondré dans le lit de la rivière, pourrait résulter d'une restauration effectuée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ou au tout début du XX<sup>e</sup> siècle. Le **Pont Gris**, qui devait être à l'origine une passerelle en bois peinte en gris, a quant à lui été reconstruit aux alentours de 1900 sous la forme d'un pont-digue équipé d'une vanne mobile centrale. *A priori*, celle-ci servait à augmenter la quantité d'eau passant dans le bras usinier du moulin transformé en scierie, et sans doute aussi à réguler le débit d'eau entrant dans le parc afin de permettre les curages réguliers du Grand Lac. L'augmentation du niveau de la Juine dans la portion de rivière située en amont du pont a nécessité la construction de nouveaux murs de berge, surélevés par rapport aux murs originels et ne comportant pas de corroi d'étanchéité en argile. Le ralentissement du courant dû à la présence de ce pont-digue a occasionné le dépôt de sédiments fins qui se sont accumulés en amont du pont, conduisant à un envasement progressif des berges et au rétrécissement du lit observé aujourd'hui. Enfin, le **Pont du Potager**, qui avait complètement disparu du paysage, a pu être localisé grâce au plan cadastral de 1831 et à la mise au jour d'un groupe de rochers situé en rive gauche de la Juine, qui devait constituer l'assise de la passerelle en bois originelle.

La prospection radar effectuée par le Cabinet Géomexpert en amont de notre intervention, nous a permis de découvrir une **canalisation maçonnée** qui se raccordait au canal d'évacuation des eaux de la Laiterie afin de les conduire vers le Grand Lac, en cas de besoin. Recouverte intérieurement de mortier de tuileau, cette canalisation a été conçue pour être parfaitement étanche. Ainsi son importance pour l'alimentation en eau du Grand Lac n'était sans doute pas anodine.

D'après nos observations, la **rivière souterraine** reliant le Grand Lac au Grand Rocher, citée dans la

lettre du 15 novembre 1786, a bien été réalisée selon les préconisations techniques d'André : des parois latérales verticales revêtues de planches en bois clouées sur des pieux et un fond plat étanche constitué d'un corroi argileux revêtu d'une chape de mortier de tuileau. Cette rivière servait à compléter l'aqueduc de la Grande Cascade par simple gravité. A son arrivée au Grand Rocher l'eau était probablement forcée par un système de conduites en bois et d'auges souterraines qui permettait de l'élever au niveau de la chute. Faute de données complémentaires, nous devons malheureusement nous résoudre à n'avoir qu'une vision très floue de la façon dont tous ces éléments s'articulaient entre eux techniquement. Les données de fouille montrent que cette rivière souterraine a servi très peu de temps. Elle a été démantelée et comblée lors de la troisième phase de travaux (1790-1793), sans doute au moment où on décide d'agrandir les deux lacs et de les relier par une rivière découverte, celle où plus tard sera implantée l'écluse.

La plupart des **allées** datant de l'époque de Laborde, constituées d'un radier de blocs calcaires et d'un revêtement en béton de caillles réalisé avec du sable, de la chaux et des galets de silex pluricentimétriques appelées « caillles » dans les sources d'archives, sont toujours présentes dans le sous-sol du jardin. Au début des travaux celles-ci étaient réalisées avec de la chaux aérienne classique. Mais dès 1788 les concepteurs du parc ont souhaité les renforcer en employant de la chaux hydraulique naturelle. Celles qui ont été mises au jour lors de notre intervention sont plus ou moins bien conservées, et selon leur localisation dans le parc, font 1 toise, 10 pieds, ou 2 toises de large. Leur surface est systématiquement bombée afin de permettre l'évacuation des eaux de pluie sur les côtés. L'allée montant au belvédère de la Laiterie, pourtant datée stratigraphiquement du XVIII<sup>e</sup> siècle, a visiblement reçu un traitement de surface différent, en cailloutis calcaires. Nous ignorons s'il s'agit d'un choix esthétique ou économique. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, certaines de ces allées ont été effacées du paysage, d'autres ont été refaites en calcaire concassé, mais la plupart ont été conservées et entretenues.

Quelques **fosses de plantation** datées stratigraphiquement du XVIII<sup>e</sup> siècle ont pu être mises en évidence. D'un point de vue morphologique, ces fosses à fond plat et à parois subverticales sont comparables à celles rencontrées sur d'autres sites de jardins du XVIII<sup>e</sup>. Celles repérées dans les sondages effectués au bord du Grand Lac témoignent de la plantation des bouquets d'arbres et d'arbustes agrémentant le pourtour du lac, visibles sur le plan-projet de Bélanger et sur le plan cadastral napoléonien. Les deux grandes fosses mises au jour dans le sondage ayant permis de recouper la rivière souterraine, correspondent à la plantation de la masse boisée apparaissant au nord du Pont du Grand Lac sur le plan cadastral napoléonien.

En revanche, nous n'avons pas retrouvé les murs et le « *pavé* » de la « *nouvelle rivière* », appelée aujourd'hui **Rivière anglaise**, décrits dans les sources d'archives. Ont-ils été démantelés lors des curages successifs du cours d'eau ? Celui-ci a-t-il été modifié entre l'époque de Laborde et 1831 ? Un seul sondage n'est pas suffisant pour se prononcer. Il conviendrait de réaliser des sondages complémentaires sur d'autres sections de la rivière.

Enfin, beaucoup d'incertitudes demeurent quant à la nature et à la localisation d'un **ouvrage de séparation entre la Juine et le Grand Lac** au XVIII<sup>e</sup> siècle. Quelques données archéologiques permettent toutefois d'avancer l'hypothèse d'un cordon de tourbe laissé en place lors du creusement du lit de la rivière et de la cuvette du Grand Lac, afin de faire la séparation entre les deux plans d'eau, et ainsi permettre une alimentation du Grand Lac par surverse, tout en empêchant les particules fines transportées par la rivière de passer dans le lac. Afin de confirmer cette hypothèse, et si, dans un proche avenir le Grand Lac venait à être curé, il s'agira d'être particulièrement attentif au modelé de la tourbe dans ce secteur.

Lors des travaux de terrassement préalables, une couche de calcaire concassé a systématiquement été répandue sous les remblais de nivellement destinés à former le modelé du parc et la terre rapportée en surface pour effectuer les plantations. D'après nos observations, cette sous-couche de drainage, où les eaux souterraines pouvaient circuler librement en profondeur, communiquait d'un côté avec le Grand Lac et de l'autre avec la rivière. Grâce à cela, le parc était parfaitement drainé, et les structures hydrauliques (lacs et rivières) étaient supplémentées en permanence par les écoulements souterrains. Ainsi, à aucun moment les concepteurs du parc n'ont semble-t-il cherché à faire barrage à l'eau présente naturellement sur le site. Partant d'un équilibre naturel initial - une zone humide associant des tourbières et des terrains marécageux - ils ont mis en oeuvre des travaux de terrassement gigantesques et ont imaginé des solutions techniques adaptées, et sans doute savamment étudiées, leur permettant de créer un nouvel équilibre - un parc avec des cours d'eau et des plans d'eau d'agrément, mais ayant toujours les pieds au sec - qui, pour le coup, est complètement artificiel, et, osons le dire, littéralement génial. La compréhension de ce **nouvel équilibre hydrogéologique** tel qu'il fonctionnait au XVIII<sup>e</sup> siècle mériterait d'être affinée par des recherches plus ciblées. En effet, les données mises au jour, glanées au hasard des sondages réalisés en vue d'autres problématiques, sont insuffisantes à la compréhension du système dans sa globalité.

Les résultats de ces recherches montrent encore une fois qu'avec des méthodes et une grille de lecture adaptées, l'archéologie est en mesure d'apporter des éléments de connaissance et de compréhension inédits sur le passé d'un jardin et son évolution au cours du temps. Ces éléments tangibles, témoignant des intentions techniques et esthétiques des concepteurs du parc de Méréville au XVIII<sup>e</sup> siècle, devraient alimenter l'étude de parti pris de restauration confiée à l'Agence Larpin. Croisés avec les résultats de l'étude hydro-écologique menée en parallèle, nous espérons qu'ils contribueront à une réhabilitation intelligente du fond de la vallée de la Juine, dont l'objectif est de concilier les enjeux patrimoniaux, écologiques, et réglementaires liés à la complexité du site en tant que jardin pittoresque emblématique de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, inscrit aujourd'hui dans un territoire classé ZNIEFF.

# LISTE DES FIGURES

|                                                                                                                                                                                                      |       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| fig. 1 : Extrait du plan cadastral de la commune de Méréville, Section D dite du Bourg, 5e feuille, 1831 (Service du cadastre, Hôtel des impôts, Etampes).....                                       | p. 10 |
| fig. 2 : Plan annexé au procès-verbal de la maîtrise des Eaux et Forêts en date du 29 mars 1788, sur lequel la « rivière » souterraine reliant le Grand Lac au « Grand Rocher » est représentée..... | p. 11 |
| fig. 3 : Palplanches métalliques plantées sur l'emprise du Grand Lac au niveau du sondage S.III - © C. Travers.....                                                                                  | p. 11 |
| fig. 4 : Plan terrier, dit « Plan Delpech », 1710-1715 - Collection Vivaux, copie aux archives de la Société Historique et Archéologique du Sud Essonne.....                                         | p. 13 |
| fig. 5 : Plan d'intendance de la paroisse de Méréville, dit « Plan Lejeune », 1781 - Archives Départementales de l'Essonne, C35/21.....                                                              | p. 13 |
| fig. 6 : Plan attribué à Bélanger, 1785-1786 - Wallraf-Richartz-Museum, B47, Cologne.....                                                                                                            | p. 14 |
| fig. 7 : Plan cadastral de la commune de Méréville, Sections C, 2e feuille, et D, 5e feuille, 1831 - Service du cadastre, Hôtel des impôts, Etampes.....                                             | p. 14 |
| fig. 8 : Plan du Domaine de Méréville, par Danger, géomètre à Etampes, pour M. Beleys, propriétaire, 1869 - Archives Nationales MC XXXIV-1207 (cliché N. Gouiric).....                               | p. 15 |
| fig. 9 : Superposition du plan cadastral de 1831 (en couleur) et du plan annexé au procès-verbal de la maîtrise des Eaux et Forêts de 1788 (en noir), avec report des sondages archéologiques.....   | p. 16 |
| fig. 10 : Coupe schématique de la face sud du sondage S.IV.....                                                                                                                                      | p. 19 |
| fig. 11 : Projet de végétalisation de la berge du Grand Lac par Bélanger - Plan attribué à Bélanger, 1785-1786, Wallraf-Richartz-Museum, B47, Cologne, détail.....                                   | p. 20 |
| fig. 12 : Matérialisation des limites du Grand Lac sur un cliché aérien de 1946 - <a href="http://www.geoportail.gouv.fr">www.geoportail.gouv.fr</a> .....                                           | p. 21 |
| fig. 13 : Buse en ciment observée à l'extrémité nord de S.XII - © C. Travers.....                                                                                                                    | p. 23 |
| fig. 14 : Seuil à batardeau où débouche la buse observée dans S.XII - © C. Travers.....                                                                                                              | p. 23 |
| fig. 15 : Absence du bassin dit Piscine des Allemands sur le plan cadastral de 1831.....                                                                                                             | p. 25 |
| fig. 16 : Dessin schématique d'une écluse à sas - Lexique des Voies Navigables de France ( <a href="http://www.vnf.fr">www.vnf.fr</a> ).....                                                         | p. 26 |
| fig. 17 : Ligne continue délimitant le Grand Lac et la Juine sur le plan cadastral de 1831.....                                                                                                      | p. 32 |
| fig. 18 : Le blindage de palplanches du sondage S.XI - © C. Travers .....                                                                                                                            | p. 32 |
| fig. 19 : Le blindage de palplanches du sondage S.XVII - © C. Travers.....                                                                                                                           | p. 33 |
| fig. 20 : Le Pont Gris et le Pont Trois Arches - Cadastre napoléonien de 1831.....                                                                                                                   | p. 37 |
| fig. 21 : Le Pont des Roches - Cadastre napoléonien de 1831.....                                                                                                                                     | p. 37 |
| fig. 22 : Le Pont d'Acajou et le Pont Cintré - Cadastre napoléonien de 1831.....                                                                                                                     | p. 37 |

|                                                                                                                                                                                                                               |       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| fig. 23 : Le Pont aux boules d'or - Cadastre napoléonien de 1831.....                                                                                                                                                         | p. 38 |
| fig. 24 : Le Pont blanc - Cadastre napoléonien de 1831.....                                                                                                                                                                   | p. 38 |
| fig. 25 : Passerelle cintrée à l'emplacement du Pont Gris actuel, vers 1896-1898 - Documentation Société Historique et Archéologique du Sud-Essonne (photocopie aimablement fournie par B. Binvel).....                       | p. 38 |
| fig. 26 : Passerelle cintrée reliant la rive gauche de la Juine à l'Île dite de la Colonne Rostrale - Documentation Société Historique et Archéologique du Sud-Essonne (photocopie aimablement fournie par Mr B. Binvel)..... | p. 38 |
| fig. 27 : Carte géologique du secteur de Méréville (BRGM/IGN).....                                                                                                                                                            | p. 39 |
| fig. 28 : Piquet prélevé dans le sondage S.IX - © C. Travers.....                                                                                                                                                             | p. 40 |
| fig. 29 : Fragment de planche prélevé dans le sondage S.IX - © C. Travers.....                                                                                                                                                | p. 40 |
| fig. 30 : Allée en béton de « caillies » recoupée par le sondage S.X - © C. Travers.....                                                                                                                                      | p. 42 |
| fig. 31 : Fragment de béton de caillies retrouvé en remblais dans le sondage S.X - © C. Travers.....                                                                                                                          | p. 42 |
| fig. 32 : Localisation de l'allée recoupée par le sondage S.X sur le plan cadastral de 1831.....                                                                                                                              | p. 42 |
| fig. 33 : Le mur de berge rive droite état 2 observé dans le sondage S.IX - © C. Travers.....                                                                                                                                 | p. 44 |
| fig. 34 : Le mur de berge rive gauche état 2 observé dans le sondage S.X - © C. Travers.....                                                                                                                                  | p. 44 |
| fig. 35 : Corroi argileux observé sous le mur de berge rive gauche (sondage S.X) - © C. Travers.....                                                                                                                          | p. 44 |
| fig. 36 : Fondation du Pont Gris observée dans le sondage S.IX - © C. Travers.....                                                                                                                                            | p. 46 |
| fig. 37 : Tablier du Pont Gris en cours de dépose - © C. Travers.....                                                                                                                                                         | p. 46 |
| fig. 38 : Patte de fixation de vanne scellée au ciment dans le massif d'angle sud-ouest de l'ouverture centrale du Pont Gris - © C. Travers.....                                                                              | p. 47 |
| fig. 39 : Le secteur du Pont Gris en 1831 - Extrait du cadastre napoléonien de 1831.....                                                                                                                                      | p. 47 |
| fig. 40 : Tuile plate de l'entreprise Loiseau à Méréville, provenant de l'US 61 (sondage S.X) - © C. Travers..                                                                                                                | p. 47 |
| fig. 41 : Canalisation de la Laiterie observée dans le sondage S.VIII - © C. Travers.....                                                                                                                                     | p. 51 |
| fig. 42 : Canalisation observée dans S.VII vue de dessus - © C. Travers.....                                                                                                                                                  | p. 52 |
| fig. 43 : Canalisation observée dans S.VII vue de côté - © C. Travers.....                                                                                                                                                    | p. 52 |
| fig. 44 : Canalisation observée dans S.VII, détail du conduit intérieur enduit au mortier de tuileau - © C. Travers.....                                                                                                      | p. 52 |
| fig. 45 : La partie sud du sondage S.VII et les différents niveaux observés, dont l'allée US 22/23 - © C. Travers.....                                                                                                        | p. 53 |
| fig. 46 : Emplacement de l'allée US 22/23 mise au jour sur le plan cadastral napoléonien de 1831.....                                                                                                                         | p. 53 |
| fig. 47 : Le drain XVIIIe observé dans le sondage S.XIII - © C. Travers.....                                                                                                                                                  | p. 56 |
| fig. 48 : Le mur de berge de rive gauche (US 198) observé dans la coupe nord du sondage S.XIII - © C.                                                                                                                         |       |

|                                                                                                                                                                                         |       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Travers.....                                                                                                                                                                            | p. 57 |
| fig. 49 : Le mur de berge de rive droite observé dans le sondage S.XIV - © C. Travers.....                                                                                              | p. 58 |
| fig. 50 : Le mur de berge de rive gauche (US 135) et son corroi d'étanchéité (US 133/134)<br>observés dans le sondage S.XV - © C. Travers.....                                          | p. 59 |
| fig. 51 : Apparition du corroi d'étanchéité du mur de berge US 135 lors du creusement du sondage S.XV -<br>© C. Travers.....                                                            | p. 59 |
| fig. 52 : Plan annexé au procès-verbal de la maîtrise des Eaux et Forêts en date du 29 mars 1788, détail.....                                                                           | p. 62 |
| fig. 53 : Le sondage S.XIX en cours de creusement (vue vers le sud) - © C. Travers.....                                                                                                 | p. 65 |
| fig. 54 : Limite supérieure des remblais limono-argileux à tendance tourbeuse (US 155 à 158)<br>observés dans le sondage S.XIX - © C. Travers.....                                      | p. 66 |
| fig. 55 : Limite nord de la tranchée observée dans l'ouverture est du sondage S.XIX - © C. Travers.....                                                                                 | p. 66 |
| fig. 56 : Limite sud de la tranchée observée dans l'ouverture est du sondage S.XIX - © C. Travers.....                                                                                  | p. 67 |
| fig. 57 : Vue générale des limites de la tranchée observée dans le décapage est du sondage S.XIX - © C.<br>Travers.....                                                                 | p. 67 |
| fig. 58 : Gros fragments de mortier de tuileau présents dans les couches de remblais observées<br>dans le sondage S.XIX - © C. Travers.....                                             | p. 68 |
| fig. 59 : Fond de fosse de plantation recoupant les remblais de comblement de la rivière souterraine,<br>observé dans la berme sud du décapage est du sondage S.XIX - © C. Travers..... | p. 68 |
| fig. 60 : Localisation des fosses de plantation mises au jour dans le sondage S.XIX<br>et superposition avec le plan cadastral de 1831.....                                             | p. 69 |
| fig. 61 : Element lapidaire mouluré retrouvé sous la couche terre arable actuelle, vers l'extrémité sud du<br>sondage S.XIX - © C. Travers.....                                         | p. 69 |
| fig. 62 : Localisation d'une étendue d'eau au pied d'un enrochement situé en lisière est du parc - Plan<br>attribué à Bélanger, 1785-1786 - Wallraf-Richartz-Museum, B47, Cologne.....  | p. 72 |
| fig. 63 : La scène du Grand Rocher - Plan attribué à Bélanger, 1785-1786 - Wallraf-Richartz-Museum, B47,<br>Cologne, détail.....                                                        | p. 72 |
| fig. 64 : Le lac du Grand Rocher en 1788 - Plan annexé au procès-verbal de la maîtrise des Eaux et Forêts<br>en date du 29 mars 1788.....                                               | p. 73 |
| fig. 65 : Le Petit Lac sur le plan cadastral de 1831.....                                                                                                                               | p. 73 |
| fig. 66 : Le mur de berge du Petit Lac et les sédiments environnants mis au jour dans le sondage S.XXI -<br>© C. Travers.....                                                           | p. 75 |
| fig. 67 : Localisation du pont du Petit Lac sur le plan cadastral napoléonien réalisé en 1831.....                                                                                      | p. 78 |
| fig. 68 : Absence du pont du Petit Lac sur le Plan du Domaine de Méréville, réalisé par Danger, géomètre<br>à Etampes, en 1869.....                                                     | p. 78 |
| fig. 69 : Les ponts situés à l'ouest du Moulin du Pont - Plan du Domaine de Méréville, réalisé par Danger,<br>géomètre à Etampes, en 1869.....                                          | p. 78 |

|                                                                                                                                                                                                |        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| fig. 70 : Les vestiges du Pont du Petit Lac situés en rive droite de la Rivière anglaise, vus du sud - © C. Travers.....                                                                       | p. 80  |
| fig. 71 : Les vestiges du Pont du Petit Lac situés en rive droite de la Rivière anglaise, vus du nord - © C. Travers.....                                                                      | p. 80  |
| fig. 72 : La petite rivière du projet de Bélanger - Plan attribué à Bélanger, 1785-1786 - Wallraf-Richartz-Museum, B47, Cologne.....                                                           | p. 83  |
| fig. 73 : La Rivière anglaise sur le plan cadastral napoléonien de 1831.....                                                                                                                   | p. 84  |
| fig. 74 : Localisation des aménagements recherchés dans le sondage S.XXII sur le plan cadastral napoléonien de 1831.....                                                                       | p. 84  |
| fig. 75 : Le sondage S.XXII et son blindage - © C. Travers.....                                                                                                                                | p. 86  |
| fig. 76 : L'allée recoupée par le sondage S.XXII et ses réfections successives - © C. Travers.....                                                                                             | p. 86  |
| fig. 77 : Localisation du pont dit de Cook et de l'allée sur le plan cadastral napoléonien de 1831.....                                                                                        | p. 89  |
| fig. 78 : Les vestiges du pont dit de Cook - © C. Travers.....                                                                                                                                 | p. 91  |
| fig. 79 : L'amorce du pont de la rive droite, vue de face - © C. Travers.....                                                                                                                  | p. 91  |
| fig. 80 : L'amorce du pont de la rive droite, vue de dessus - © C. Travers.....                                                                                                                | p. 92  |
| fig. 81 : L'amorce du pont de la rive droite, vue du côté ouest - © C. Travers.....                                                                                                            | p. 92  |
| fig. 82 : Les allées successives mises au jour dans le sondage S.XXIII, vue vers le nord - © C. Travers.....                                                                                   | p. 94  |
| fig. 83 : Les tessons prélevés au sein de l'allée en calcaire concassé arrivant au pont de Cook, sondage S.XXIII - © C. Travers.....                                                           | p. 94  |
| fig. 84 : Localisation du hameau du Gué sur le Plan d'intendance de la paroisse de Méréville, dit « Plan Lejeune », 1781 - Archives Départementales de l'Essonne, C35/21.....                  | p. 96  |
| fig. 85 : Superposition du plan cadastral de 1831 et du Plan d'intendance de 1781.....                                                                                                         | p. 97  |
| fig. 86 : Localisation du pont dit du Potager sur le plan cadastral napoléonien de 1831.....                                                                                                   | p. 97  |
| fig. 87 : Localisation du pont dit du Potager sur le Plan du Domaine de Méréville, par Danger, géomètre à Etampes, pour M. Beleys, propriétaire, 1869 - Archives Nationales MC XXXIV-1207..... | p. 98  |
| fig. 88 : Le sondage S.XXIV vu depuis la rive droite de la Juine - © C. Travers.....                                                                                                           | p. 100 |
| fig. 89 : Les vestiges du pont du Potager mis au jour dans le sondage S.XXIV, vus depuis le sud - © C. Travers.....                                                                            | p. 101 |
| fig. 90 : Les vestiges du pont du Potager mis au jour dans le sondage S.XXIV, vus depuis l'ouest - © C. Travers.....                                                                           | p. 101 |
| fig. 91 : Les vestiges de l'allée menant au pont du Potager, mis au jour dans le sondage S.XXIV, vus depuis l'est - © C. Travers.....                                                          | p. 102 |
| fig. 92 : Les vestiges de l'allée menant au Pont du Potager, mis au jour dans le sondage S.XXIV, vus depuis l'ouest - © C. Travers.....                                                        | p. 102 |
| fig. 93 : L'allée menant au Pont des Boules d'or - Photographie extraite du recueil de Charles Heddes, 1874                                                                                    |        |

|                                                                                                                                                                                               |        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| (Archives départementales de l'Essonne) .....                                                                                                                                                 | p. 106 |
| fig. 94 : L'allée longeant la rive droite de la Juine au niveau de l'Île d'Acajou - Photographie extraite du<br>recueil de Charles Heddes, 1874 (Archives départementales de l'Essonne) ..... | p. 106 |
| fig. 95 : L'allée mise au jour dans le sondage S.XVI, vue vers le nord - © C. Travers.....                                                                                                    | p. 108 |
| fig. 96 : Le revêtement de l'allée mise au jour dans le sondage S.XVI - © C. Travers.....                                                                                                     | p. 109 |
| fig. 97 : Le radier de l'allée mise au jour dans le sondage S.XVI, vue vers l'est - © C. Travers.....                                                                                         | p. 109 |
| fig. 98 : L'allée mise au jour dans le sondage S.XIV, vue vers le nord - © C. Travers.....                                                                                                    | p. 110 |
| fig. 99 : Localisation des allées mises au jour par Anne Allimant en 1996 - Plan cadastral de 1831.....                                                                                       | p. 112 |

## BIBLIOGRAPHIE

ALLIMANT A., *Le parc de Méréville I*, Service Régional de l'Archéologie Ile-de-France, 1995

ALLIMANT A., *Le parc de Méréville II*, Service Régional de l'Archéologie Ile-de-France, février 1996

DUSAUT, *Description du château et du parc de Méréville*, Paris, 1835

GOURIC N., *Le parc de Méréville, Synthèse historique pour le projet de restauration*, volumes 1 et 2, Conseil Général de l'Essonne, novembre 2003

GOURIC N., *Le parc de Méréville, La promenade : cheminements et points de vue, Etude historique complémentaire pour servir au projet de restauration*, volumes 1 et 2, Conseil Général de l'Essonne, janvier 2006

TALIN D'EYZAC S., *Méréville, Place des Halles, Rapport de diagnostic archéologique*, INRAP Centre Ile-de-France, avril 2010